

L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration : 103, rue Ste-Anne, Québec

VOLUME VII

QUÉBEC, FÉVRIER 1926

N° 6

Une mine d'or

UNE association professionnelle honnête, est une mine d'or à tous les points de vue. C'est un fait qui semble universellement admis, puisque partout on la recherche, on l'organise, on la maintient, on la fortifie.

A notre époque, et pour réussir, on ne peut presque pas s'en passer. Des particuliers placés dans des situations particulières n'en auront peut-être personnellement pas un stricte besoin ; mais ces particuliers ne sont en somme que les exceptions qui confirment la règle.

Il ne faut pas nous étonner aussi de voir le nombre des associations professionnelles se multiplier, de voir les intérêts communs se rechercher pour s'unir. La présente session de la législature nous en donne un exemple, puisque de nouveaux groupements, nés presque d'hier, demandent la vie légale et la fermeture de leur profession.

Pour notre part, nous attendons beaucoup de l'association professionnelle des cultivateurs de notre province, et nous avons la conviction que cette association nous donnera ce que nous avons lieu d'attendre d'elle si elle sait se maintenir d'abord dans ses cadres strictement professionnels, et maintenir en elle les éléments de développement normal qui sont sa raison d'être et ses principes de vie.

Que de problèmes paraissent aujourd'hui insolubles et seront assez facilement réglés par l'Union professionnelle des cultivateurs, si celle-ci sait faire naître chez ses membres le véritable esprit de coopération.

En théorie, par exemple, personne n'osera contester que les conditions de vie sont changées, non seulement pour une classe, mais

pour tout le monde. Ce changement dans les conditions de vie a posé une foule de problèmes qui nous débordent.

Pourquoi ?

Simplement parce que nous voulons appliquer à une situation nouvelle des habitudes d'un âge passé. L'erreur que nous commettons trop souvent consiste à vouloir faire machine en arrière, quand, au contraire, nous devrions aller d'avant. En un mot, nous voulons maintenir un équilibre qui n'est plus et ne peut plus être, parce que plusieurs des éléments de cet équilibre sont disparus, quand nous devrions plutôt chercher à établir un équilibre nouveau. Nous voudrions que la génération actuelle vive la vie de son époque et nous continuons à lui fournir les moyens, qui étaient excellents parce qu'encadrés dans le milieu qui leur convenait, de l'époque de ceux qui nous ont précédés. A l'esprit de corps, devenu absolument nécessaire à cause des facilités de communications, nous opposons l'individualisme.

L'esprit de mutualité n'est pas encore suffisamment entré chez nous. On le comprendra dans le domaine de l'assurance-vie ou de l'assurance-feu ; mais on croit toujours que les autres domaines lui sont interdits.

Et cependant...

Les nouvelles conditions de vie font que le fils de cultivateur a beaucoup de difficultés à s'établir. Et parce que, dans ce domaine, on ne croit pas qu'il puisse y avoir de la mutualité, on se laisse trop facilement déborder. Nos fils du sol quittent la terre et nous avons la course vers les villes.

La colonisation ne se fait plus comme autrefois ; elle ne peut plus se faire comme autrefois ; mais on ne donne guère aux jeunes colons de concours nouveaux ; sur la terre

neuve comme sur la terre faite il faut aujourd'hui de l'argent sonnante, nous l'admettons, mais nous refusons de prendre les meilleurs moyens de fournir cet argent.

Notre individualisme nous cause bien des désagréments, bien des malaises.

*

* *

Si nos amis les paysans belges étaient à notre place, ils auraient vite fait de demander à leur esprit de corps le service particulier qui s'impose. Eux qui ont su faire sortir de leur ligue, ou union professionnelle, tous les services qui leur étaient nécessaires, nous avons raison de croire qu'ils auraient trouvé le véritable ressort mutuel de l'établissement des fils de cultivateurs.

Agissant dans ce domaine comme ils l'ont fait dans les autres, ils auraient déclaré d'abord que le premier soin d'établissement repose sur les épaules des cultivateurs. Ils auraient découvert ensuite que ce soin était devenu trop lourd pour être confié aux seules initiatives, des particuliers, et, réunissant un nouveau faisceau, ils auraient créé une force telle que le jeune colon aurait pu trouver dans son propre milieu le nerf de la terre neuve qui, dans cette guerre contre la nature sauvage ou dans cette autre guerre contre les êtres humains, demeure l'argent.

Ils auraient donc décidé de créer un service spécial, mu par une caisse particulière alimentée par les contributions des intéressés, cultivateurs et pères de famille. Cette caisse, n'étant pas montée dans un but de spéculation directe, aurait été bonne mère pour les emprunteurs à qui elle aurait tendu la main, moyennant de bonnes conditions.

La ligue aurait compris que l'argent apparemment perdu à ces prêts de pères de famille n'était rien moins qu'un excellent placement, puisqu'il contribuait à améliorer l'agriculture, et qu'en améliorant l'agriculture il améliorerait le sort du cultivateur.

La création faite et l'effort intérieur régulièrement organisé, la ligue aurait sans doute constaté l'insuffisance de sa caisse. Elle aurait alors tendu la main à la communauté, non pas tant pour lui demander des sacrifices nouveaux, que pour lui confier et lui permettre de faire

mieux fructifier les sacrifices déjà décidés, mais trop éparpillés pour fournir leur maximum d'efficacité.

Le crédit de la colonisation aurait été créé.

L'Association professionnelle que nous avons chez nos cultivateurs est encore beaucoup trop jeune pour que nous lui demandions tous ces services ; mais elle est suffisamment vieille pour orienter son action.

L'action bien orientée, elle nous donnera avec le temps une foule de concours permanents quand, aujourd'hui, nous ne pouvons qu'aller de porte en porte demander des concours nécessairement temporaires.

Thomas POULIN.

Le petit jardin

L'OMBRE baignait déjà le vallon du monastère, lorsque la sœur Duguet descendit de son petit jardin, qui était situé sur la hauteur, du côté des Granges.

Au-dessous d'elle, l'église, le cloître et les bâtiments conventuels reposaient dans la solitude. Une fraîcheur s'élevait des prairies ; un silence de recueillement et de prière montait de l'enclos blanc vers le ciel. La sœur Duguet, qui venait de biner ses haricots pendant une heure, au grand soleil, s'arrêta pour respirer un air plus doux. La paix qui régnait sur ces lieux familiers lui rafraîchit le cœur. Depuis quarante ans, elle n'en souhaitait point d'autre. Ce désert lui semblait aimable et cette solitude plaisante. C'était là que Dieu l'avait appelée, et qu'il lui parlait au cœur, selon la parole d'un prophète qu'elle n'avait point lue, mais qu'une religieuse lui avait dite un jour et qu'elle n'oubliait point.

Ayant songé, une fois de plus, que son sacrifice était bien aisé, la sœur Duguet remercia le Seigneur qui avait comblé d'une main si douce les désirs de son âme. Puis elle assura son panier à son bras et descendit le sentier.

Comme elle arrivait à mi-côte, les trois cloches sonnèrent, faisant une sainte harmonie. La sœur Duguet se signa.

*

* *

Cependant, depuis quelques mois, la jeune abbesse du monastère, cédant aux mouvements de la grâce et aux desseins de la Providence,

était résolue de porter la réforme parmi ses filles et de leur demander une vie plus étroite encore.

A l'assemblée du chapitre, un jour, elle avait fait part de ses désirs, avec une assurance qui avait paru divine. Comme elle avait pris, malgré sa jeunesse, une grande autorité sur ses filles ; comme elle se les était fort attachées par son enjouement et sa douceur, il n'en fut pas une qui voulût la contrarier. Il fut établi, pour commencer, que la clôture serait désormais fort exacte. Plus de promenades au dehors, plus de ces divertissements qui rappelaient les libertés du monde. L'enclos du monastère suffirait pour la promenade des religieuses, et leurs entretiens mutuels pour le délassement de leur esprit. Ainsi seraient-elles de vraies filles de Dieu.

La sœur Duguet avait accepté d'un bon cœur ces nouvelles rigueurs. Sans doute, elle se plaisait parfois, le soir, après les vêpres, à monter sur le plateau pour voir blondir les épis, tomber les gerbes, briller la plaie fraîche des guérets. Elle était née de parents laboureurs, et si l'amour de Dieu l'avait prise un jour, elle n'avait point perdu l'amour de la terre. Mais la vieillesse venait ; ses jambes alourdies ne la portaient plus bien loin maintenant. C'était le temps d'étrécir son horizon, pour mieux voir Celui qui doit rester la seule contemplation de notre âme. Elle aimait le vallon ; elle aimait son petit jardin qui escadait le coteau, au-dessus des vapeurs trop humides : elle s'y tiendrait désormais.

La sœur Duguet fut la première à dire qu'elle se soumettait entièrement à la nouvelle règle. Elle entraîna les hésitantes, et la réforme fut accomplie.

*

* *

Au bout de quelques mois, lorsque la jeune abbesse vit ses filles prêtes à faire un nouveau pas dans la voie du renoncement, elle réunit le chapitre. Avec une grande ferveur, elle leur parla du Dieu qui régnait maintenant dans leurs cœurs ; elle leur fit pressentir la joie d'une immolation plus complète ; enfin, elle leur communiqua si bien le feu qui la dévorait que ces saintes filles se mirent à chercher avec elle ce qu'elles pourraient encore retrancher de leur maigre héritage.

Quelques-unes avaient conservé, d'un temps où la règle était moins éloignée de l'esprit du siècle, quelques parures, des bijoux ; toutes choses qui ne leur servaient plus guère, mais auxquelles elles demeuraient attachées par un reste de délicatesse.

La sœur d'Harnéville, prise d'un beau zèle, quitta l'assemblée et revint bientôt portant sa cassette, qu'elle déposa aux pieds de la mère Angélique. D'autres la suivirent, ne voulant

point paraître moins zélées ; ce fut une sainte émulation ; la mère pleurait de joie. Le soir, il y avait dans sa chambre un amas de hardes, de coffrets, de livres, de miroirs et de colifichets de toute sorte. On y voyait jusqu'à d'humbles objets, que la pauvreté ne défendait point de garder, mais qui ajoutaient quelque chose de touchant à la grandeur du sacrifice. La mère souriait : " Nous en ferons des aumônes, mes filles, disait-elle, qui se changeront en belles richesses dans le ciel ! "

Peut-être malgré cet empressement, peut-être restait-il encore dans les cellules quelques objets qui n'avaient point paru dignes de l'holocauste. La mère Angélique se garda bien d'y aller voir. Elle pensa que ce qui n'est point donné de bon cœur n'est point donné du tout, et qu'on lui apporterait peut-être le lendemain ce qu'on avait retenu la veille. Car la pauvreté est une compagne austère, dont le visage ne devient doux qu'après une longue accoutumance...

De toutes les religieuses, la sœur Duguet était la plus pauvre. Son offrande fut humble. Elle mit sur le bûcher un rosaire aux grains de jaspe, et n'en garda qu'un de buis, fort usé. Elle retrouva aussi, au fond d'un tiroir, une petite chaîne de cou en or, qu'elle destinait à sa filleule ; elle y joignit un fichu de belle laine et un mouchoir de soie ; et, ne pouvant rien offrir au-delà, elle offrit du moins la honte de montrer sa pauvreté devant tous.

Bientôt, tout fut vraiment commun dans la sainte maison ; et communes aussi la joie, la paix, la légèreté de l'âme qui n'a plus gardé d'attache pour les biens de ce monde.

*

* *

Un jour que la sœur Duguet était courbée sur son jardin, l'abbesse s'en vint promener jusque-là et la surprit.

— Hé bien ! ma chère fille, voici du temps propice pour mûrir les légumes. Aurons-nous une bonne récolte ?

— Je l'espère, ma mère, dit la sœur, toute confuse. Tenez ! voici mes pois qui commencent à grainer ; voyez comme les cosses sont pleines.

La mère fit quelques pas. Ce jardin était une merveille de soins et d'amour. Les laitues s'alignaient comme les broderies d'un parterre ; les chicorées dessinaient sur la terre grise un damas régulier ; on ne voyait brin de sené ni de chiendent ; et les buis mêmes étaient taillés comme aux jardins du Roi. La sœur passait là presque tout le temps que lui laissaient les offices.

— Par ici, ce sont mes choux : ils ne sont pas encore gros, mais ils pommeront bien cette année...

La mère était silencieuse. Enfin elle dit :

— Vous vous y entendez à ravir, ma fille, je le vois. Mais il ne faut pas trop dire : “ Mes choux, mes poireaux...” n'est-ce pas ? Si le bon Dieu ne vous donnait son eau et son soleil, que servirait au jardinier d'être si habile ?

La sœur Duguet regarda la mère, et fut prise d'une méfiance.

— Bien sûr, dit-elle, c'est une façon de parler... Est-ce que tout n'est pas pour notre maison ! Depuis quarante ans, sur ma conscience je n'ai pas cueilli un radis ni une guigne pour moi. Quant au jardin, c'est mon père qui en a fait don au monastère, quand je fis ma profession ; il ne le réclamera pas quand je serai morte... Seulement, pour dire la vérité, je ne vois pas quelle est celle de nos dames qui pourrait le cultiver à ma place...

Elle s'aperçut qu'elle avait parlé avec un peu de vivacité, et elle rougit. Mais la mère ne semblait pas fâchée ; elle souriait toujours, d'un sourire un peu grave.

Elle retourna lentement jusqu'à la porte de l'enclos ; on eût dit qu'elle faisait tout bas je ne sais quelle prière.

— Je suis heureuse de vous voir dans ces sentiments, ma fille. Mais, pour les confirmer tout à fait, vous devriez laisser chez la tourière cette clef qu'il faut toujours aller chercher dans votre poche lorsque nous voulons donner un légume à un pauvre...

— L'endroit n'est guère sûr, ma mère. Voyez-vous que tout le premier venu la puisse prendre ? Elle serait vite perdue !

— Ce serait peut-être un moindre malheur que de perdre pour si peu la clef des cieux, ma fille.

Elle laissa la sœur dans un grand tremblement, qui n'était pas loin d'être une grande colère.

Hé ! quoi, n'avait-elle pas donné, pour obéir à l'abbesse, tout ce qu'elle pouvait donner, jusqu'à son nécessaire. D'autres religieuses avaient gardé bien davantage ! Sans doute, elle se plaisait à son jardin, mais était-ce un plaisir malhonnête ? N'y prenait-elle pas de la peine aussi, toujours penchée sur la terre, à son âge, et n'offrait-elle pas à Dieu ses douleurs de l'hiver et ses sueurs de l'été ? Que lui reprochait-on donc ? Le fils de Joseph n'avait-il pas pris plaisir à pousser sa varlope dans l'atelier de son père ? Après la prière, était-il rien de plus agréable à Dieu que le travail ?

Ainsi la sœur Duguet se donnait à elle-même les raisons qu'elle aurait dû donner à la mère, mais que la surprise et le saisissement avaient arrêtées dans sa gorge. Elle les marmottait à mi-voix, tout en faisant la guerre, d'une main rude, aux liserons qui envahissaient ses pommes de terre. Le soleil couchant dardait sur elle ses rayons ; son visage s'empourprait

et ruisselait. Et quand elle se relevait pour essuyer son front, ses reins courbés gardaient le pli de la terre, la marque du servage qui la liait à la glèbe depuis l'enfance.

Et puis, il y avait une raison qui emportait toutes les autres : qui donc, à défaut d'elle, fournirait la table du monastère ? Ce n'était pas la sœur d'Harnéville, ni la sœur du Fresnois, ni toutes ces blanches mains... Cela décidait du reste, et elle était bien contente de l'avoir rappelé à la mère, fût-ce un peu rudement...

De l'ombre du vallon, les trois coups du *Pardon* s'élevèrent soudain comme un doux appel. La sœur Duguet se redressa brusquement. C'était la première fois qu'elle laissait passer l'heure... Elle prit à peine le temps de ramasser son panier et ses outils, ferma le jardin à la hâte, et descendit aussi vite que ses jambes la portaient.

*

* *

Cependant, l'été passait sans que la sœur Duguet vît se renouveler l'invitation de la mère abbesse.

Elle se prenait à le regretter. Si la mère était revenue à la charge, la sœur aurait aligné toutes ses bonnes raisons, elle l'aurait convaincue peut-être. En tout cas, gagnante ou perdante, elle eût soulagé son cœur et trouvé la paix dans la victoire ou l'obéissance. Tandis qu'à discuter toujours avec elle-même, elle finissait par perdre pied, par douter des choses les plus certaines.

Au déclin de l'été, des pluies vinrent, incessantes : les limaces dévoraient les laitues, les pois attrapaient le blanc. Un jour, la sœur Duguet, désespérée, failli prendre son hoyau, son plantoir et son cordeau et porter le tout à la mère. Mais, vers le soir, le ciel se rasséréna, le vent retourna vers le nord, la lune allait changer : si le beau temps venait, rien n'était perdu. La sœur attendit au lendemain.

En effet, l'automne splendide reprit possession du ciel. La terre parut rajeunir sous les caresses du soleil. Jamais les légumes de la sœur n'avaient été plus gros ni plus savoureux. Mais c'était l'occasion de nouvelles alarmes ; car comment douter alors qu'elle en tirât vanité ? Au réfectoire, si l'on venait à lui faire un compliment, elle le repoussait comme une parole empoisonnée. En sorte que tout lui était souffrance ; elle avait tremblé pour sa récolte quand la pluie et les vers menaçaient de l'abîmer ; elle tremblait maintenant que le diable ne l'eût faite trop belle exprès pour la tenter.

Au reste, elle donnait moins de temps à son jardin désormais, s'étant aperçue qu'elle y demeurait souvent par complaisance. Elle jeta

par-dessus la haie certain petit escabeau qu'elle laissait dans un coin pour s'y reposer en regardant ses plates-bandes. Elle se gourmanda si bien qu'elle résolut encore de retrancher une heure chaque jour sur le temps qu'elle y passait. Mais, bientôt, les herbes en profitèrent ; en huit jours, ses carottes furent toutes sales. Le cœur lui manqua : pouvait-on laisser détruire ainsi l'ouvrage du bon Dieu.

Elle avait accoutumé de donner quelques légumes de rebut à la fillette d'un pauvre casseur de pierres, qui avait trop de bouches à nourrir ; car elle avait pris l'enfant en amitié. Elle reconnut que c'était disposer des produits de son jardin et pensa qu'il valait mieux laisser à la mère la distribution de ces maigres aumônes. Elle envoya désormais la fillette au monastère.

Quand elle partait pour son jardin, elle glissait à pas fourrés devant la chambre de l'abbesse. Elle s'était imaginé que la tourière était avertie ; aussi elle ne passait plus devant la tour que les bras chargés, affairée, la clef bien au fond de sa poche ; et elle ne s'arrêtait plus pour montrer sa cueillette.

Puis elle s'en voulait de tous ces tourments et ces terreurs. Alors elle se montrait bravement, la tête haute, avec son panier ou ses mains terreuses, devant l'abbesse. Oserait-on bien lui dire quelque chose ? Voudrait-on réduire toute la maison à la famine ? Et, à soixante ans, ne la laisserait-on pas mourir avec son jardin ?

*

* *

Au reste, la mère Angélique lui parlait toujours avec la même douceur.

L'indulgence de l'abbesse la laissait seule avec sa conscience.

Et désormais c'étaient des luttes quotidiennes, des démêlés terribles.

Pour combattre le remords qui la harcelait, il ne lui restait, s'étant déjà dépouillée de tout, que les austérités. Elle retrancha sur son sommeil, et l'on sut qu'elle avait demandé un jour à son confesseur de lui apporter une discipline, qu'il avait refusée. Elle retrancha sur sa nourriture, et comme elle ne mangeait déjà que du pain noir et ses légumes, elle imagina de mêler secrètement de la cendre à sa portion, pour en retirer le plaisir et la vanité quelle éprouvait encore à les goûter.

Mais elle avait beau maltraiter son corps, elle ne pouvait ôter de son esprit la pensée qu'elle donnait à Dieu ce qu'Il ne lui demandait point, et qu'elle Lui refusait ce qu'Il voulait avoir.

Elle maigraissait. Sa santé s'altéra. Elle s'apercevait que, malgré ses pénitences, elle ne priait plus si bien. Il y avait quelque chose entre elle et Dieu. Elle voyait arriver avec ennui l'heure de la récollection. Un jour, la mère

ayant donné comme sujet : " Là où est votre trésor, là est votre cœur ", la sœur s'aperçut, en méditant, qu'elle pensait sans cesse à son jardin. Elle s'affaissa sur le carreau de sa cellule, épouvantée.

Le temps de l'Avent était venu. Au monastère, les âmes se recueillaient dans l'attente de l'Enfant divin.

Entre toutes les fêtes de la Liturgie, la sœur Duguet aimait la fête de Noël. Le mystère de l'Enfance et de la Pauvreté ne lui avait jamais paru loin de son cœur. Et voici que, cette année-là, elle s'aperçut qu'il était aussi le mystère du dépouillement.

Un soir, comme elle entra plus avant dans ces profondeurs, elle passa doucement de sa méditation dans le sommeil. Et bientôt elle eut un songe.

Il lui sembla qu'elle était dans son jardin, lorsque la petite fille du casseur de pierres se présenta à l'entrée, pour demander l'aumône de quelques légumes. Elle avait ses haillons accoutumés, ses pieds nus, son visage cerné par la misère et elle étendait ses petites mains maigrelettes pour que la sœur les remplit.

La sœur choisissait, parmi ses laitues, les deux plus beaux pieds et les mettait dans les mains de l'enfant.

Mais voici que, tout à coup, ils se flétrissaient, devenaient noirs, et il n'en restait plus que quelques feuilles moisis, dont les pourceaux n'eussent pas voulu.

Alors, la sœur avisait le plus lourd de ses choux, et le mettait dans la corbeille des petites mains. Mais, soudain, de la pomme azurée, luisante et dure, un ver énorme sortait, une bête hideuse, qui dévorait en un instant le chou jusqu'au cœur et n'en laissait que des rognures puantes.

Alors, la sœur se baissa sur ses carreaux ; elle cueillait en hâte toute la récolte, elle en emplissait les bras de la pauvre. C'était peine perdue : à peine elle les avait donnés, les beaux fruits se corrompaient, n'étaient plus qu'une aumône inutile et maudite.

Elle dévasta ainsi tout son jardin, jusqu'à la dernière planche ; et l'enfant la regardait toujours, de ses yeux fixes, profonds et tristes.

Alors, la sœur Duguet pensa qu'elle s'était trompée et que ce n'était pas la fille du pauvre homme, mais un ange du Bon Dieu qui avait pris sa figure. Elle tomba la face contre terre, et une sueur d'angoisse perla sur ses tempes.

Quand elle se releva, la fillette était toujours là. Elle tendait ses mains qui semblaient attendre encore quelque chose.

La sœur alla jusqu'à la porte, prit la clef qui était restée dans la serrure et la lui remit.

Alors, l'enfant lui sourit. Son visage devint lumineux, ses haillons devinrent blancs comme la neige ; et, serrant la clef sur son cœur, il

s'envola vers les cieux. Et la sœur Duguet connut que c'était l'Enfant-Dieu lui-même...

Autour d'elle, dans le jardin dépouillé, des lis et des roses avaient poussé, qui répandaient une odeur divine.

*

* *

Quand la sœur se réveilla, la nuit s'avavançait, et la première cloche de matines tintait doucement dans l'air pâle.

Elle se leva, s'agenouilla au pied de sa couche, et dit dans un soupir : " Mon Dieu ! vous savez bien que je vous aime tout de même mieux que mon jardin ! "

Elle s'habilla à la hâte et pensa qu'elle irait porter la clef sans tarder à l'abbesse. Puis, elle s'avisa que son jardin n'était pas tout à fait propre et qu'elle ne pouvait le remettre ainsi sans déshonneur.

Elle y passa la journée, hormis le temps que les exercices la réclamaient. Au réfectoire, à la chapelle, on la vit plus d'une fois pleurer. Mais, pour parler ou manger, elle n'en était point capable.

Au soir, elle eut fini de faire la toilette de l'enclos. On n'y eût plus trouvé une mauvaise herbe. Une dernière fois, son ombre caressa les sillons qu'elle cultivait depuis quarante ans. Elle prit une pincée de terre qu'elle mit dans sa poche. Puis elle descendit le raidillon, très lasse. Elle s'en fut déposer tous ses outils chez l'abbesse.

En rentrant dans sa cellule, elle était contente et elle pensa qu'elle n'avait plus qu'à mourir.

En effet, elle mourut l'année suivante. Elle n'était plus sortie du monastère, pour n'être pas tentée d'aller jusqu'à son jardin. L'abbesse, satisfaite du sacrifice, avait essayé vainement de lui laisser son emploi. Elle avait refusé ; mais elle avait l'âme très douce, ayant refait sa paix avec le bon Dieu. Elle disait à tous, un peu mystérieuse : " J'étais trop vieille pour remuer la terre... ". Sa dernière parole fut : " Mon doux Jésus, je suis bien contente de vous avoir donné mon jardin ; en récompense, donnez-moi votre Paradis. "

Paul RENAUDIN.

(*La vie catholique.*)

L'assurance des vieux parents

— Ils sont fous !

— Je ne voudrais pas être à leur place !

M. et Mme Jolibois appréciaient ainsi les locataires d'en dessous, le brave ménage Lapré,

qui avait déjà huit enfants et attendaient un neuvième.

M. Jolibois sentencieux :

— Si le père venait à manquer !

Mme Jolibois très grave :

— Ce serait la catastrophe !

— La catastrophe... Lapré a une situation, mais pas deux sous d'avance.

Ils se regardaient atterrés. M. Jolibois reprit :

— Nous, au moins, nous mettons de côté.

— Oui, oui, Émile, sauvons l'avenir !

A ce moment entra comme un tourbillon dans la pièce un jeune garçon de quatre ans, gentil blondin, à la mine éveillée, traînant derrière lui un chemin de fer qu'il faisait rouler avec fracas.

M. et Mme Jolibois riaient en regardant ce petit diable :

— Jean, tais-toi, tu nous casses les oreilles, cria le père.

Mais, l'enfant, sans s'inquiéter du reproche, courut se jeter dans les bras de sa maman qui l'embrassa longuement. Puis, tout en passant ses doigts dans les cheveux soyeux, elle dit au père :

— Il nous suffit celui-là, n'est-ce pas, Émile ?

— Amplement, ma chère amie.

*

* *

En même temps, à l'étage d'en dessous, M. et Mme Lapré conversaient.

— Comment appellerons-nous notre neuvième ? dit le père.

— Désiré, si c'est un garçon.

— Et si c'est une fille.

— Désirée, s'écria la mère.

— Bravo, Mathilde, nous sommes d'accord.

Le brave M. Lapré, réfléchissant, dit à sa femme :

— Au fond, la Providence nous gâte.

— Tu t'en aperçois aujourd'hui ?

— Non ; mais en examinant la situation je me dis : pourvu que le bon Dieu me donne la santé dix ans encore...

— Pourquoi ne l'aurais-tu pas ?

—... Notre aîné, Marc, sera casé : il aura vingt-cinq ans, sera sorti depuis cinq ans des Arts et Métiers de Lille...

— Il gagnera bien sa vie, interrompit la mère.

— Bernard, notre " flottard ", naviguera, Jean, notre prêtre, sortira du Séminaire... les deux grandes filles t'aideront et t'économiseront les domestiques...

— En attendant qu'elles se marient, dit Madame.

— Ça reprit M. Lapré, c'est moins sûr... et la dot ?

— Avais-je une dot, moi ?

— Non.

— Mais j'en étais une, s'écria-t-elle en riant... Eh ! quoi, une femme pieuse, bien élevée, économe, dévouée, ne serait pas une richesse ?

Tout à coup, M. Lapré se ravisant ?

— Sais-tu, Mathilde, ce que m'a dit M. Jolibois, l'autre jour ?

— Non.

— Que nous sommes des fous !

— Il est aimable. Tu l'as remercié ?

— Je l'ai plaisanté. Je lui ai dit : " Monsieur Jolibois, ce sont quelquefois les fous qui ont raison. Je vous ferai peut-être un jour la charité."

* * *

Le temps a passé. Vingt-cinq années se sont écoulées...

Mme Lapré a près de soixante-dix ans. Elle tricote dans son grand fauteuil.

On voit qu'elle est préoccupée :

— Cette question de bonnes est terrible, se dit-elle... article introuvable.

Soudain, un coup de sonnette.

Une femme, cheveux grisonnants, figure amaigrie, se présente :

— On m'a dit, Madame, que vous avez besoin d'une domestique.

— Oui, Madame. Quel âge avez-vous ?

— Cinquante-deux ans, mais vigoureuse.

— Vous savez travailler ?

— Cuisine, couture et le reste.

— Vous vous appelez ?

— Mme Jolibois !

La bonne dame Lapré, d'un coup d'œil, a discerné sous les cheveux gris et à travers les rides, la coquette jeune femme de jadis.

— Je vous reconnais, Madame. Je suis Mme Lapré.

— Ma voisine d'autrefois?... mais moi aussi, je vous reconnais.

Mme Jolibois a blémi. Mme Lapré est stupéfaite. Après un moment de silence elle reprend :

— Quel malheur vous est arrivé ?

Mme Jolibois éclate en sanglots :

— J'ai perdu mon pauvre mari !

— Moi aussi, hélas ! Mais de quoi est mort M. Jolibois ?

— De chagrin !

— Pas possible !

Au milieu de ses larmes, l'infortunée explique que leur fils, enfant gâté, dépensier, joueur, leur avait tout mangé... ils n'avaient pas eu le courage de lui refuser de l'argent... il les avait réduits à la misère...

— Et qu'est devenu ce petit Jean ? demanda Mme Lapré ?

— Mort aussi, lui, épuisé... voilà un an, Madame... j'ai dépensé mes derniers sous à le soigner !...

Et les deux femmes pleurèrent longuement.

* * *

Quand Mme Jolibois se fut un peu ressaisie, elle demanda :

— Et vous, Madame, qu'êtes-vous devenue ?

— Pas toujours très heureuse... Mon pauvre mari est mort assez jeune.

— Vos fils étaient casés ?

— Mes deux aînés seulement, l'ingénieur et le marin... ils m'ont aidé.

— Et maintenant ?

— Voyez, je loge avec mon abbé qui est aumônier... mon médecin réussit très bien... ma Carmélite nage dans l'allégresse... j'ai marié Anna avec un industriel... Désirée avec un commerçant, deux bons chrétiens...

— Et votre mignonne petite Marie ?

— Un ange du paradis, Madame Jolibois... quant à Jeannette, qui est infirme, elle est ici avec nous.

Mme Jolibois écoutait, étonnée. Elle se disait :

— Moi qui jadis la traitais de folle !...

On eût dit que Mme Lapré devinait cette pensée :

— Voyez, Madame Jolibois, les enfants constituent la meilleure retraite pour la vieillesse... J'ai fait là un fameux placement... Chacun me verse sa petite cote part... je suis riche...

— Plus qu'autrefois...

— C'est vrai... mais alors, j'étais riche d'espérances qui me soutenaient et qui, constatez-le, ne m'ont pas trompée.

Elle ajouta :

— La Providence bénit les grandes familles... les enfants sont un capital différé à longue échéance... mais quand l'heure des intérêts a sonné, on touche son argent avec la joie d'être bien des fois grand'mère...

— Madame Jolibois, vous voulez bien rester avec nous ?

— Volontiers, Madame.

— Je vous ai vue jadis à l'œuvre, je sais votre activité. Je vous gage... mais écoutez-moi : vous n'êtes pas une domestique. M. Lapré et M. Jolibois étaient amis : vous serez de la famille et mangerez à table avec nous...

— Vous êtes trop bonne, s'écria la pauvre femme en fondant en larmes.

Mme Lapré ajouta, malicieusement :

— Vous apprécierez ainsi les bienfaits des grandes familles.

Pierre MANÉ.

(L'Ange Gardien.)

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

“LE BOUCLIER CANADIEN-FRANÇAIS”

par L.-J. DALBIS



MONSIEUR Dalbis a écrit deux cents pages sur *Maria Chapdelaine*. Elles forment la seconde partie du volume que nous commençâmes d'analyser le dernier mois.

M. Dalbis fut frappé de la valeur artistique de *Maria Chapdelaine*. Il marque son enthousiasme par une étude approfondie et parfois fort éloquente.

Un Canadien français ne peut entendre sans émotion le témoignage d'une âme française parcourant le vieux Québec, au sortir du paquebot transocéanique ou de la fournaise américaine.

C'est à ce moment que notre auteur veut rencontrer Louis Hémon. C'est de ce moment qu'il fait naître son œuvre.

De grands écrivains, poètes et romanciers, avaient chanté le martyr acadien, la fidélité lorraine ou alsacienne. On avait les *Oberlé*, les *Exilés* et *Colette Baudoche*, *Evangéline*; *Maria Chapdelaine* manquait qui incarne la survivance française sur la terre d'Amérique. “C'est pourquoi idéalisant une pauvre paysanne, il enferma en elle les vertus essentielles de sa race, et dans un récit simple et candide, il l'éleva superbement à la hauteur d'un symbole. Mieux que les ouvrages d'histoire, mieux que les ouvrages d'érudition, une simple narration allait révéler au monde la longue résistance pathétiquement héroïque des Français du Canada.” M. Dalbis a compris de la sorte l'œuvre, célébrée de toutes manières, de Louis Hémon. C'était ainsi qu'il fallait comprendre. On eut grand tort de ne pas l'entendre de cette façon toujours, chez les enthousiastes d'Outre-Atlantique et chez les grincheux de chez nous.

*

* *

L'auteur du *Bouclier* est remonté jusqu'aux sources du récit d'Hémon. Il a consulté le journal de l'écrivain. Il nous décrit son arrivée

au Canada, ses impressions et son émotion dans la vieille cité française de Québec, son premier séjour au Lac Saint-Jean, puis sa rencontre avec Samuel Bédard et son embauchage par ce dernier comme ouvrier défricheur.

M. Dalbis a fait le pèlerinage aux rives de la Péribonka. Il a vu Bédard. Il a visité la maison de colon où vécut Hémon, où il conçut son chef-d'œuvre. Il a replacé dans son cadre pittoresque la vie du romancier. Il a interrogé le patron de Hémon. Il n'ignore rien des détails du séjour de l'artiste en pays de colonisation, ni des personnages qui ont posé devant lui. Il le suit au départ du Lac Saint-Jean, dans les bureaux à Montréal, sur la route de l'Ouest et ne l'abandonne qu'après le tragique accident où il perd la vie à Chapleau.

Je pense bien que personne encore n'avait groupé sur Hémon autant de faits précis et significatifs.

*

* *

Et nous passons à l'étude de l'œuvre elle-même. On remarque le caractère bien français des noms des personnages. On note la beauté classique des paysages, le décor changeant et toujours en harmonie avec les états d'âme. “Chaque chapitre s'ouvre sur un décor et se ferme avec la plus grande simplicité, sur un état d'âme. Maria est comme un miroir où tout se réfléchit : hommes et choses s'y mirent avec une telle netteté, que parfois, on ne sait si c'est le paysage qui est un état d'âme ou si l'état d'âme n'est pas un paysage.”

L'action est simple et une. Il y a encore unité de lieu. Pour celle de temps, elle est moins rigoureuse. Mais que les saisons déroulent toute la gamme des couleurs et les cœurs celle des sentiments et tout est terminé. Discipline classique, où les effets les plus grands sont produits par des moyens ordinaires, des mots familiers. “Il règne partout une parfaite harmonie entre le récit simple, les personnages

sains et le style limpide." Et tout concourt à manifester la grandeur du sentiment du devoir dans l'âme de la jeune paysanne canadienne-française.

* * *

M. Dalbis répond à quelques critiques. Il désire que ceux qui s'inquiètent de l'erreur où tomberaient certaines gens, sur le Canada français, après lecture de *Maria Chapdelaine*, n'exagèrent rien. L'ignorant ou le sot errent facilement, quelque précaution qu'on prenne, et le lecteur intelligent ne peut manquer de saisir la signification d'une œuvre comme celle de Louis Hémon. Du reste, cette œuvre d'art ne fut pas précisément créée pour servir de prospectus de colonisation. N'empêche que "comme aujourd'hui on dit *au pays de Colette Baudouche*, demain on dira *au pays de Maria Chapdelaine*, et cette expression n'évoquera pas seulement les comtés lointains perdus dans la solitude du nord, mais un vaste pays aux larges horizons dompté par la vaillance d'une race restée digne du pays glorieux qui lui donna son sang."

* * *

Des utilitaires tiennent à confondre l'œuvre d'art et l'entreprise de publicité. Ils se serviront du cinéma pour déformer l'œuvre de Hémon, et croiront rendre grand service au Canada français. M. Dalbis ne leur ménage pas les dures vérités.

Il termine ses notes, enfin par un parallèle entre *Maria Chapdelaine* et *Colette Baudouche*. Barrès et Hémon ont incarné l'âme de la race dans une jeune fille, fidèle aux morts de sa patrie, fidèle à la langue de ses pères, à leur religion, à leurs traditions. M. Dalbis donne les raisons de ce choix, analyse tour à tour le caractère de Colette et celui de Maria.

Et il ajoute quelques pages où il indique l'influence de l'œuvre de Hémon. "Quand on écrira, dit-il, l'histoire des relations entre la France et le Canada, on expliquera mal toutes les manifestations sympathiques des cinq dernières années, si on ne tient pas compte de *Maria Chapdelaine*. Quelles que soient les influences politiques et économiques, elles restent d'un moindre poids que le simple récit de ce conte d'amour."

* * *

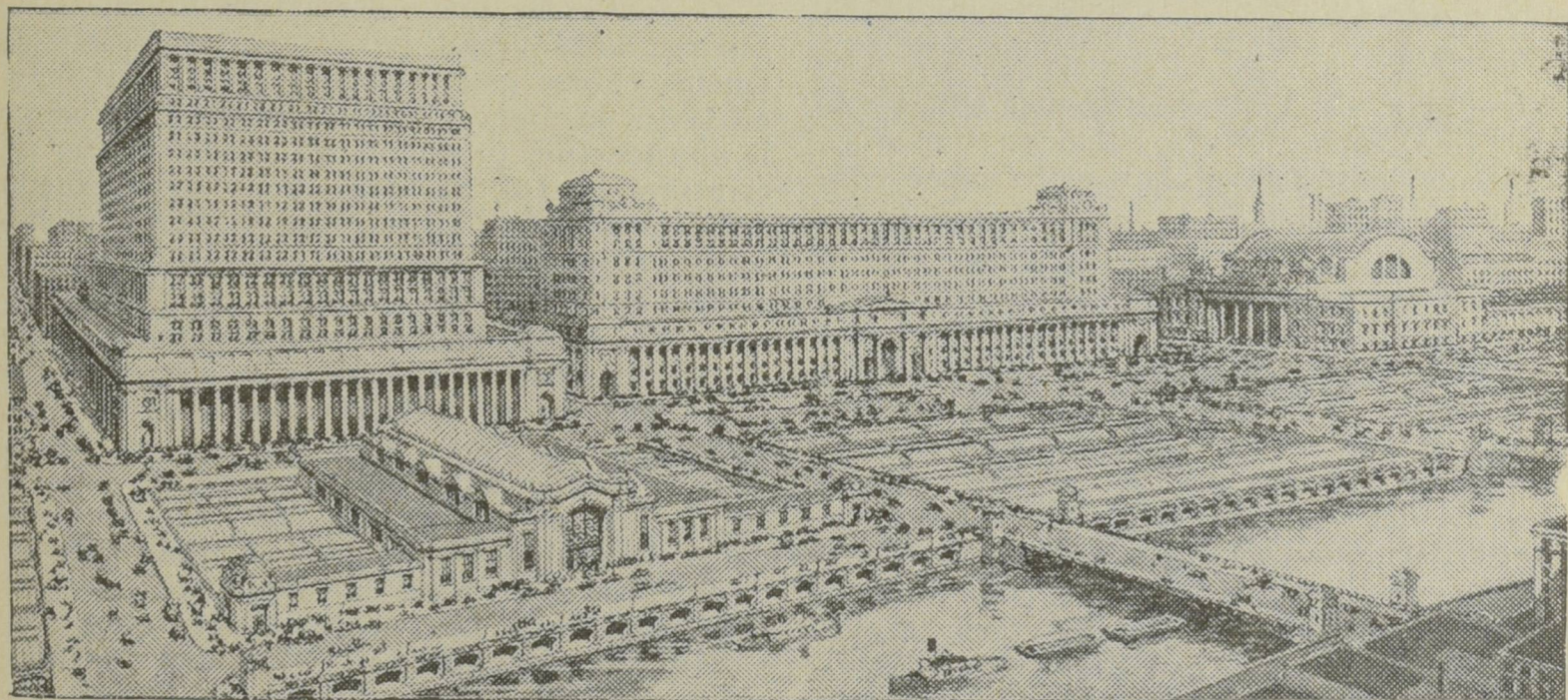
Que vous dirai-je de plus ?

Ayant fini la lecture du *Bouclier canadien-français*, j'ai relu une fois de plus le volume de Louis Hémon.

J'ai mieux encore compris le symbolisme profond de ce chef-d'œuvre, et jusqu'à quel point *Maria Chapdelaine* incarnait le miracle canadien-français.

J'ai moins compris que jamais comment, en certains quartiers, on avait pu si fort méconnaître la grandeur épique de cette prose classique.

Ferdinand BÉLANGER.



LA NOUVELLE GARE UNION DE CHICAGO.

Ephémérides Canadiennes

JANVIER 1926

2.— On mande, de Glace Bay, N.-E., que la détresse est grande, dans toute la région minière, par suite des contrecoups de la désastreuse grève de 1925. L'administration provinciale de M. Rhodes prend des mesures pour assurer les secours d'urgence. Les mineurs sans travail s'agitent et des manifestations populaires se sont produites, pour provoquer l'intervention du gouvernement de la Province.

4 — Le pallium, décerné à S. G. Mgr l'Archevêque de Québec au consistoire du 17 décembre dernier, vient d'arriver en notre ville. Il sera remis privément à Mgr l'Archevêque dimanche, le 10 courant.

7 — A Québec s'ouvre la troisième session de la seizième législature.

8 — A Ottawa a lieu l'ouverture de la première session du quinzième parlement. En l'absence du premier ministre, l'hon. M. King, c'est l'hon. Ernest Lapointe qui agit comme chef du cabinet.

— Les pertes résultant de l'incendie, au Canada, pour 1925, sont estimées, par le *Monetary Times*, de Toronto, au chiffre global de \$30,580,090, le plus bas depuis 1921.

— D'après un état fourni par le ministère du Trésor, à Ottawa, la dette nationale du Canada aurait diminué de \$36,000,000, au cours de l'an passé.

13 — M. C.-A. Langevin, agent à Québec du service des voyageurs du Pacifique Canadien, est promu agent-général dans cette même ville.

— Après un débat de plusieurs jours, le gouvernement King est maintenu au pouvoir par une majorité de trois voix.

— Vers cinq heures et demie du soir le feu se déclare dans une des tours du Château Frontenac, et toute la partie la plus ancienne, qui n'était pas encore à l'épreuve du feu, est la proie des flammes. Les pertes sont estimées à plus de deux millions de piastres. Les autorités du Pacifique Canadien décident de reconstruire immédiatement.

— La Cour Suprême de l'Ontario décide que les actionnaires de la défunte Home Bank sont tenus à la double responsabilité des actions qu'ils possédaient de cette banque.

16 — A Montréal décède Mme veuve John Forbes, née Octavie Léger, à l'âge de 84 ans et deux mois. Mme Forbes était la mère de Mgr John Forbes, évêque titulaire de Vaga et coadjuteur du vicaire apostolique de l'Ouganda, Afrique, et de Mgr Guillaume Forbes, évêque de Joliette.

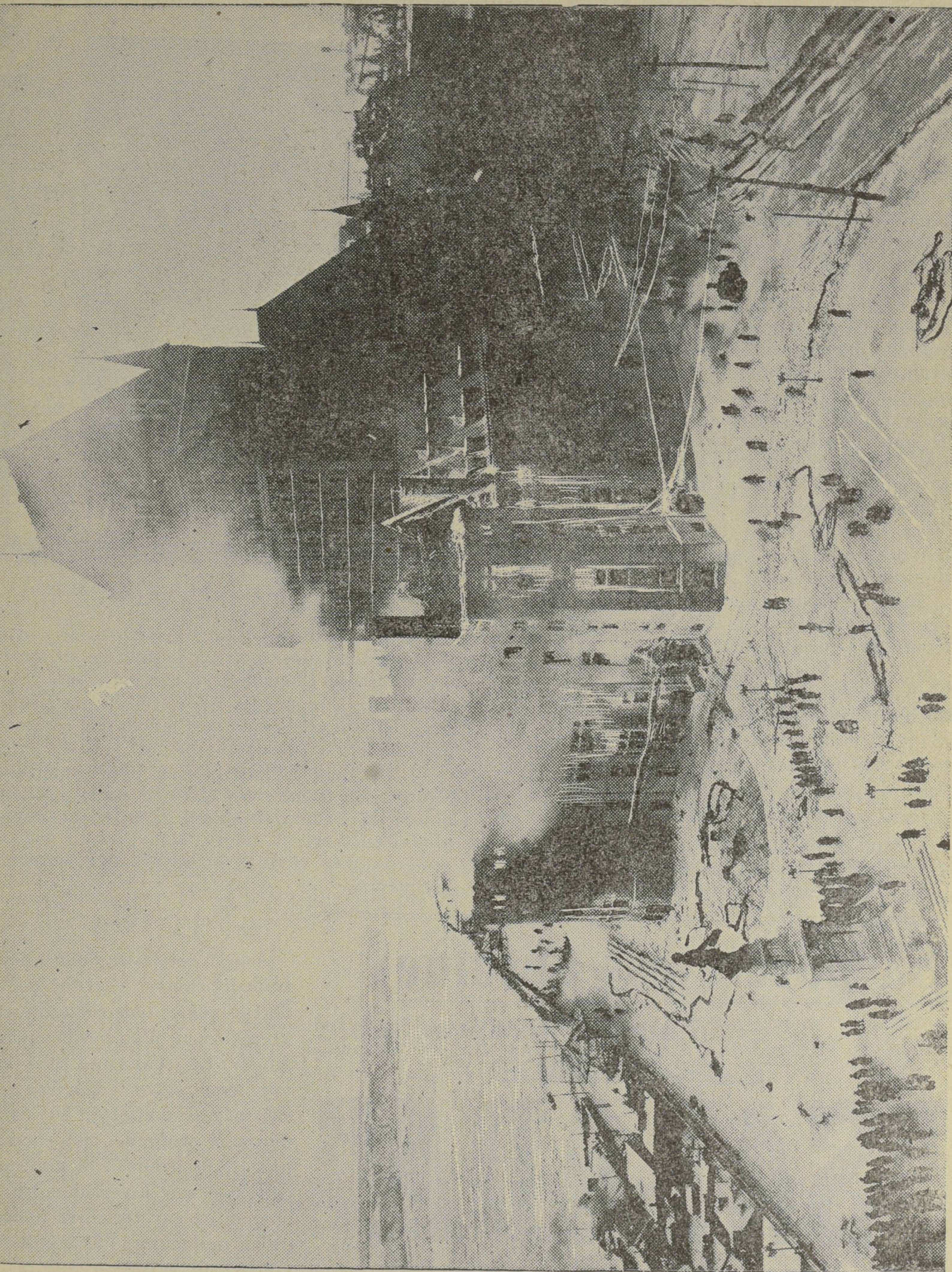
18 — Le premier ministre de la province de Québec, l'hon. M. Taschereau, déclare que le travail du dimanche devra cesser dans les usines des Trois-Rivières, sinon des poursuites seront prises contre les compagnies en faute.

— La communauté mennonite, au Nord-Ouest canadien, où elle paraît en passe de se réinstaller activement, après un accès de bouderie et une fugue au Mexique, vient d'acquiescer du Pacifique Canadien, dans le nord de la Saskatchewan, un lopin d'une trentaine de quarts de section, tout d'une venue. Elle entend y installer systématiquement une forte colonie des siens.

20 — Sur un vaste terrain qu'elles viennent d'acquiescer du Séminaire de St-Sulpice, rue Sherbrooke-ouest, à proximité des immeubles du Grand Séminaire de Montréal et de la Maison-mère de la Congrégation Notre-Dame, les religieuses dites les Dames du Sacré-Cœur vont construire incessamment, est-il annoncé, un nouveau pensionnat.

21 — D'après une information fournie à la *Gazette*, de Montréal, par son correspondant de Québec, notre gouvernement provincial serait en train de prendre des mesures pour assurer la construction prochaine du chemin de fer de ceinture du Lac St-Jean, de la même façon qu'il l'a déjà fait au bénéfice de l'embranchement, en construction, du Transcontinental au canton Rouyn.

— “ La loi internationale en vertu de laquelle il était admis que le Canada et les autres Dominions associés de l'Empire britannique sont fatalement en guerre avec un pays auquel la Grande Bretagne déclare la guerre, qu'ils sont justifiables d'attaquer ce pays et passibles d'être assaillis par lui, tombe en désuétude, et l'Angleterre n'y fera aucune objection ”, déclare à l'*United Press* un important personnage du monde officiel anglais. Les Dominions britanniques entrent peu à peu en jouissance des droits et privilèges de Puissances souveraines.



VUE DU CHÂTEAU FRONTENAC DE QUÉBEC APRÈS L'INCENDIE DU 13 JANVIER DERNIER

22 — M. C.-J. Magnan est nommé président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Il succède à M. Simon Lapointe, avocat, dont le terme d'office est expiré.

23 — La population catholique de Québec est profondément affligée de la mort du primat de l'Église de Belgique, le vénéré cardinal Mercier, dont elle a pu savourer la haute éloquence, lors de sa visite au Canada en 1919.

24 — Lord et Lady Wellington, de Hastings, Angleterre, arrivent à Québec, et sont les hôtes de l'hon. Narcisse Pérodeau, à Spencer Wood. Lord Wellington se rend en Chine remplir une mission diplomatique.

— A l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, à Québec, décède Mme Adolphe Laverdière, née Marcelline Chevalier de la Durantaye. La défunte était âgée de 102 ans.

26 — La paroisse de Saint-Norbert, Manitoba, célèbre le centenaire de naissance de Mgr Ritchot, ancien curé de cette paroisse. On sait que Mgr Ritchot a joué un rôle important dans le règlement des difficultés qui suivit le soulèvement des Métis.

28 — Un incendie détruit plusieurs maisons à Windsor-Mills, et cause pour près de \$500,000 de dommage.

29 — Le thermomètre marque près de vingt degrés sous zéro ce matin. C'est le plus grand froid que nous ayons encore eu cet hiver.

31 — A Victoriaville décède l'hon. Paul Tourigny, conseiller législatif pour la division de Kennébec, à l'âge de 73 ans.

LA GAFFE

- Que cette jeune fille a l'air bête !
- Monsieur, c'est ma sœur.
- Oh ! pardon, j'aurais dû m'en douter !...

Sa pureté est absolue

— Sa saveur irréprochable

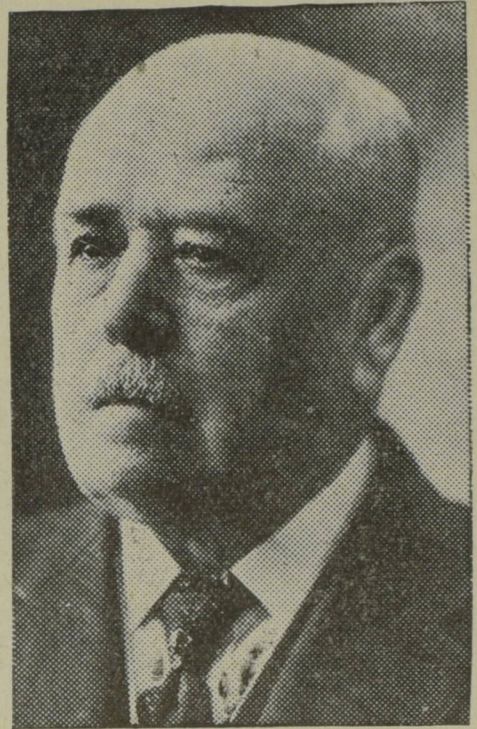
LE THÉ

"SALADA"

est le choix de milliers de personnes.

Étiquette brune, 75c la livre. Mélange Orange Pekoe, 85c la livre.

DOM PIE DE HEMPTINNE.



FEU L'HON. PAUL TOURIGNY.

LA TEMPÉRANCE

La femme d'un hôtelier disait, sur le ton du plus profond désespoir, à la femme de service qui lavait son linge et cirait son plancher.

— Si la tempérance est votée, je ne pourrai plus vous payer. Je ne sais même pas comment nous pourrions vivre nous-mêmes.

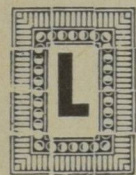
— Ne vous mettez pas en peine, madame, réplique la femme engagée. Si votre mari est obligé de fermer son hôtel, le mien ne pourra plus s'enivrer, et, alors, nous serons riches : vous pourrez venir laver mon linge et cirer mes planchers.

Ame forte, laisse donc la souffrance pénétrer l'intime partie de toi-même; bois cette liqueur vivifiante et n'en perds aucune goutte. Et si tu as pu t'en abreuver avec cette généreuse patience qui conserve au cœur une paix profonde, tu auras appris les douceurs de la souffrance; car son amertume ne se change en mystérieuses délices qu'au moment où l'âme en a savouré tout le fiel.

Gauserie scientifique

LA MACHINE HUMAINE

L'APPENDICE NASAL



L'APPENDICE nasal, ou plutôt le nez, est la partie la plus proéminente, en même temps que la plus évidente de la machine humaine. Situé en plein milieu de la tête, entre les yeux qu'il sépare, et la bouche qu'il domine, c'est peut-être, malgré son apparence plutôt quelconque lorsqu'on le regarde seul, l'organe dont dépend le plus l'expression d'une physionomie, et partant d'un individu.

Un gros nez ne dépare pas un beau visage.

Voilà le dicton populaire, plus ou moins juste comme tous les dictons, mais plutôt juste que faux.

Le nez participe de la variété de tout ce qui touche à l'espèce humaine, dont on peut dire que du milliard d'individus qui la composent, il n'en est pas deux qui soient exactement semblables. Il n'y a donc pas un nez semblable à l'autre. Cependant on peut ramener leur profil à quatre types principaux : le nez droit, le nez aquilin, le nez retroussé et le nez tombant ; pendant que de face, le nez peut paraître mince, épais, épaté et en poire.

Les narines contribuent aussi leur part à l'aspect du nez. Elles peuvent être petites, grandes, aplaties ou échanrées.

* * *

Le nez droit, ou nez grec est celui dont les sculpteurs antiques dotèrent les statues qu'ils présentèrent comme des types de beauté. L'Apollon du Belvédère, la Venus de Milo ont des nez droits.

Les Romains vulgarisèrent plutôt les nez aquilins qui donnent un aspect plus viril ; et cela cadre bien avec leur caractère.

Les nez retroussés et tombant n'ont guère attiré l'attention des sculpteurs et des peintres ; les psychologues leur prêtent plus d'import-

tance, le nez tombant, surtout lorsqu'il domine une bouche mince, étant plutôt le signe d'un caractère froid et fermé ; le nez retroussé, en trompette comme on l'appelle et qui surmonte d'ordinaire une bouche plutôt charnue, étant à leurs yeux l'enseigne d'un caractère ouvert, bon enfant.

De face, le nez mince rallie tous les suffrages, car qu'il soit droit, recourbé, tombant ou retroussé, on ne lui pardonne pas d'être muni de bosses, d'être dévié d'un côté ou de l'autre ou de s'épanouir en poire, fut-ce à la Cyrano.

* * *

Pourquoi le nez est-il plutôt droit que recourbé, et tombant que relevé ?

La cause en est à sa charpente, qui comporte deux parties principales : la partie osseuse et la partie charnue.

L'on n'a qu'à se prendre le bout du nez entre le pouce et l'index, pour se convaincre qu'il est mobile et peut être porté de côté et d'autre, aussi bien que de haut en bas. Mais il n'en va pas ainsi si l'effort porte sur la racine du nez. Là, il faudrait produire une fracture avant d'arriver à mouvoir.

Rappelons seulement les gravures des têtes de squelette. Dans toutes le nez est très court, et largement ouvert. C'est que chez elles la partie charnue est disparue, et qu'il ne reste que la charpente osseuse.

Celle-ci est prolongée par une charpente cartilagineuse (ce qu'on appelle vulgairement croquant), recouverte de peau et de quelques muscles rares et minces.

* * *

Le nez a, en effet, très peu de mouvements propres. Chez les animaux, les carnassiers surtout, le nez ou plutôt le mufle est la partie la plus expressive, parce que la plus mobile de la tête ; mais chez l'homme, il n'en est pas ainsi.

Sous l'influence de passions violentes, la colère surtout, il tend à se tasser un peu vers le haut, et se couvre alors de rides transversales ; c'est tout, et c'est peu.

Mais les muscles les plus fréquemment en action sont ceux des ailes du nez, qui tiennent les narines plus ou moins largement ouvertes, suivant le besoin de respirer, ou l'émotion. On connaît le cliché des romanciers sur les " fines narines dilatées ".

* * *

Le nez, on le sait, est partagé en deux parties par une cloison, celle-là même que l'on voit descendre entre les narines. Cette cloison se prolonge jusqu'à la partie postérieure des fosses nasales.

Chacune des chambres latérales créées par elle est partiellement divisée dans le sens horizontal par de petites excroissances dénommées les cornets. Elles communiquent enfin chacune à deux cavités, la première située dans la joue, entre l'œil et la voute palatine ; la seconde dans la région des sourcils.

Dans la muqueuse qui tapisse les parois du nez, s'épanouissent les filaments du nerf *olfactif* ou nerf de l'odorat.

* * *

Le nez, tout le monde le sait, est l'organe qui permet de percevoir les différentes senteurs. Mais sa grande fonction est de réchauffer au passage l'air qui sert à la respiration. Sans doute, on peut respirer par la bouche ; mais tous ceux qu'un rhume de cerveau a réduits à cette nécessité savent les inconvénients qui en résultent. La bouche devient sèche, et la respiration est rapidement gênée.

Lorsque l'air de la respiration a passé par le nez, son canal naturel, il n'en est plus ainsi, parce qu'il se réchauffe, devient humide, et répond mieux aux besoins du poumon.

Enfin, le nez contribue encore avec le larynx, à donner à la voix ses caractéristiques. On sait qu'il y a des gens qui " parlent du nez ", et qu'il n'y a qu'à se pincer les narines pour les imiter. C'est une preuve du rôle considérable

joué par cet organe dans l'émission de la voix et sa qualité.

Maintenant que nous avons dit brièvement comment est fait le nez, et à quoi il sert, nous commencerons à voir le mois prochain, les principales affections ou maladies qui peuvent l'affecter.

LE VIEUX DOCTEUR.

Les maladies de l'enfance

RUBÉOLE

C'EST une fièvre éruptive qui se manifeste par une éruption spéciale, survenant de façon brusque, sans prodromes et sans altération de l'état général.

Son éruption ressemble tantôt à celle de la rougeole, tantôt à celle de la scarlatine, ce qui explique la confusion faite autrefois. C'est une maladie de la deuxième enfance, surtout fréquente vers cinq ans ; elle se montre en toutes saisons, mais surtout au printemps ; on la rencontre en Angleterre et en Allemagne, plus qu'en France. Comme la rougeole, elle est contagieuse, surtout avant l'éruption ; le germe, d'ailleurs inconnu, paraît fort peu résistant.

Une première atteinte confère l'immunité. Malgré les ressemblances qu'elle affecte quelquefois avec la rougeole ou avec la scarlatine, elle ne vaccine pas contre elles et réciproquement.

C'est une maladie d'ailleurs très bénigne, évoluant généralement sans complication, bien différente en cela de la rougeole et de la scarlatine.

Elle évolue en quatre périodes : incubation, invasion, éruption et desquamation.

La période d'incubation est de quinze à seize jours ; elle est absolument silencieuse.

La période d'invasion dure quelques heures, deux jours au plus.

Il n'y a pas de catarrhe, ni toux ni coryza, ni conjonctivite, ni éternuements.

L'élévation brusque de la fièvre est le premier symptôme ; elle monte à 100° f. le premier jour, à 102° f. le deuxième, puis redescend progressivement à la normale, le troisième jour ; c'est une courbe en clocher, mais bien souvent il n'y a pas même de fièvre.

L'éruption commence à la face ; puis elle s'étend rapidement au tronc et aux membres ; elle est assez polymorphe : tantôt c'est un érythème diffus, rappelant les placards scarlatineux, tantôt ce sont des taches roses comme

dans la rougeole ; ces taches sont isolées et non groupées en demi-cercle comme dans la rougeole. Il peut y avoir un peu de rougeur du voile du palais, mais sans gonflement ni douleurs.

L'éruption est de courte durée ; le troisième jour elle a généralement disparu. Les ganglions du cou, des aines et des aisselles sont souvent tuméfiés. L'état général n'est pas touché ; la desquamation est toujours très discrète. Il est exceptionnel d'observer des complications. La maladie a une tendance spontanée vers la guérison ; l'enfant n'a pour ainsi dire pas quitté sa bonne santé habituelle.

C'est avec la scarlatine et avec la rougeole que la maladie est le plus souvent confondue. On s'explique ainsi les soi-disant récidives de

scarlatine ou de rougeole, en réalité exceptionnelles, et souvent dues à une rubéole méconnue. Certaines rubéoles, dites scarlatiniformes, méritent de rentrer dans un quatrième groupe de maladies, que Dukes a appelés pour cette raison *fourth disease*, ou quatrième maladie, et qui paraît différente de la rubéole, de la scarlatine et de la rougeole.

On la confond souvent aussi avec de l'urticaire et avec certains érythèmes polymorphes.


Le traitement est simple. On gardera l'enfant à la chambre, on diminuera légèrement son alimentation, on lui donnera à boire largement des infusions chaudes, on évitera la constipation.

Dr PIERVAL.

(*La Maison.*)



FEU S. EM. LE CARDINAL MERCIER, ARCHEVÊQUE
DE MALINES, BELGIQUE.



RADIO

Le Super-500

LE SUPER-500, comme son nom l'indique, est un super-hétérodyne dont les transformateurs intermédiaires sont accordés sur 500 kilocycles. Le mérite principal de cet appareil est de donner un poste qu'à un seul point de l'oscillateur contrairement aux autres Super qui donnent le même poste à deux ou trois points de l'oscillateur. C'est aussi un appareil extrêmement sélectif. Enfin grâce à la réaction il permet de trouver les postes par la méthode du Squeal, ce qui facilite la syntonisation des postes lointains.

Nous nous appliquerons dans cet article à faire connaître simultanément le côté pratique et théorique de cet appareil. En d'autres termes, non seulement nous dirons comment placer les fils et les pièces de l'appareil, mais de plus nous essaierons de faire comprendre pourquoi il les faut placer ainsi.

I.— L'OSCILLATEUR

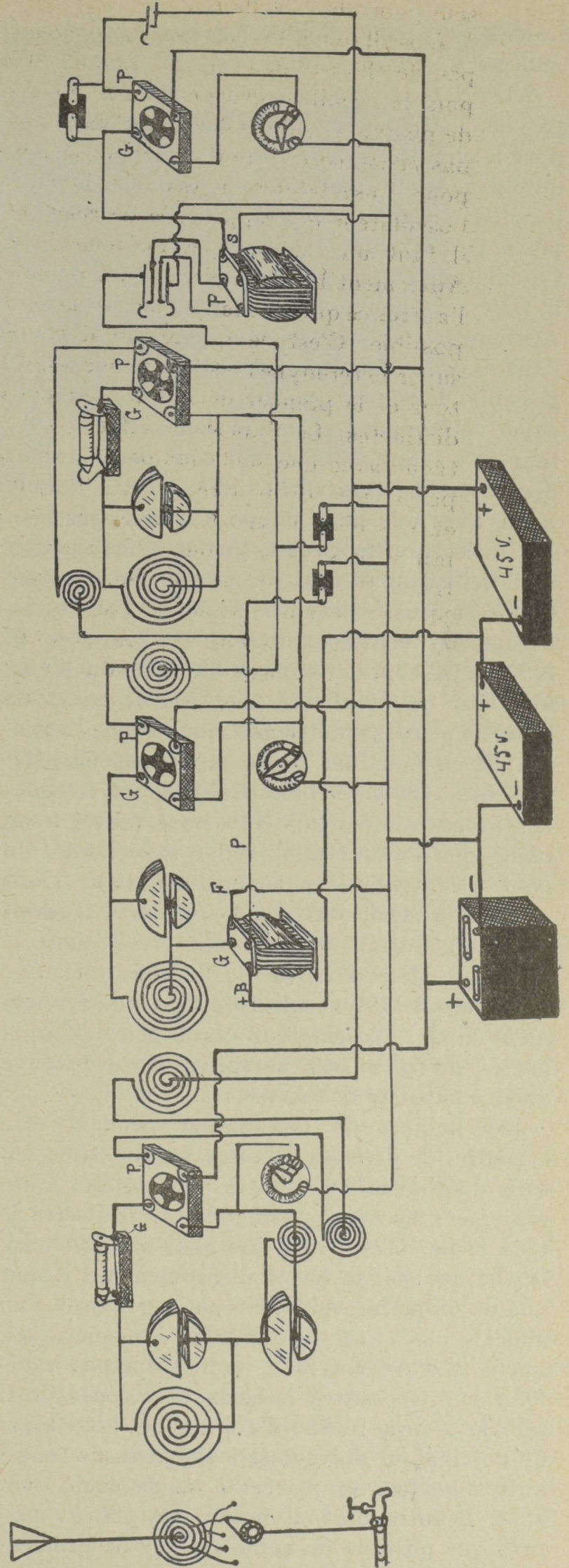
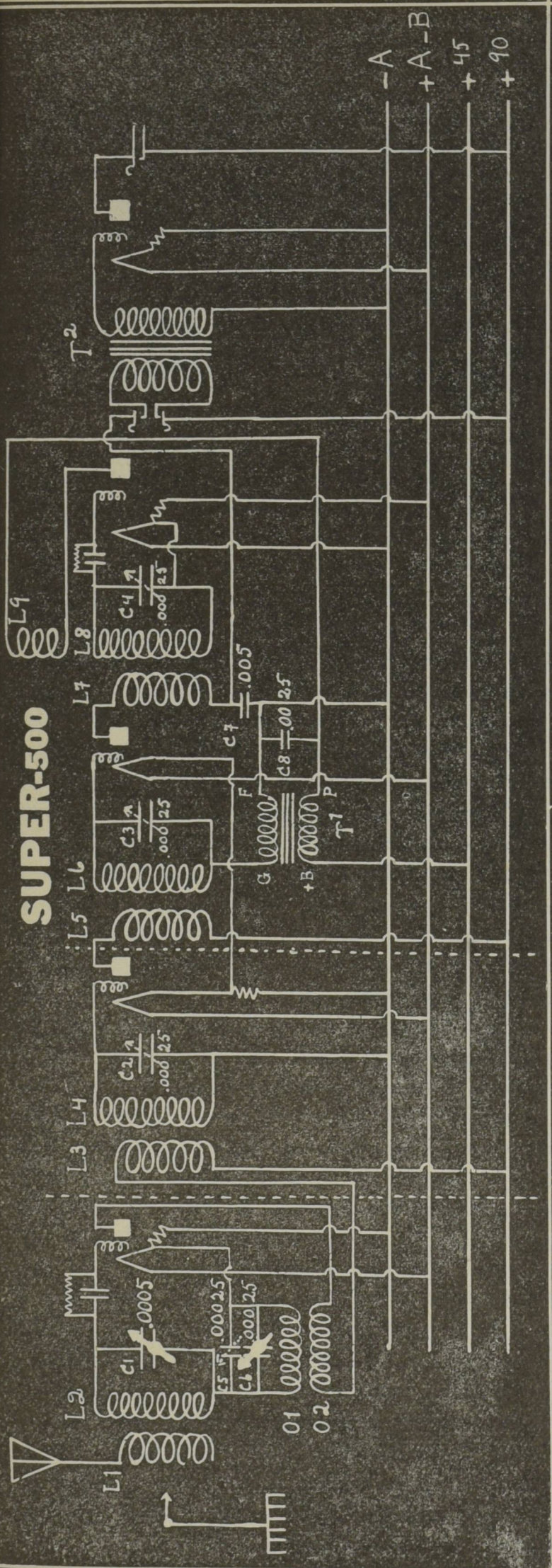
L'oscillateur est la partie vitale du super-hétérodyne. Les ondes du poste que l'on veut recevoir entrent en battement avec celles de l'oscillateur et produisent une autre onde égale à leur somme ou à leur différence, sur laquelle les transformateurs de haute-fréquence sont accordés. Quelque soit le nombre de ces transformateurs un seul mouvement de l'oscillateur suffit pour changer d'un poste à l'autre. On voit par là, un des avantages du super-hétérodyne. Seulement l'inconvénient est que l'on trouve le même poste à deux points différents sur le cadran de l'oscillateur selon que le battement est égal à la somme ou à la différence des ondes du poste avec celles de l'oscillateur. Pour éviter cet inconvénient il suffit d'éloigner

tellement ces deux points que si l'on en prend un on ne puisse prendre l'autre. En d'autres termes il faut calculer les constantes du circuit de telle façon que si l'on prend un poste disons à 10 sur le cadran de l'oscillateur on pourrait le reprendre seulement à 120, mais comme le cadran ne se rend qu'à 100 on ne peut prendre ce poste sur son deuxième point.

Le moyen pour arriver à ce résultat nous a été suggéré par un article du *Radio Broadcast*, de juin 1925, intitulé : "Making you receiver a Super-heterodyne." Nous recommandons cet article à nos lecteurs, car le Super-500 repose sur le même principe avec certaines modifications.

Pour éloigner l'un de l'autre, les deux points de battements de l'oscillateur jusqu'à ce que l'on ne puisse en entendre qu'un seul sur le parcours ordinaire du cadran, il suffit d'augmenter la fréquence de l'oscillateur de façon à obtenir une bande de variation d'environ 900 kilocycles. En élevant la fréquence de l'oscillateur il faut nécessairement élever celle des transformateurs intermédiaires si l'on veut que l'addition ou la soustraction de la fréquence de l'oscillateur avec celle du poste donne comme résultat la fréquence des transformateurs. On trouve par le calcul qu'en élevant les transformateurs à 500 kilocycles (600 mètres), on peut utiliser un oscillateur qui varie de 1,900 à 900 kilocycles, c'est-à-dire de 150 mètres à 330 mètres. Supposons par exemple un poste de 200 mètres oscillant à 1,400 kilocycles, supposons aussi les transformateurs intermédiaires à 500 kilocycles. La somme des deux nous donne 1,900 kilocycles pour l'oscillateur et place son cadran au commencement de sa course. Mais la différence des deux donne 900 kilocycles, c'est-à-dire la fin de la course de l'oscillateur. En pratique il suffit d'arranger les inductances de telle façon que ce dernier point dépasse à peine la course du cadran de

SUPER-500



l'oscillateur pour n'obtenir le poste qu'à un seul point de l'oscillateur.

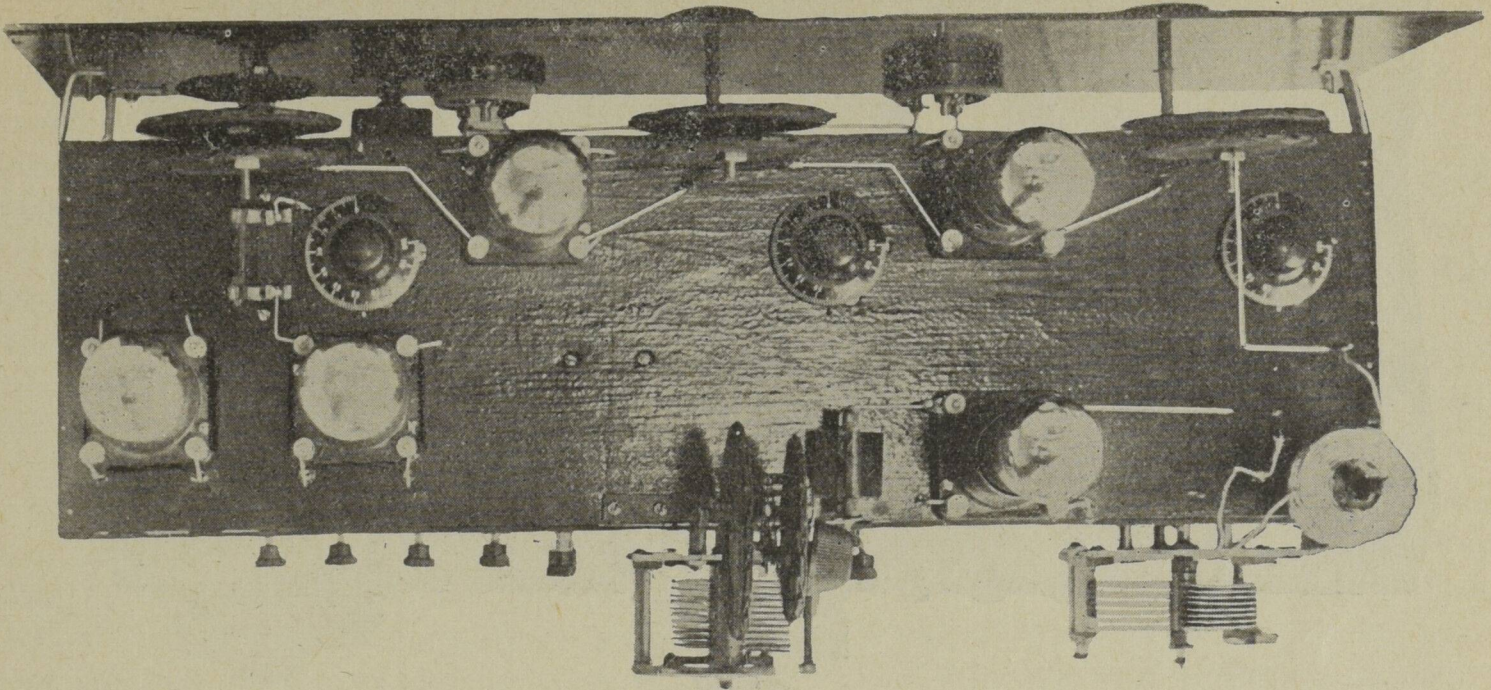
L'oscillateur du Super-500 se résume à bien peu de choses : deux petites bobines dont l'une pour le circuit de grille et l'autre pour le circuit de plaque, et un condensateur variable. Il n'est pas même nécessaire d'avoir une lampe spéciale pour l'oscillateur. Lorsque la fréquence de l'oscillateur est rapprochée de celle des postes il faut une lampe spéciale pour l'oscillateur. Autrement les deux circuits réagissent l'un sur l'autre, ce qui rend la syntonisation presque impossible. C'est ce qui arrive dans les autres super-hétérodynes et voilà pourquoi l'oscillateur et le premier détecteur sont deux lampes distinctes. Le Super-500 suffit à cette double tâche avec une seule lampe. On voit très bien par la lecture du circuit, que la syntonisation et l'oscillation se font au moyen de la même lampe et sans réaction de l'une sur l'autre. La bobine O1 contient environ 50 tours de fil No 24 ; O2 contient environ 30 tours du même fil. C'est un maximum. Le nombre exact de tours ne peut être déterminé que lorsque l'appareil est en fonction. Il y a deux condensateurs variables .00025 en parallèle. L'un de ces condensateurs est fixé une fois pour toutes à un point que l'on détermine par expérience. On peut se contenter d'un seul condensateur. Dans ce cas il faudrait .00035 de capacité. Il faudrait aussi un cadran vernier très précis dans le genre du Micro-Dial ou de l'Accuratune. Car dans ce cas la syntonisation devient extrêmement aiguë. L'oscillateur étant placé dans la partie du plus bas potentiel, on n'éprouve aucune capacité des mains.

Les bobines de l'oscillateur peuvent être enroulées de diverses façons : sur un tube, en toile d'araignée, en fond de panier, etc. L'enroulement en toile d'araignée est peut-être le plus facile. C'est celui que nous avons choisi. Quelle que soit la forme d'enroulement, il faut que le diamètre soit très petit (environ un pouce) afin que les champs magnétiques, soient très concentrés et ne puissent pas interférer sur les autres bobines de l'appareil. Il semble presque inutile d'ajouter que les bobines de l'oscillateur doivent être éloignées de toutes autres bobines et placées à angle droit avec elles. D'autre part, il faudra les placer aussi près que possible du condensateur de l'oscilla-

teur, en se rappelant toutefois qu'il ne faut pas introduire de métal dans leur champ magnétique. Quant au sens d'enroulement il doit se faire en sens inverse dans la bobine de grille et celle de plaque ; si l'on fait une erreur dans le sens d'enroulement ou dans les connexions, l'appareil n'oscillera pas du moins dans cette partie du circuit. Nous publions un diagramme qui fera voir le sens d'enroulement de toutes les bobines de l'appareil ainsi que leurs diverses connexions.

Lorsque l'appareil est monté, voici comment on doit vérifier l'oscillateur. D'abord si on ne réussit pas à faire osciller la première lampe en ouvrant fortement le rhéostat et en tournant le condensateur, c'est un signe que la bobine de plaque est enroulée dans la mauvaise direction. Si l'appareil oscille continuellement quelle que soit la variation du condensateur c'est un signe que la bobine de plaque est trop près de celle de grille ou que encore elle contient trop d'inductance. Il suffit de trouver une distance moyenne entre ces deux bobines qui permette une oscillation facile et contrôlable sur toutes les longueurs d'ondes. Les oscillations sont contrôlées uniquement par le rhéostat. On pourrait bien placer un contrôle pour varier la distance des deux bobines pour chaque longueur d'ondes mais ce contrôle nous a paru inutile. Lorsque l'oscillateur oscille bien il ne reste plus qu'à balancer son circuit de grille afin d'obtenir les postes aux points du cadran où ils doivent être.

Nous avons déjà dit que 50 tours sur la bobine de grille était un maximum, lorsque cette bobine est shuntée par un condensateur variable .00035. Il faut avant d'enlever des tours sur cette bobine constater à quel endroit du cadran nous prenons un poste v. gr. WGY. Si ce poste entre disons à 30 degrés, il est certain qu'il y a trop de fil sur la bobine de grille ; il faut en enlever jusqu'à ce que WGY entre à 40 degrés. L'expérience nous démontrera peut-être qu'il faut enlever une plaque ou deux au condensateur. Aucune constante certaine ne peut être donnée à cause de la trop grande variation de capacité d'un condensateur à un autre. Une chose certaine, c'est qu'il faut un vernier à mouvement très lent, car autrement, on passe sur le poste sans même s'en apercevoir ; surtout sur les postes à ondes courtes.



II.— LES TRANSFORMATEURS INTERMÉDIAIRES

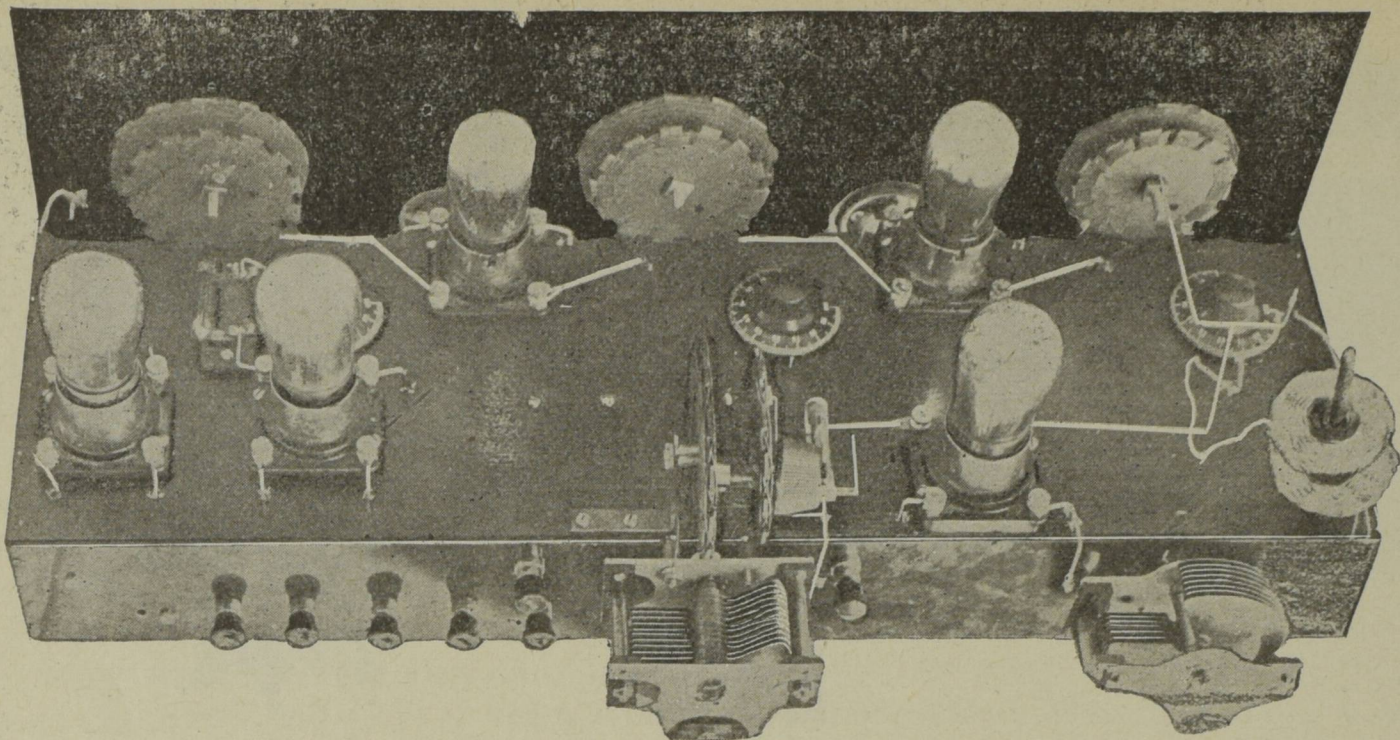
On sait que les transformateurs intermédiaires du Super-500 sont accordés à 500 kilocycles ou encore à 600 mètres. Par conséquent tout appareil récepteur qui peut s'accorder à 600 mètres peut aussi servir de transformateur pour l'oscillateur que nous avons décrit précédemment. C'est là précisément, la première expérience que nous avons faite du Super-500. Nous avons construit l'oscillateur et nous l'avons accouplé à un appareil déjà monté que nous avons accordé à 600 mètres. Après avoir constaté par cette expérience que les résultats étaient satisfaisants, nous nous sommes décidé de construire les transformateurs intermédiaires. Il est bien évident qu'un appareil ordinaire accordé à 600 mètres, c'est-à-dire au point extrême de sa portée, ne peut faire qu'un pauvre transformateur intermédiaire. C'est pourquoi nous avons cru bon de donner aux transformateurs les constantes suivantes : Primaire : 25 tours No 28 D.S.C. ; secondaire : 100 tours No 30 D.S.C. Ces bobines sont enroulées sur des formes *spiderweb* ordinaires. L'enroulement est fait en passant à chaque fois deux pattes de la forme. De cette façon et aussi parce que le fil est très fin, la bobine est petite et son champ magnétique suffisamment concentré pour ne pas interférer sur les autres bobines.

Les transformateurs intermédiaires doivent, pour être efficaces, réunir plusieurs qualités. Il faut premièrement qu'ils n'agissent pas inductivement les uns sur les autres. Toutefois c'est un problème que celui de placer dans un

espace de 24 pouces par 12 pouces autant de bobines et de n'avoir aucune réaction. Les vignettes que nous publions ci-dessous montrent comment nous avons essayé de résoudre le problème. On constate que les trois transformateurs sont sur le même plan. Mais d'un autre côté ils ont une distance de 7 pouces de l'un à l'autre et de plus les bobines sont très petites. Nous croyons que cela suffit pour éviter toute réaction nuisible d'une bobine à l'autre.

Deuxièmement les lampes amplificatrices ne doivent pas osciller, ou si elles oscillent, on doit pouvoir contrôler facilement l'oscillation.

On sait, en effet, quelles précautions il faut prendre dans le neutrodyne ou encore la radiofréquence accordée, pour maîtriser les oscillations. Il faut neutraliser la capacité grille-plaque, soit par des neutrodons soit encore en diminuant considérablement l'inductance du circuit de plaque, ou encore en plaçant un potentiomètre dans les retours de grille. A 600 mètres l'oscillation n'est pas aussi facile qu'à 200 ou 300 mètres. Voilà pourquoi nous n'avons pas jugé à propos de neutraliser, voilà aussi pourquoi nous avons mis des inductances de plaque qui sont le quart des inductances de grilles. Il est fort possible qu'avec des neutrodons nous aurions pu placer plus de fil dans les inductances de plaque. Mais nous ne croyons pas pouvoir gagner beaucoup de ce côté. En tout cas, l'expérience reste à faire. Il n'y a aucune nécessité de placer un potentiomètre ; le rhéostat suffit à lui seul pour contrôler les oscillations.



Troisièmement les transformateurs intermédiaires doivent être bien accordés c'.-à-d. qu'ils doivent être exactement sur la même longueur d'onde. Il importe peu qu'ils soient syntonisés sur 600 ou 650 mètres ; ce qui est absolument important : c'est qu'ils aient tous la même longueur d'onde. C'est en travaillant sur le Super-500, que l'on perçoit bien le point faible des superhétérodynes à transformateurs sans fer. Quel que soit le soin du manufacturier pour rendre les transformateurs identiques, il y aura toujours une différence, à cause des lampes, de la longueur des fils, de la proximité des objets métalliques ; et il n'y a pratiquement aucun remède pour mettre ces transformateurs d'accord, si ce n'est celui que nous avons employé dans le Super-500 : des condensateurs variables en shunt sur les secondaires. Lorsqu'au moyen de ces condensateurs les trois transformateurs, sont en exacte résonance, l'appareil fonctionne admirablement ; mais si l'on varie d'une fraction l'un ou l'autre condensateur, l'appareil y perd considérablement en qualité et en volume. Toutefois il peut arriver que l'on ait quelque peine à mettre les trois transformateurs en résonance sans faire osciller les lampes. Dans ce cas il semble à première vue que ce soit un remède de mettre le second condensateur un peu à côté du point de résonance. En réalité ce moyen fait disparaître l'oscillation au dépens de la résonance, et ce n'est pas un remède. Dans ce cas, il faut diminuer le primaire (l'inductance de plaque) jusqu'à ce que l'oscillation cesse lorsque les lampes sont à leur

température normale et les trois secondaires en exacte résonance.

Disons maintenant comment accorder les transformateurs intermédiaires. Car nous souhaitons que les amateurs qui construisent le Super-500 n'aient pas même peine que nous avons eue la première fois que nous avons écouté au Super-500. Il a fallu environ deux heures de travail pour entendre la première note de musique, et la réception était bonne. Non pas que l'appareil est difficile à syntoniser ; il est, au contraire très facile et nous le dirons subséquemment. Mais à ce moment l'appareil n'était nullement balancé et les transformateurs aucunement accordés. Nous avons bien l'idée qu'avec des secondaires de 100 tours shuntés par des condensateurs .00025, les 600 mètres devraient se trouver à environ 60 degrés sur le cadran gradué de 0 à 100. Mais ce que nous ne savions pas c'est qu'une variation d'une fraction de degré pouvait opérer de si grands changements.

L'expérience nous a fait trouver que le meilleur moyen consiste à avoir un oscillateur séparé sur 600 mètres, ou encore (pour ceux qui sont à proximité des postes Marconi) d'attendre que ces postes soient en opération et de varier les trois condensateurs de façon à entendre le télégraphe avec le plus fort volume. Il suffit de remarquer les chiffres des cadrans des trois condensateurs pour savoir où se trouvent les 600 mètres. Inutile d'ajouter que pendant cette opération, le secondaire qui est shunté par le

condensateur 0005 doit être accordé sur 600 mètres.

Les amateurs qui sont loin des Marconi peuvent utiliser le même moyen mais il leur faudra attendre de bonnes conditions de réception.

Lorsque les trois transformateurs sont bien accordés, il est possible de prendre de la musique en variant les deux condensateurs du secondaire et de l'oscillateur. Pendant que l'on aura un poste on pourra varier de quelques degrés les condensateurs des secondaires, afin d'obtenir une syntonisation plus précise. Après cela on pourra fixer en place ces condensateurs, et les oublier, car ils sont fixés une fois pour toutes.

Si l'on accorde les transformateurs intermédiaires sur 600 mètres exactement, on risque de subir l'interférence du télégraphe surtout si l'on est près de ces postes. Les ondes de ces postes agiront directement sur les transformateurs qui sont en résonnance avec elles. On peut éviter cette interférence en logeant l'appareil dans une boîte métallique ; mais on le peut beaucoup plus facilement, en accordant les transformateurs entre 650 et 700 mètres. De cette façon, il n'y aura aucune interférence possible de la part des postes à 600 mètres. Il faudra toutefois ne pas monter plus haut qu'à 700 mètres, car autrement on viendra à constater que le mouvement du condensateur de l'oscillateur réagit sur le condensateur du secondaire et vice-versa. En pratique on accordera tout d'abord les transformateurs à 600 mètres au moyen déjà indiqué du télégraphe. Puis lorsqu'on sera familier avec l'appareil, lorsque tous les autres circuits seront balancés on réussira sans aucune difficulté à monter les transformateurs à 700 mètres, ou encore à un point où l'on cesse de subir l'interférence de la télégraphie.

Il est reconnu depuis longtemps que l'amplification à haute-fréquence se fait beaucoup plus facilement sur les longues ondes que sur les ondes courtes. C'est même l'existence de ce fait qui a donné naissance au Super-hétérodyne. Armstrong a réussi au moyen d'un oscillateur séparé à transformer les ondes de 300 mètres en ondes de 10,000 pour les amplifier mieux par après. Il est incontestable qu'un super, dont les transformateurs sont accordés à 10,000 mètres, a un facteur d'amplification plus élevé qu'un autre dont les transformateurs sont

accordés à 600 mètres. Il faut donc admettre que les transformateurs du Super-500 amplifient moins que ceux d'un super-hétérodyne ordinaire.

Mais ce degré d'infériorité est vite compensé par tout un ensemble de qualités qui découlent précisément de ce sacrifice du côté de l'amplification : 1° plus grande sélectivité, 2° les postes sur un seul point du cadran de l'oscillateur ; 3° tonalité plus riche ; 4° emploi plus facile de la réaction.

Au reste on sait qu'il ne sert absolument à rien de dépasser certaines limites dans l'amplification à haute fréquence. Lorsqu'on est arrivé à ce point qu'on peut mettre en haut-parleur tous les postes qui sont au-dessus du niveau du bruit, il y a avantage à s'arrêter là.

III.— LES BOBINES D'ANTENNE

Les bobines d'antenne sont constituées par L1 et L2. Il n'y a rien de particulier au sujet de ces bobines et on peut les faire de diverses façons. Nous avons adopté celles du " Roberts " qui nous ont toujours donné satisfaction. La bobine L1 constitue le primaire. Il suffit d'enrouler 25 tours avec quelques prises de connexions. Il n'est pas nécessaire de placer le commutateur de ces connexions sur le panneau car on change bien rarement dès qu'on a trouvé le point qui convient le mieux à l'antenne sur laquelle on opère.

L2 est la bobine secondaire et comprend 45 à 50 tours de fil No 20 ou 22. Cette bobine est shuntée par un condensateur .0005. Si l'on étudie le circuit on constatera que la capacité des mains doit se faire sentir sur le contrôle de ce condensateur. On fait disparaître ce trouble en éloignant le condensateur du panneau et faisant une extension avec une tige en bois, en verre, ou en bakelite. Cette précaution est absolument nécessaire, et sans elle le Super-500 sera difficile à accorder.

IV.— LA RÉGÉNÉRATION

Les connaisseurs doivent s'étonner de nous voir placer de la régénération dans un circuit à trois étapes de haute-fréquence. Nous avouons qu'elle n'est pas absolument nécessaire, mais nous avons trouvé qu'elle était utile.

En effet quoique le circuit contienne trois étapes de haute-fréquence, il ne faut pas croire que ces trois, étapes opèrent à 100 pour 100. Tout d'abord la première lampe sert plutôt d'oscillatrice que d'amplificatrice, et ensuite la troisième lampe tout en étant amplificatrice à haute-fréquence, l'est aussi à basse-fréquence. Il s'ensuit donc qu'un peu de régénération sur le dernier détecteur ne peut que suppléer à ce que ces lampes ont perdu en efficacité en faisant double travail.

De plus la régénération aide à trouver les postes par le "squeal" quand cette méthode nous plait. Sans doute il y a d'autres moyens d'obtenir le squeal : tel entr'autres un potentiomètre sur les grilles des amplificatrices. Mais la régénération nous a paru faire ce travail mieux que tous les autres moyens.

Toutefois il faudra ne s'en servir qu'à dose très faible à cause de la distortion qu'elle peut apporter. Il faut donc un tickler avec très peu de fil et dont le champ magnétique s'éloigne convenablement du secondaire.

V.— LA RADIATION

Le Super-500 fait-il de la radiation dans l'antenne, et peut-il nuire aux amateurs placés à proximité? A la première question il faut répondre affirmativement, mais négativement à la seconde. Quoique ces réponses peuvent sembler contradictoires, elles s'expliquent très bien.

Que le Super-500 ne nuise en aucune façon aux voisins nous en avons fait une démonstration concluante, lorsque nous l'avons fait osciller de toute façon et qu'un puissant appareil à haute-fréquence située à moins de 100 pieds de distance n'a pu capter aucune de ces oscillations.

Que le Super-500 oscille et fasse de la radiation dans l'antenne nous le croyons quoique nous n'ayons pas expérimenté à ce point de vue. Mais comme ces oscillations se font au-dessous de 200 mètres par l'oscillatrice, soit au-dessous de 600 mètres par les amplificatrices, il s'ensuit qu'elles ne peuvent nuire en rien aux amateurs qui cherchent dans les limites de 200 à 600 mètres.

Il faut donc admettre que le Super-500 fait de la radiation dans l'antenne, sans nuire aux amateurs situés à proximité.

VI.— L'AMPLIFICATION REFLEXE

Les circuits reflexes semblent perdre depuis quelque temps la popularité dont ils jouissaient l'an dernier. Le *Radio Broadcast* l'élimine peu à peu du "Roberts", et une autorité dans la matière, Scott-Taggart affirme, qu'étant donné le coût très abaissé des lampes, on ne doit plus se préoccuper de reflexer une ou deux étapes dans le but de diminuer le nombre de lampes sur l'appareil.

Ceci étant connu, on s'étonnera peut-être de trouver sur le Super-500 une étape d'amplification reflexe. A première vue, il semblerait qu'il eut été préférable d'éliminer une étape de haute-fréquence et de placer les deux étapes de basse-fréquence classiques. On aurait eu encore cinq lampes sur l'appareil et en même temps on aurait évité le circuit reflexe. En effet, de cette façon on aurait obtenu un appareil plus facile à équilibrer, mais moins efficace, puisqu'il y manque une étape de haute-fréquence.

Une autre proposition consisterait à placer trois étapes de haute-fréquence, un détecteur, et deux étapes de basse-fréquence; ce qui porterait le nombre de lampes à six, en éliminant l'amplification reflexe. Nous avons essayé ce système et l'avons abandonné pour revenir au premier circuit que nous avons publié contenant une étape d'amplification reflexe.

Et voici pourquoi. On sait que dans un appareil à trois étapes de haute-fréquence, les lampes n'opèrent pas à leur pleine capacité. L'oscillation arrive plus tôt qu'on ne le désire. Pour empêcher les lampes d'osciller, il faut introduire des pertes dans le circuit; soit par potentiomètre, soit par neutralisation, soit en diminuant les primaires. C'est ce dernier moyen que nous avons choisi.

Il reste donc dans les lampes de l'énergie en réserve et que l'on perd absolument. Pourquoi alors ne pas utiliser cette énergie au moins dans une lampe pour obtenir de l'amplification à basse fréquence. De cette façon on ne fait pas d'économie aux dépens du rendement, on évite seulement un gaspillage.

On présente souvent comme objection aux circuits reflexes les difficultés qu'il y a de les équilibrer. Cela peut être vrai lorsqu'il s'agit de plusieurs étapes reflexes, mais nous n'avons

jamais trouvé difficile de balancer un circuit ne contenant qu'une seule étape reflexe.

V.— L'AMPLIFICATION DE BASSE-FRÉQUENCE

Avec trois étapes de haute-fréquence précédant le détecteur il n'est guère nécessaire d'ajouter deux étapes de basse-fréquence opérant à 100 pour 100. Il est très probable même que si l'on agissait ainsi, les dernières lampes seraient surchargées et donneraient une musique contrefaite et désagréable.

Voilà une nouvelle raison pour adopter une étape de basse-fréquence reflexe qui amplifie moins qu'une basse-fréquence ordinaire. On peut faire suivre ensuite soit une basse-fréquence ordinaire, soit un push-pull, soit une amplification par résistance.

Nous avons choisi une amplification par transformateur ordinaire. En référant au circuit que nous publions à la page 257, on constatera qu'il y a deux condensateurs fixes sur cette amplification. Un de ces condensateurs a une capacité de .005 microfarads et est placé en shunt sur le secondaire du transformateur. L'autre a une capacité de .0005 microfarad et relie ensemble la grille et la plaque de la dernière lampe. Cette méthode diminue quelque peu le volume, mais donne à l'instrument une tonalité riche et agréable.

VIII.— LA MISE AU POINT

Jusqu'à présent nous avons donné tous les détails nécessaires au montage du Super-500. Mais il est rare que le Super-500 manifeste ses qualités immédiatement après la pose du dernier fil, après la dernière soudure. C'est un peu comme un piano auquel on vient de poser la table d'harmonie contenant une variété de cordes qu'il faut accorder. Il faut aussi accorder le Super-500 pour qu'il soit en état de fonctionnement.

Tout d'abord l'appareil semble absolument sans vie. Il s'agit, pour lui donner un peu de vigueur de mettre en résonance les trois transformateurs intermédiaires au moyen de leurs condensateurs. Voici une méthode pour arriver à ce premier résultat :

1° Placez les deux condensateurs de l'oscillateur et du secondaire à 100, ouvrez fortement

les lampes, et montez la régénération presque à son maximum.

2° Placez le condensateur du second transformateur intermédiaire à 25 environ.

3° Tournez lentement et simultanément les condensateurs du premier et du troisième transformateurs intermédiaires et cherchez à entendre la télégraphie. Lorsque vous entendez les signaux, tâchez de les obtenir au maximum par la manipulation du condensateur du deuxième transformateur et aussi par une retouche générale de tous les contrôles.

A ce moment les transformateurs sont tous en résonance sur 600 et l'appareil peut opérer uniquement au moyen des deux contrôles de l'oscillateur et du secondaire.

Lorsque les trois transformateurs intermédiaires sont accordés à 600 mètres, il reste à mettre au point le contrôle de l'oscillateur et du secondaire. Il faut diminuer ou augmenter le nombre de tours sur le secondaire jusqu'à ce que les postes soient convenablement répartis sur le cadran du condensateur secondaire. En enlevant ou en augmentant le nombre de tours sur le circuit de grille de l'oscillateur on obtiendra les postes à peu près aux mêmes degrés sur les deux cadrans.

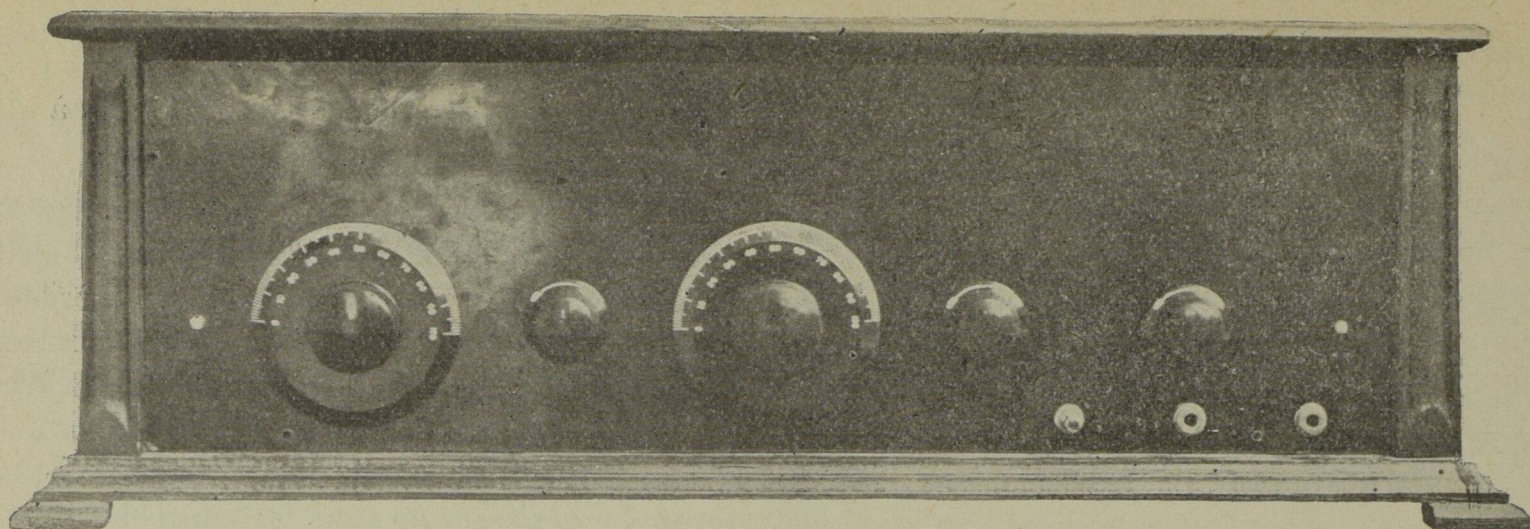
Nous avons déjà dit comment il faut traiter le circuit de plaque de l'oscillateur.

S'il oscille trop c'est qu'il y a trop de fil, s'il n'oscille pas suffisamment, c'est qu'il n'y en a pas assez. En général, il faut peu de fil dans ce circuit. On pourra expérimenter avec profit sur le sens d'enroulement du circuit de plaque, ainsi que sur la transposition de deux connexions de ce circuit.

S'il arrivait qu'on entende des oscillations à plusieurs endroits du cadran de l'oscillateur, ce sera un signe certain qu'il y a beaucoup trop de fil sur le circuit de grille de l'oscillateur ; à la condition toutefois d'avoir vérifié au préalable que les transformateurs intermédiaires soient bien accordés et que les amplificatrices n'oscillent pas.

IX.— LA SYNTONISATION

Le Super-500 qui semble un appareil très compliqué est en réalité très facile à syntoniser. Les trois condensateurs des transformateurs intermédiaires sont placés à l'intérieur de l'appareil et une fois mis au point peuvent être laissés tels quels, sauf de rares exceptions.



Il ne reste plus que deux contrôles majeurs et trois contrôles mineurs. Le premier contrôle (à gauche sur la vignette) est celui de l'oscillateur, le second est le rhéostat de la lampe, le troisième est le condensateur du secondaire qui contrôle toutes les lampes sauf l'oscillatrice, le cinquième contrôle la régénération.

1° Pour syntoniser il suffit d'ouvrir convenablement les lampes au moyen des deux rhéostats. Si l'appareil crie, c'est que les rhéostats sont poussés trop loin.

2° Monter la régénération au moyen du dernier contrôle, (à droite sur la vignette).

3° Mettre le disque du secondaire (le grand au milieu de l'appareil) à un point quelconque, et chercher à entendre le squeal en plaçant le contrôle de l'oscillateur à un point à peu près semblable. Si l'on n'entend rien sur ce point, il suffit de répéter l'opération après avoir placé le condensateur du secondaire sur un autre point.

4° Dès que l'on entend le "squeal" il suffit de baisser la régénération pour entendre la musique.

5° Chercher à obtenir de la qualité au moyen des rhéostats, mais jamais au moyen des contrôles majeurs.

6° Comme l'appareil est très sélectif, il faut opérer lentement. En somme il n'y a rien de difficile dans la syntonisation de cet appareil et quelques heures de pratique suffisent à en surprendre tous les secrets.

POST-SCRIPTUM

Depuis que cet article a été écrit l'expérience nous a fait modifier quelque peu les constantes du Super-500. Nous conseillons d'adopter celles qui suivent :

L1 — Bobine spiderweb 25 tours No 27 D.S.C. avec prises de connexions au 1er, 2e, 5e, 10e, 17e, 25e tour.

L2 — Bobine "spiderweb" 45 tours No 22 D.S.C. toutes les bobines sont enroulées en passant deux pattes de la forme à chaque fois.

L3 et L7 — 25 tours No 28 D.S.C.

L5 — 12 tours No 28 D.S.C.

L4, L6, L8 — 100 tours No 30 D.S.C.

C1 — 80 tours No 26 D.S.C. enroulés sur un tube de 1½ pouce de diamètre.

O2 — A été supprimée.

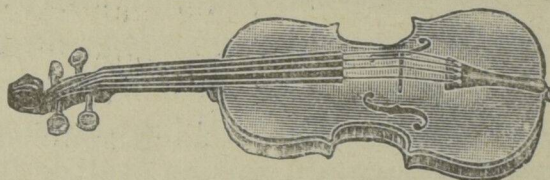
C1 — Condensateur variable .0005. Il y a capacité des mains sur ce condensateur. Pour y obvier, il suffit d'éloigner ce condensateur du panneau et de lui faire une extension avec une tige en bois ou en verre.

C2-C3-C4 — Condensateurs .00025. Ces condensateurs sont fixés une fois pour toutes.

C5 — Condensateur variable .00025 avec cadran vernier. On doit supprimer C6.

C7-C8 — Condensateurs fixes .005 et 0025.


Ls-M. BOLDUC, ptre.



\$3.95 Pour ce violon, une valeur de \$7.50, vous sera donné en prime pour la vente de nos graines. Gratis sur demande, notre catalogue de 500 "bargains."

Allen Nouveautés

St-ZACHARIE, P. Q.



FEMINA

POUR ÊTRE UTILE

Avoir une âme contente

CONNAISSEZ-VOUS des personnes perpétuellement mécontentes, qui se plaignent des gens et des choses, de la pluie et du soleil ? Elles sont pourtant très bonnes, parfois adroites, dévouées, charitables à leur manière... mais le plus souvent on ne les aborde qu'avec un petit serrement de cœur, un peu de malaise qui s'explique d'ailleurs très facilement.

Elles font le bien sans élan, parce que c'est leur devoir d'agir ainsi et jamais leur âme ne se donne entièrement à la tâche imposée.

Comparons ces personnes à l'air triste et ennuyé, aux êtres rayonnants dont la bonne humeur et la gaieté sont communicatives ; ceux-ci mettent la joie et le bonheur partout où ils se trouvent tandis que l'ennui et un certain malaise accompagnent toujours le passage des gens au caractère revêché.

Comment trouver la vie maussade et mauvaise quand on a devant soi des yeux rieurs qui voient les épreuves mais refusent de larmoyer inutilement ?

Ce qui manque autour de nous, ce sont des âmes contentes, des âmes joyeuses pour remonter les courages et entraîner les autres... ceux qui s'ennuient, vers les sommets, des âmes fortes à qui la lutte donne un renouveau de vigueur et à qui le courage ne fait jamais défaut. On va d'instinct à ces âmes joyeuses jusque dans l'épreuve, on les admire, on ne craint d'elles ni les réprimandes ni les reproches et si l'on a du chagrin on sait que leur compassion se fera douce. Leur encouragement nous aidera à remonter vers les sommets lumineux du devoir rempli pour Dieu.

Si, en écoutant le récit de nos misères, leurs lèvres gardent le bon sourire habituel, on ne les croit pas insensibles, on sait que leurs yeux savent regarder au-delà de l'enveloppe disgr-

cieuse, leurs yeux vont jusqu'à l'âme, ils voient la beauté intérieure beaucoup plus estimable que ne le suppose les âmes vulgaires.

Fermons les yeux sur les faiblesses, sur les défauts, sur les fautes mêmes volontaires du prochain, ayons des âmes contentes, des âmes de lumière, qui reposent qui attirent, des âmes qui, sans attendre jamais la récompense, se dévouent et se donnent sans compter.


Apprenons que la perfection ne consiste pas dans les charmes extérieurs mais dans l'accomplissement du devoir de chaque jour.

La plus belle et la meilleure prière c'est le *Fiat* de l'âme laborieuse et résignée, de l'âme contente qui sait être joyeuse et bonne lors même que la douleur et l'épreuve viennent la visiter.

Il n'y a pas d'existence qui soit à l'abri du chagrin, tôt ou tard, l'âme chrétienne doit se mesurer avec la souffrance ; que ce soit la maladie qui la saisisse en pleine jeunesse, que ce soit les peines du cœur qui lui enlèvent toutes ses illusions, que ce soient les angoisses de l'esprit ou les tortures de l'âme, l'âme à certaines heures se verra accablée d'un fardeau qu'elle n'a pas désiré mais qu'elle accepte généreusement.

Le choc qui semblait destiné à la briser la verra se relever plus vaillante, plus forte et meilleure, toute disposée à aimer mieux et plus ceux que la Providence a mis sur son chemin.

Jeanne LE FRANC.



PETITE POSTE

JEANNINE à THÉRÈSE.— Voudriez-vous me rejoindre par la pensée à mon *Home*... et me dire un peu de ce qui vous intéresse... j'en serais heureuse et promets de répondre longuement à la petite missive que j'attends anxieusement...

Jeanne LE FRANC

BOITE AUX LETTRES

MARCELLE.— L'article paraîtra... c'est un encouragement à nous revenir souvent... et à nous redire votre sincère amitié qui se fera fidèle, je n'en doute pas quand nous aurons fait plus ample connaissance...

Je ne doute pas que vos articles sauront intéresser ceux de nos lecteurs à qui ils sont adressés.

JEANNINE.— C'est toujours un plaisir nouveau pour moi de lire les bons sentiments que vous m'exprimez d'une manière si gentille.

Notre bonne amie Violette de l'Immaculée est forcée de prendre un peu de repos. Nous faisons des vœux ardents pour que sa santé redevienne meilleure et que notre correspondante reprenne bientôt sa place au *Femina*.

Je serai toujours heureuse de vous relire et d'être pour vous celle que vous appelez une Amie.

THÉRÈSE.— Vous vous servez d'une carte blanche et non pas d'une carte de deuil pour adresser vos vœux et vos souhaits.

Le meilleur accueil vous attend toutes les fois que vous aimerez à nous revenir et nos petites amies se feront un plaisir de répondre aux correspondances que vous leur adresserez.

Jeanne LE FRANC

La cuisine

DIVISION DES ALIMENTS

D'après les besoins de l'organisme les aliments se divisent en deux groupes :

1° Aliments réparateurs ou azotés tels que les viandes composées de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote.

2° Aliments combustibles ou hydrates de carbone tels que les graisses, les sucres, formés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène.

Certains aliments sont à la fois réparateurs et combustibles, on les appelle aliments complets. Exemple : le lait, les œufs.

Les boissons qui fournissent à l'organisme les éléments minéraux dont il a besoin sont encore des aliments.

VALEUR NUTRITIVE DES ALIMENTS

La valeur nutritive d'un aliment dépend :

1° de sa richesse :

a) En matières azotées ;

b) En matières grasses ;

c) En matières respiratoires ou amidonnées.

Les aliments azotés ou réparateurs servent

avant tout à former, à accroître et à réparer les tissus, surtout dans la période de croissance et dans la convalescence. Ils servent aussi de combustibles pour l'entretien de la chaleur et de l'énergie ; mais les vrais combustibles sont les graisses et les hydrates de carbone que, pour plus de simplicité, nous compterons toujours ensemble.

Si certaines matières, comme les phosphates, qui font partie des aliments, paraissent avoir moins d'importance, c'est que assez souvent les aliments en contiennent des quantités suffisantes. Le fer qui colore le sang est dans le même cas.

L'alimentation doit donc fournir des aliments combustibles ou aliments respiratoires, et des réparateurs ou azotés.

Tous les aliments sans exception peuvent entretenir la chaleur vitale. Les aliments azotés indispensables à la réparation du corps, pourraient à eux seuls devenir le point de départ d'une alimentation complète mais pas avantageuse ; d'où le nom d'aliments complets. Les aliments hydrocarbonés ne peuvent servir à l'alimentation qu'accompagnés d'aliments azotés.

L'alimentation la plus avantageuse consiste donc dans une combinaison rationnelle des deux genres de produits.

2° La valeur d'un aliment dépend non seulement de sa constitution, mais encore de la manière, dont il est préparé, du menu dont il fait partie et de la façon dont il est mangé.

RATION ALIMENTAIRE

On appelle ration alimentaire la quantité de chacun des principes que doit fournir l'alimentation afin de pourvoir aux besoins de l'organisme.

Il faut dans la ration alimentaire tenir compte :

1° Du climat et des saisons.

2° De l'âge et de l'état de la santé.

3° Du tempérament.

4° Des occupations.

L'homme doit lutter contre les refroidissements de la température par une alimentation qui lui donne un supplément de chaleur. Là où il gèle..., il faut se chauffer ; mais au soleil on n'a pas besoin de feu.

L'enfant ou l'adolescent qui grandit, et qui doit à chaque minute de sa vie fournir aux nécessités de la croissance, a besoin d'une forte réserve de graisse toujours entretenue ; et cette réserve il en trouvera les éléments dans les féculents, le pain, la soupe, beaucoup d'eau, des viandes légères qui font les muscles, mais qui n'imposent pas à son estomac un travail excessif. Voilà le régime qui permettra aux enfants de grandir. L'insuffisance dans l'alimentation est aussi nuisible que l'excès ;

dans les deux cas, l'équilibre des fonctions est rompu.

Pour travailler vite et bien, il faut à l'homme moderne des aliments excitants qui lui fournissent la matière réparatrice la plus active, et la plus digestible. Un régime mixte, qui consiste à faire usage d'une quantité déterminée de substances animales et de substances végétales, semble lui convenir à tous les points de vue, et c'est aussi celui qui réussit le mieux pour tous.

A ceux qui se livrent aux travaux de l'esprit, la ration alimentaire doit être celle qui correspond à leur faible activité corporelle ; le pain, les légumes verts, les fruits, et comme nourriture azotée, un peu de viande et de poisson, des œufs, du lait, et autres aliments de facile digestion.

Les femmes faisant moins d'exercice peuvent se contenter d'une alimentation où dominent les substances végétales.

L'alimentation de la famille devrait préoccuper toute ménagère, car la bonne nourriture est une condition indispensable à une vie régulière et plus ou moins péniblement occupée. Des repas préparés avec soin, à l'heure voulue, agrémentés de bonne humeur, contribuent au bonheur de tous. "Le plaisir de la famille se sent surtout à table", a dit Brémant. La réflexion quoique terre à terre a sa portée morale. Il ne faut pas que le mari ou les enfants trouvent mieux ailleurs que chez eux.

(*La cuisine à l'école primaire*).

Le roi Léopold Ier de Belgique sortant un jour de son palais vit la sentinelle en train de manger un morceau de tarte aux prunes.

— D'où es-tu, mon ami ? demande le roi.

— Vous êtes bien curieux, répond le soldat.

Enfin, il renseigne quand même son interlocuteur, mais il demande à son tour :

— Et vous, qui êtes-vous ? Militaire, probablement ?

— Oui.

— Retraité ?

— Pensionné. Mais devine avec quel grade ?

— Capitaine ?

— Non ! mieux !

— Major ?

— Non !

— Colonel ?

— Non !

— Général ?

— Non, mieux encore.

— Tu es donc le roi lui-même ?

— Oui.

— Dans ce cas, tiens un peu ma tarte, Sire, s'il te plaît, pour que je présente les armes à Votre Majesté.

Vocation apostolique

(Dédié à l'Apôtre)

— Qui, gravira, Seigneur, votre montagne sainte ?
Et près du sanctuaire établira ses jours ?...
— Celui, dont le cœur pur, nourri de votre crainte,
Fuyant la vanité, s'offre à Vous, pour toujours.

Au tendre adolescent, en qui l'espoir repose,
Souriant, l'avenir apparaît tout en rose...
Viril et guilleret, rêvant d'ambitions
Généreuses parfois, il vit d'illusions.

Jaloux de cet enfant, que leur haine surveille,
Par la porte des sens, l'écart de la raison,
Satan, monde ou plaisirs, lui vont dire à l'oreille :
"Court, sera ton printemps ; jouis, c'est la saison."

Mais le germe divin, en l'âme baptisée,
Peut, dans un tout jeune homme, ériger un héros,
Et lui faire braver des mondains la risée,
Dès que, de son Sauveur, il entend les bravos.

Ardeur et loyauté, en un même langage,
A sa foi, à son cœur, redisant à l'envi :
"Que l'amour a ses lois, le dévouement son gage,
Que, si le Maître appelle, Il doit être suivi."

Au Monarque suprême, au Créateur des mondes,
Qu'adorent, en tremblant, les anges prosternés,
Pourrait-il préférer des biens, souvent immondes
Que la mort doit ravir à ses yeux consternés ?...

Tout roi veut une cour ; chaque prince des pages :
Et l'on voit affluer courtisans de tous âges...
Seriez-vous seul, mon Dieu, sans suite et sans honneur,
Vous, Maître de tout bien, source de tout bonheur ?

O Dieu de charité, venu du ciel en terre,
Pour embrasser nos cœurs de vos célestes feux,
Ne permettez jamais, que leur triste misère
Rende vain votre amour, et superflus, vos vœux.

Des peuples, sans pasteur, errent dans l'ignorance.
Appelant, de leurs cris, le pain de vérité ;
Pour apaiser leur faim, leur besoin de clarté,
Exaucez leurs soupirs, aidez leur impuissance.

Bien grande est la moisson, rares les ouvriers ;
Nombreux et sans emplois, de braves cœurs attendent.
Au matin de leur vie, en guidant leurs sentiers,
Parlez bien haut, Seigneur, afin que tous entendent.

Meurtri de leurs refus, mais non déconcerté,
Vous allez, répétant, comme au triste "Jeune homme"
Votre conseil divin, si souvent rejeté,
Comptant sur un écho, un ami sûr, en somme.

Parmi nos jeunes gens, recrutez vos soldats :
Pour défendre vos droits, affermir votre règne,
Avec cœur, ils sauront affronter les combats,
Aimant douleurs, mépris, que votre exemple enseigne.

Si, parfois, tels labeurs semblent durs, écrasants,
Ils penseront alors au soir de "La journée"
Lorsque, suave, aimant, le Maître, en sa tournée,
Dira "Bons Serviteurs, vos maux sont suffisants."

Alors, les yeux ravis, éclatants, et sans voiles,
Au firmament du ciel, ainsi que des étoiles,
Apôtre, éducateurs, maîtres en équité,
Brilleront à jamais, durant l'Eternité !

AU GOIN DU FEU

Pour s'amuser

La Direction de l'Apôtre donnera deux prix de une piastre à ceux qui enverront toutes les réponses exactes des jeux d'esprit de chaque mois. Les prix seront tirés au sort et nous publierons les noms des heureux gagnants. Les réponses devront être mises sur une feuille spéciale et adressées, dans les quinze jours qui suivent la publication de chaque livraison, à M. le Directeur de l'Apôtre, 103, rue Sainte-Anne, Québec, Canada.

RÉPONSES AUX JEUX D'ESPRIT DU MOIS DE JANVIER

DEVINETTES

1° C'est que tous deux font la police (la peau lisse).

2° Oui : Deux femmes.

CHARADE

Pire — Enée — Pyrénées.

LOGOGRIPE

Mascaron — Macaron

RÉBUS No 70

Travail et sobriété sont les piliers de la santé.

Mot à mot : Trave — ail — haie — sceau — Brie — été — son — laie — piles — i haie — deux la sent T.

Ont trouvé des solutions partielles : M. J.-P. Caron, Ferme expérimentale, Ottawa ; Mlle Albina Pelletier, Plantagenet, Ont. ; MM. Jean-Louis et Henri Chapdelaine, St-Victor de Tring ; M. le Dr W.-S. Chartrand, Ottawa ; Mlle Thérèse Brière, B. P. 163, Rimouski ; Mlle Céline Lachapelle, Couvent de Jésus-Marie, Sillery ; Mlles Eugénie Routhier, Germaine Godreau et Yvonne Bélanger, Couvent de St-Charles ; Mlle Alexina Landry, Hammond, Ont. ; Mme H.-A. St-Pierre, 8, rue Harris, Springvale, Me. ; Mlle Irène Turcotte, Ste-Marie, Beauce ; Mme V.-J. Rochefort, 516, rue Notre-Dame, Manchester, N. H. ; Mlle Jeannette Demeules, Couvent de St-Victor, Beauce ; Mlle Rosa Auger, 764, Echo Drive,

Ottawa ; R. Frère Pasteur, Asbestos, P. Q. ; Mlle Evangeline Nézan, 240, ave. Breeze-Hill, Ottawa ; L'Hôpital civique, près Québec.

Ont trouvé toutes les réponses : Mlle Thérèse Tremblay, 130, Boulevard Langelier, Québec ; Mlle Marie-Jeanne Bédard, 366, rue Richardson Québec ; Mlle Jeanne-d'Arc Bonhomme, 333, rue St-Joseph, Jacques-Cartier, Québec ; Mlle Simonne Juneau, 482, rue St-Vallier, Québec ; Mlle Lucienne Reinhardt, 509, rue Saint-Jean, Québec ; Mme J.-Ernest Drolet, 81, rue St-Pierre, Québec ; Une inconnue ; Mlle Maria Drolet, inst., Champigny, P. Q.

Les deux prix ont été gagnés par Mme J.-Ernest Drolet et Mlle Marie-Jeanne Bédard.

JEUX D'ESPRIT No 81

DEVINETTES

1° Quelle différence entre la lettre I et un clocher ?

2° Quel est le sentiment qui cause le plus grand dommage à la santé ?

CHARADES

Le plus gracieux félin formera mon *premier*.
Mon *second* un refuge utile à la marine.
Et mon *tout* met souvent l'esprit à la torture.

Lorsque la robe est de brocart,
De fin velours tissé de soie,
Mon *premier* ondule et chatoie
Doucement sous notre regard.

Du *second* le glaive étincelle,
C'est un guerrier plein de valeur,
Nul danger qu'il soit infidèle
Un seul jour au serment d'honneur !

De mon *tout*, le mal fut terrible,
Le sort affreux, tristes les jours,
Seul il vécut, destin terrible !
Privé de tout humain secours.

ENIGME

Sans être prélat j'ai la crosse
Et sans être berger un chien,
J'ai la baguette, et pourtant je ne suis magicien,
Que Dieu vous garde de ma fureur atroce.



LES LIVRES



UN MANUEL DE CHANT

FAIT PAR UN CANADIEN ET APPROUVÉ PAR UN FRANÇAIS

Extrait d'une Revue de Musique religieuse, publiée à Paris et dirigée par le chanoine Marty, de Perpignan, France.

Le R. P. Vandandaigue, S.J., du Canada, un ami de la *Petite Maîtrise*, a publié, en collaboration avec l'abbé P. Chassang, ancien maître de chapelle du Petit Séminaire d'Avignon, un très intéressant et pratique manuel destiné à fournir, dans un format commode et portatif, la matière de quatre à cinq volumes de deux cent à deux cent cinquante pages.

Nous y trouvons un paroissien romain, un livre d'Heures, le formulaire de prières, les chants liturgiques en notation moderne et rythmée pour la grand'messe, les vêpres et le salut.

Enfin les cantiques. Cette dernière partie n'est pas la moindre et mérite de retenir l'attention. On sait à quelles critiques on s'expose en publiant des recueils de cantiques : on a tellement dit que le genre extra-liturgique du cantique n'est pas encore fixé. Nous devons rendre justice au R. P. Vandandaigue : il a su faire un choix judicieux dans la grande production de cantiques qui marque la promulgation du *Motu proprio* de S. S. Pie X. Il y a les cantiques traditionnels populaires ; il y a les cantiques modernes d'inspiration religieuse ; il y a les cantiques dits "grégoriens". L'auteur, avec un éclectisme louable, a su faire un choix dans tous les genres, et ce choix lui fait honneur.

Il a cueilli, avec de bienveillantes autorisations des auteurs et éditeurs, les cantiques de tous les recueils qui lui ont paru les plus aptes à susciter, dans les rangs des fidèles, l'amour de la prière. Nous remercions le R. P. Vandandaigue de sa critique judicieuse.

Nous avons appris que son œuvre, éditée par Mame, a un succès magnifique ; il ne peut en être autrement quand on a lu l'ouvrage et quand on connaît le goût affiné de l'auteur en matière d'art musical.

Le chanoine MARTY,
Directeur-Fondateur de la
Petite Maîtrise,
Perpignan, France.

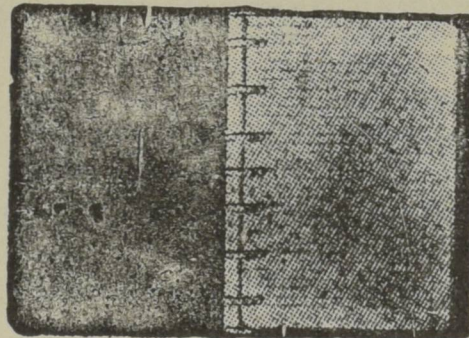
Le *Manuel de Chant* du Père Vandandaigue est en vente au Secrétariat des Œuvres, 105, rue Ste-Anne, Québec, au prix de \$2.50 franco.

W.-L. MACKENZIE KING. *La question sociale et le Canada*. Industrie et Humanité. Traduction de Altjar. Préface de M. Gabriel Honotaux, de l'Académie française. Publié par le Comité France-Amérique chez Alcan à Paris. Vol. in-12 avec un portrait de l'auteur. Prix franco : 12 francs.

"Le travail de l'honorable Premier Ministre du Canada, dit M. Thomas Poulin dans *L'Action Catholique*, pris dans son ensemble représente un effort considérable vers une meilleure compréhension de la question sociale, des responsabilités de chacun. N'ayant pas été à même de puiser à larges mains dans les trésors de lumières de l'Église catholique, l'auteur va rechercher ses autorités en Angleterre, dans un autre milieu. Nous comprenons alors pourquoi il s'y rencontre certains mots, expressions qui nous paraissent vagues, parce que nous avons chez nous quelque chose de plus précis, pourquoi il y existe certaines points d'utopie."

C'est tout de même un livre très utile à consulter.

LIVRETS AVEC ANNEAUX POUR FEUILLETS MOBILES



L'ACTION SOCIALE Limitée
103, rue Ste-Anne, Québec

Nous avons compassion d'une grande misère et d'une grande douleur. Mais quelle misère, quelle douleur de la terre égale le supplice des chères âmes qui languissent loin de Dieu?... Chrétiens, souvenons-nous des captifs de l'autre monde, comme si nous étions captifs nous-mêmes.
Père MONSABRÉ, O. P.

La bonté n'attend pas les occasions de bien faire : elle les cherche. Elle ne les craint pas : elle les aime. Elle ne les fuit pas : elle les saisit.
Père Gabriel PALAU, S.J.

THÉS ! CAFES !

Thé Noir du Ceylan	Café Extra
Thé Noir de Chine.	Café Fancy
Thé de Colombo.	Café Royal
Thé Vert de Chine.	Rôtis et moulus.
Thé naturel du Japon.	
En caisses, ½ caisses et	En chaudières de
nattes de 100, 80, 40,	5, 10, 25, 50, 75 et
25 et 10 livres.	barils de 100 livres

Notre département spécial sera toujours prompt à vous faire parvenir les échantillons qu'il vous plaira de demander.

Langlois & Paradis, Ltée
QUEBEC

FEUILLETON DE L'APÔTRE

Une de perdue, deux de trouvées

PAR GEORGES DE BOUCHERVILLE

N° 6

Publié avec la permission des éditeurs, la Librairie Beauchemin, Limitée, 30, rue Saint-Gabriel, Montréal.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

LA COUR DES PREUVES

La nouvelle que la Cour des Preuves allait procéder, à midi, à la reconnaissance d'un héritier de feu M. Meunier, s'était répandue par la ville avec la rapidité de l'éclair. La foule des curieux était considérable, et encombrait les sièges destinés au Public ; tous les greffiers et employés des bureaux du Palais de Justice étaient venus pour assister à la séance ; un grand nombre d'avocats occupaient les places qui leur étaient réservées. Le docteur Rivard était assis, en face du juge, à côté de son avocat. Au bout de la table longue du greffier, M. Préau s'occupait d'un air indifférent à feuilletter une liasse de papiers.

— Silence ! silence ! messieurs, cria un huissier ; et au même instant les deux battants d'une porte latérale s'ouvrirent, et le juge de la Cour des Preuves entra. Il monta, à pas lents, les degrés qui conduisaient à son siège, et après avoir salué le barreau, fit signe à l'huissier-audiencier de proclamer l'ouverture de la séance.

— Oyez, oyez ! cria l'huissier-audiencier, que tous ceux qui ont quelque chose à faire devant ce tribunal de la Cour des Preuves de la cité de la Nouvelle-Orléans, produisent leurs réclamations et elles seront entendues. Vive l'État !

— M. le greffier, lui dit le juge, appelez le rôle des causes.

Le greffier se leva, et appela : " Requête du Dr Léon Rivard pour annulation du testament de feu sieur Alphonse Meunier, pour cause de survivance d'héritier, et pour reconnaissance du dit héritier "

Il y eut un mouvement de curiosité dans la salle, plusieurs personnes montèrent sur les bancs pour voir le Dr Rivard.

— Si Son Honneur veut me permettre, dit M. Préau en se levant, j'ai une motion à faire avant que la Cour procède sur le rôle.

Le Dr Rivard fit un mouvement de surprise et écouta.

— Quelle est votre motion, dit le juge ?

— Je désire que la Cour entende, avant tout, la cause de Fortin contre Fortier, que Votre Honneur, à la dernière séance, m'a promis de faire passer la première aujourd'hui.

Le docteur Rivard se sentit soulagé d'un grand poids, en entendant ce dont il s'agissait et se penchant à l'oreille de son avocat, il lui dit quelques mots.

— Si M. Préau n'a pas d'objection, je le prierais de vouloir bien me permettre de procéder dans la cause de l'héritier de M. Meunier ; mon client, le docteur Rivard, qui est ici à mes côtés, et tout ce public qui est venu dans le seul intérêt de voir passer cette cause importante, vous sauront gré de retirer votre motion.

M. Préau entendit en ce moment une voiture qui s'arrêta en face du Palais de Justice.

— S'il en est ainsi, monsieur, répondit-il, je retire ma motion.

— La Cour continua l'avocat du docteur Rivard, est-elle maintenant prête à entendre la cause ?

— Procédez, répondit le juge.

— Je vais commencer par lire la requête.

La requête est écrite en anglais, nous la traduisons.

— A l'honorable Juge de la Cour des Preuves, pour la cité de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane.

— La requête de Léon Rivard, médecin de la cité de la Nouvelle-Orléans, Tuteur dûment élu en justice à l'orphelin Jérôme, expose respectueusement :

— Que le premier septembre 1836, Alphonse Meunier, négociant, de la Nouvelle-Orléans, sous l'impression qu'il n'avait point d'enfant ni d'héritier légitime, fit son testament olographe, qu'il déposa le même jour entre les mains de sieur P. Magne, notaire public.

— Que, le 15 septembre 1836, le dit Alphonse Meunier décéda à la Nouvelle-Orléans, sans avoir changé son testament.

— Que, le 25 octobre 1836, le dit testament du dit Alphonse Meunier fut régulièrement ouvert et reconnu par Son Honneur le dit juge de la dite

“ Cour des Preuves : sauf toute opposition qui pourrait y être faite, dans la quinzaine, avant son homologation.

“ Que, le 19 mars 1820, le dit Alphonse Meunier avait épousé, en légitime mariage, demoiselle Léocadie Mousseau.

“ Que, le 21 mai 1823, il serait né du légitime mariage du dit Alphonse Meunier, avec la dite Léocadie Mousseau, un enfant mâle, baptisé le même jour, sous le nom d'*Alphonse Pierre*.

“ Que, le 29 mai 1823, la dite Léocadie Mousseau décéda à la paroisse St-Martin, État de la Louisiane, sans autre enfant issu de son dit mariage avec le dit Alphonse Meunier, que le dit *Alphonse Pierre*.

“ Que, par d'inexplicables circonstances, le dit *Alphonse Pierre* Meunier fut perdu, et que son père, après les plus grandes recherches, fut persuadé que son fils était mort qu'il ne le reverrait jamais.

“ Que, le 5 avril 1826, un orphelin du nom de *Jérôme*, de parents inconnus, abandonné sur la levée, au bas du couvent des Ursulines, fut amené à l'Hospice des Aliénés de la Nouvelle-Orléans.

“ Que, le 30 octobre 1836, votre requérant aurait été dûment élu tuteur de l'orphelin *Jérôme*.

“ Que, le 1er novembre 1836, Pierre de St-Luc, capitaine du *Zéphyr*, constitué, par le dit testament du dit Alphonse Meunier, son héritier et légataire universel, aurait été noyé et décédé dans le fleuve du Mississipi, et inhumé au cimetière de la Nouvelle-Orléans, avec toutes les pompes de la religion et la plus grande publicité.

“ Que, le dit orphelin, *Jérôme*, aurait été reconnu et identifié depuis la mort du dit Alphonse Meunier, avec le dit *Alphonse Pierre* et que le dit *Jérôme* ne serait autre que le dit Alphonse Pierre, fils légitime et héritier du dit Alphonse Meunier.

“ Le tout tel que votre requérant est prêt à prouver.

“ C'est pourquoi votre requérant, ès-qualité, conclut à ce que, vu les causes ci-dessus, il plaise à votre honorable cour déclarer le dit orphelin *Jérôme* être le fils légitime et héritier légal du dit feu Alphonse Meunier ; et en autant qu'il appert que le dit testament aurait été fait par le dit feu Alphonse Meunier, sous la fausse impression que son fils était mort, que le dit testament soit déclaré nul et de nul effet ; et de plus qu'un administrateur soit nommé pour prendre soin de la succession.

LÉON RIVARD, Tuteur.”

La lecture de cette requête avait été écoutée dans le plus grand silence. On lisait sur la figure de tout le monde, le profond intérêt que cette cause inspirait ; et les événements qu'elle annonçait étaient si imprévus, et l'héritage dont il s'agissait si considérable, presque fabuleux, que l'on ne doit pas être surpris de l'impression qu'elle avait produite.

Je produis, continua l'avocat du docteur Rivard, au soutien de la présente requête, les documents suivants :

1° Copie authentique du dit testament de feu Alphonse Meunier.

2° L'extrait de mariage du dit Meunier.

3° L'extrait de naissance du dit *Alphonse Pierre Meunier*.

4° L'extrait mortuaire de dame Léocadie Mousseau Meunier.

5° L'extrait mortuaire du dit feu Alphonse Meunier.

6° L'acte de tutelle du dit Léon Rivard.

7° L'extrait mortuaire du dit Pierre de St-Luc.

8° Copie certifiée de l'entrée des registres de l'hospice des Aliénés de la Nouvelle-Orléans.

“ Par ces documents, je prouve d'abord la naissance d'un héritier légitime de feu M. Alphonse Meunier, continua l'avocat du docteur Rivard ; ensuite, que M. Meunier était sous l'impression, en faisant son testament, que son fils n'existait plus. Il ne me reste plus à faire voir maintenant que l'orphelin *Jérôme* est le véritable *Alphonse Pierre*, fils légitime et unique héritier de M. Meunier ; ce que j'espère prouver de la manière la plus évidente et la plus péremptoire par des témoins qui ont parfaitement connu l'enfant avant qu'il fut perdu et pendant qu'il était en nourrice.

“ J'établirai par ces mêmes témoins qu'ils ont une parfaite connaissance de la perte de l'enfant, et des recherches infructueuses que l'on fit pour le retrouver ; enfin j'établirai que l'enfant, après avoir été plusieurs années abandonné et relégué parmi les fous de l'hospice, a été reconnu, par une espèce de miracle, pour le fils si longtemps perdu de M. Meunier ”.

L'exposition était claire et simple. Tout le monde était dans l'attente. Le docteur Rivard regardait tour à tour son avocat et le juge.

“ — Je vais maintenant faire entendre les témoins. Huissier ! veuillez appeler le témoin nommé Toussaint Délorier.

— Toussaint Délorier ! cria l'huissier.

— Si la Cour veut me le permettre, demanda M. Préau, je prendrai la liberté de suggérer à mon savant confrère, qu'il conviendrait de faire venir devant la cour ce fils de M. Meunier.

Il y eut un mouvement d'approbation universelle parmi l'auditoire ; plusieurs avocats appuyèrent la suggestion. Le docteur Rivard jeta un coup d'œil inquiet sur M. Préau, dont l'air d'indifférente bonhomie ne trahissait aucun sentiment hostile. Le docteur ne savait que penser.

“ — J'aimerais bien à savoir, reprit M. Duperreau avec animation, en quelle qualité M. Préau fait cette demande ? Je voudrais bien savoir quelles parties ou quels intérêts il représente ?

Tous les yeux étaient tournés sur M. Préau qui répondit avec le calme le plus parfait :

“ — Je ne vois pas que ma proposition ait rien de si étonnant, ou qui puisse tant exciter mon savant

confrère ; je ne l'ai faite que parce qu'elle m'a paru naturelle. Je ne prétends représenter aucune partie dans cette cause. puisqu'elle se poursuit *Ex parte*, je n'agis que comme *Amicus Curiae*. Je n'ai pas l'honneur de connaître M. le docteur Rivard, que je vois aujourd'hui pour la première fois, quoique sa réputation, si bien méritée d'homme de bien, soit plus d'une fois parvenue à mes oreilles. Je n'ai pas le moindre doute sur l'exactitude des allégués de la requête, dont la lecture, je l'avoue, m'a vivement intéressé. Je ne vois pas du tout comment vous pouvez vous opposer à ce que M. le docteur Rivard envoie chercher cet enfant ; je suis bien sûr que votre client n'y a aucune objection. D'ailleurs il me semble qu'il est dans l'intérêt de la cause même, que l'enfant comparaisse devant les témoins, qui l'ont connu dans son enfance, afin qu'ils puissent aujourd'hui l'identifier, comme aussi il est dans l'intérêt du public de pouvoir s'assurer que celui qui réclame la succession de M. Meunier est bien son fils et son héritier. Le docteur Rivard, verra, comme moi, qu'il est de son intérêt de faire venir l'enfant, tant pour sa satisfaction que pour celle du public. Au reste, quant à moi je n'y tiens pas, et c'est parce que je savais que Son Honneur M. le juge n'avait pas d'objection de suspendre les procédés pendant quelques minutes, afin de gratifier l'audience dans un désir, et je pourrai dire dans un droit aussi légitime.

Deux ou trois avocats se levèrent simultanément, pour représenter au juge la justesse des remarques de M. Préau. Son Honneur le juge qui se sentit, lui aussi, quelque curiosité de voir l'enfant, remarqua : “ qu'en effet il serait bien à propos que le docteur Rivard allât chercher son pupille ”.

Le docteur Rivard qui, au fond, ne voyait aucun inconvénient à faire paraître le petit Jérôme, qu'il était bien certain que personne ne reconnaîtrait, s'offrit, de bonne grâce, de l'aller chercher.— Il prit une voiture de louage, et ne tarda pas à revenir avec le malheureux orphelin qui, en voyant tout ce monde, eut peur et se mit à pleurer, en se cachant le visage sous les basques de l'habit du docteur Rivard. La foule s'ouvrit pour laisser passer le docteur, qui alla reprendre sa place à côté de son avocat, avec le petit Jérôme. La vue de ce petit être chétif et imbécile, causa une impression pénible de pitié dans l'auditoire, qui s'était figuré, pour l'héritier d'une si fabuleuse fortune, un enfant intelligent et bien constitué.

“ — Procédez, M. Duperreau, lui dit le juge.

M. Duperreau, après avoir fait assermenter le témoin, lui demanda s'il avait connu M. Alphonse Meunier et sa femme ? s'il avait connu l'enfant ? s'il avait appris que l'enfant avait été perdu, et jamais retrouvé ?

A toutes ces questions le témoin fit une réponse affirmative.

“ — Et où avez-vous connu l'enfant de M. Meunier, lui demanda le Juge ?

— A la paroisse St-Martin, Votre Honneur ; il avait été mis en nourrice chez la femme Phaneuf, qui l'emporta à Bâton-Rouge.

— Et après ?

— Et après, c'est tout, Votre Honneur.

— Vous avez dit que l'enfant avait été perdu.

— Oui, Votre Honneur ; faut-il que je répète ce que j'ai déjà dit ?

— Pas besoin. Regardez maintenant cet enfant, et dites si vous croyez qu'il soit le même que celui que vous avez vu en nourrice chez la femme Phaneuf ?

Le juge désigna au témoin l'orphelin Jérôme, qui se voyant ainsi pointé du doigt, eut peur et se glissa sous la table. Plusieurs personnes se mirent à rire ; le docteur Rivard, vexé de la conduite de son pupille, lui dissimula un innocent coup de pied à la chute de l'épine dorsale, sous la table, par forme de muette admonition. Le petit lâcha un faible cri, et revint sur son siège, en se frottant d'une main là où ça lui démangeait, et de l'autre, cherchant à refouler une larme qui se rebellait sous sa paupière.

“ — Oui, Votre Honneur, je crois que c'est le même, répondit le témoin avec aplomb.

— C'est bien ; vous pouvez descendre maintenant, excepté que quelqu'un veuille vous poser de nouvelles questions.

Le docteur Rivard jeta un coup d'œil inquiet sur M. Préau, qui s'occupait, avec la plus parfaite indifférence, à lire une gazette, quoiqu'il n'eût pas perdu un mot de la déclaration du témoin.

M. Duperreau fit ensuite assermenter M. Charon, le chef de l'hospice des Aliénés, qui prouva que le petit Jérôme avait été amené à l'hospice, ainsi qu'il avait été porté aux registres. Il certifia que l'extrait des registres, produit en cour, était conforme à l'original ; que les deux bouquins (qu'il montra) avaient été apportés et déposés à l'hospice, comme la propriété de l'orphelin, quand il y fut amené. Il prouva aussi que l'extrait de naissance d'*Alphonse Pierre*, produit en cour, était le même extrait qui avait été trouvé, par Son Honneur le juge, dans les bouquins ; enfin que l'entrée des registres correspondait avec l'extrait de naissance.

“ — Et avez-vous aucun doute, lui demanda M. Duperreau, que Jérôme ne soit Alphonse Pierre, l'enfant de M. Meunier ?

— Aucun.

— Quelqu'un, demanda le juge, a-t-il quelque question à faire au témoin ?

Personne ne répondit.

Jérémie, le portier de l'hospice, fut ensuite introduit. Il corrobora, en substance, ce qu'avait dit le témoin précédent ; et descendit sans que personne lui fit de transquestions.

Le docteur Rivard était radieux ; le public paraissait satisfait de l'identité du petit Jérôme avec le petit Meunier.

“ — J'espère, dit M. Duperreau, en se levant avec dignité, et promenant sur l'auditoire un regard de

satisfaction, j'espère que la Cour ne peut plus avoir de doute maintenant sur la justice et l'équité de cette cause. J'aurais pu produire une foule de documents et de témoins, au soutien des allégations de la présente requête ; mais j'aurais craint d'abuser de la patience de Votre Honneur. Les preuves que j'ai produites, tant écrites que verbales, sont irrécusables et péremptoires. Je pourrais m'étendre au long et faire ressortir toutes les circonstances merveilleuses et extraordinaires qui ont accompagné la naissance de l'orphelin Jérôme qui, après être mort au monde, et avoir été enterré dans un hospice d'aliénés, en sort pour monter au plus haut de l'échelle sociale où, par son rang et sa fortune, il a droit de prétendre.

“ Je laisse cette cause à la décision de Votre Honneur, persuadé que les conclusions de la requête seront accordées.

M. Duperreau s'assit au milieu du plus profond silence, chacun attendant avec anxiété le jugement qui allait être prononcé, quoique tout le monde le supposât d'avance.

— Quelqu'un, demanda le juge, a-t-il quelque remarque à faire, avant que la cour procède à prononcer le jugement en cette cause ?

— Je suggérerais à M. le docteur Rivard, dit M. Préau, qui revenait de la salle voisine où il avait été un instant, de produire tous les documents qu'il peut avoir au soutien de sa requête.

— Nous n'en avons pas besoin d'autres, reprit M. Duperreau ; notre preuve est complète.

— Excusez-moi, je n'ai dit cela que dans l'intérêt de votre client. Voici un petit papier qui pourrait vous être de quelque utilité ; en ma qualité d'*Amicus Curiae*, tant dans l'intérêt de M. le docteur Rivard que dans celui du public, je serais d'opinion de l'annexer au dossier de la cause, si toutefois vous n'y avez pas d'objection formelle. La cour permettra à M. le greffier de donner lecture de ce petit papier, avant de décider si ma proposition est convenable ?

— Certainement, répondit le juge ; tout ce qui peut jeter un jour favorable sur cette cause doit être entendu. Lisez, M. le greffier.

M. Préau passa au greffier le petit papier qu'il tenait à la main. Le docteur Rivard était sur les épines, malgré l'assurance de son avocat qui lui disait : “ que la preuve était écrasante et que rien ne pourrait l'affecter ”. Le juge était sérieux. Le public attendait et conjecturait sans savoir ce qui allait arriver.

Le greffier lut à haute voix, au milieu du plus profond silence :

“ Extrait du Régistre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Natchitoches, État de la Louisiane, pour l'année 1825.

“ Extrait du Régistre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Natchitoches, État de la Louisiane, pour l'année 1825.

“ Le 25 août 1825, par nous, prêtre soussigné, a été enterré Alphonse Pierre, décédé hier, à l'âge

“ de deux ans, trois mois et trois jours, fils légitime
“ de sieur Alphonse Meunier et de Léocadie Mousseau, ses père et mère.

“ B. BERLINGUET, Prêtre, Curé.”

Aux premiers mots, le docteur Rivard devint extrêmement pâle, et, malgré son admirable talent de cacher ses sensations sous un masque de complète dissimulation, le choc était si inopiné, si imprévu, que tous ses membres tremblèrent. Il baissa la vue, pour ne point rencontrer le regard de tous les yeux fixés sur lui et qui semblaient se réjouir de sa confusion et de sa déconvenue.

Le juge se sentit ému de compassion pour les pénibles sentiments qu'éprouvait le docteur Rivard, qu'il avait lui-même poussé à faire cette démarche.

— Messieurs, dit le juge d'un accent solennel, je dois à la vérité et au caractère de M. le docteur Rivard de dire, que c'est à ma sollicitation qu'il a présenté cette requête à la Cour. Trompé moi-même par les circonstances, et convancu par la coïncidence des événements qui entourent l'existence de l'orphelin Jérôme et du fils de M. Meunier, que les deux enfants devaient être la même personne, je réussis à convaincre le docteur Rivard que l'orphelin Jérôme n'était autre que le petit Meunier, malgré les objections du docteur qui prétendit obstinément que le fils de monsieur Meunier devait être mort, quoiqu'il n'en eut pas la preuve. Ainsi cette circonstance ne doit nullement affecter la réputation du docteur.

— Loin de moi, reprit M. Préau d'une voix un peu émue, de vouloir jeter le moindre louche sur le caractère et les intentions de M. le docteur Rivard. Je n'ai pas le moindre doute que, s'il eût connu la mort du fils de M. Meunier, il n'eût jamais consenti à présenter la requête qui occupe la Cour en ce moment. Loin de moi l'idée d'aucune imputation injurieuse ; au contraire je dois lui rendre justice de dire que s'il était persuadé, comme j'en suis convaincu d'après ce que vient de dire Votre Honneur, que son pupille était le véritable héritier de M. Alphonse Meunier, il était obligé en conscience, en devoir, en honneur, de faire valoir les droits de l'innocent dont il représentait les intérêts. Ainsi, je considère que la conduite du docteur Rivard, loin de pouvoir porter atteinte à sa réputation, ne peut que le relever dans l'estime des gens de bien.

Ces paroles, prononcées par M. Préau avec une simplicité toute naturelle, causèrent dans l'auditoire une impression favorable au docteur Rivard, qui respira plus à l'aise et regarda le juge ; celui-ci lui sourit avec bienveillance.

— Messieurs, reprit le juge, il reste encore une chose à décider dans cette cause. La succession de M. Alphonse Meunier étant vacante, il est de mon devoir de nommer *ex officio* un administrateur pour en prendre la gestion. Mon choix est déjà fait de la personne que je considère la plus digne d'en remplir les devoirs, et cette personne est M. le docteur Rivard. Si quelqu'un a quelque objection à faire ou

quel qu'autre personne à suggérer, je suis prête à l'écouter avant de prononcer mon jugement.

Tous les yeux se portèrent sur M. Préau, dans l'attente qu'il aurait quelque chose à dire ; il se leva en effet et dit :

— Je suis informé, M. le juge, qu'il y a un témoin qui a quelque chose à dire concernant l'orphelin Jérôme. Ce témoin pourra peut-être jeter quelque lumière sur les entrées des registres de l'hospice, qui me paraissent assez extraordinaires à l'endroit de ses parents.

— Je n'ai pas la moindre objection, répondit le juge.

Sur un signe que lui fit M. Préau, l'agent de police André Lauriot, qui se tenait près de la porte, alla à la voiture qui était demeurée stationnée en face du Palais de Justice, et en fit descendre une femme, habillée en noir ; un voile épais empêchait de distinguer ses traits.

— Quel est votre nom, madame, lui demanda M. Préau, aussitôt qu'elle fut entrée dans la boîte aux témoins.

— Marianne Coco dit Létard, répondit le témoin d'une voix forte, en relevant son voile d'un geste dégagé

— Avez-vous connaissance d'un petit enfant du nom de Jérôme, qui fut conduit à l'hospice des Aliénés, vers le 5 avril 1826 ?

— Oui, monsieur, c'est moi-même qui l'y ai mené.

— Le reconnaîtriez-vous si vous le voyiez ?

— Je crois bien que oui ; après l'avoir eu quatre à cinq ans sur les bras, je ne dois pas l'avoir oublié ! Tenez, le voilà à côté du docteur Rivard.

Le docteur fronça le sourcil.

— Connaissez-vous les parents de l'orphelin ?

— Sans doute.

— Quels étaient ses père et mère ?

— Sa mère s'appelait Irène de Jumonville, qui est maintenant folle.

— Et le père ?

— Le père ! C'est le docteur Rivard, qui est assis là.

Le docteur lança un regard fulgurant sur la Coco. Un murmure d'étonnement mêlé de curiosité circula parmi la foule, qui était intéressée au plus haut point

— J'objecte, dit M. Duperreau, à ce que M. Préau continue à examiner le témoin concernant l'orphelin Jérôme. Que nous importe maintenant de savoir quels sont ses parents, puisque nous reconnaissons qu'il n'est pas l'héritier de feu M. Meunier.

— Oh ! je n'insiste pas, répondit en souriant M. Préau ; j'ignorais que M. le docteur Rivard fut marié, et que sa femme fut folle. C'est un malheur qui retombe sur son fils, et dont je le plains de tout mon cœur.

— Cependant, si la Cour veut me le permettre, je ferai une observation, une seule, ajouta M. Préau ; c'est que ce que vient de dire le témoin ne peut aucunement affecter la haute estime que le public entretient pour le docteur Rivard. Si le docteur

était marié avec cette Irène de Jumonville, il n'y a rien de surprenant qu'il ait eu des enfants.

Le docteur Rivard ne savait comment s'expliquer la conduite de M. Préau, qui, par ses paroles, semblait être en sa faveur, et qui néanmoins lui portait les coups les plus sensibles par ses actes. Était-ce un malheureux hasard ou une cruauté raffinée, d'autant plus torturante qu'elle était plus lente et plus cachée ? Il attendait le dénouement avec une pénible anxiété. Ses tribulations et ses espérances avaient été, tour à tour, si brutalement détruites et excitées, qu'il regrettait presque les démarches qu'il avait faites. Mais quand il pensait aux cinq millions, comment pouvait-il reculer, tant qu'il y avait une lueur d'espoir ? Et M. Préau lui-même ne venait-il pas de la faire luire plus vive que jamais !

— Messieurs, dit le juge, avez-vous quelque chose à dire ?

Pas un mot, pas un murmure, pas un chuchotement ne se fit entendre. La foule, qui s'était de plus en plus augmentée depuis l'ouverture de la séance, occupait toute la salle, jusqu'aux places réservées aux avocats ; chacun, le cou tendu, prêtait l'oreille pour entendre les paroles du juge.

Le juge, après avoir parlé du mérite du défunt et de la persévérante industrie du défunt, pour acquérir une si large fortune ; après avoir déploré l'absence de tout héritier pour en prendre la jouissance ; après s'être appesanti sur l'immense responsabilité de celui qui en serait l'administrateur au nom de l'État ; après s'être étendu sur les qualités du docteur Rivard, sur son caractère, son intégrité, sa ponctualité, sa réputation, se préparait à prononcer son jugement, quand monsieur Préau se leva encore une fois et dit :

— Au risque de passer pour importun aux yeux de la Cour et de cet auditoire, je suis obligé de prier Son Honneur de vouloir bien me permettre de dire que je viens d'être informé qu'une personne désire être entendue devant la Cour, avant que Votre Honneur prononce son jugement.

— Je n'aime pas à être interrompu davantage, répondit le juge d'un ton sec.

— Mais Votre Honneur...

— Monsieur Préau !

— Peut-être cette personne a-t-elle quelque chose d'important à déclarer.

— La Cour a déjà attendu assez longtemps.

— Je suis fâché d'être obligé de remarquer, qu'il sied mal à une Cour de justice de mesurer les intérêts du public sur la longueur d'une séance ou sur le plus ou moins de patience qu'éprouve celui qui préside...

— Monsieur !

— Je suis prêt à présenter mes excuses, si j'ai fait usage de propos injustes ou injurieux ; mais je le répète, je suis respectueusement d'opinion que la Cour devrait entendre cette personne, quelle qu'elle soit. Si ce qu'elle a à dire est important pour cette cause, Votre Honneur, dont je connais l'impartiale

justice, ne serait-elle pas la première à se reprocher de ne l'avoir pas entendue ? Si au contraire ce témoignage est d'aucune importance, la Cour n'aura perdu que quelques minutes ! Il me semble, quand il s'agit d'aussi graves intérêts que ceux qui sont en jeu dans cette cause, la Cour ne doit point hésiter à admettre jusqu'aux plus petites informations, si elles peuvent aider à la dispensation de la justice.

Le juge baissa la tête et réfléchit un instant.

Le public qui s'attendait à quelque chose d'important, regardait M. Préau qui, debout, les bras croisés sur la poitrine, avait les yeux fixés sur le juge. Un murmure d'approbation circula bientôt par toute la salle, et plusieurs crièrent : " Admettez le témoin " ! Quelques avocats se levèrent pour appuyer la demande de M. Préau.

" — Admettez le témoin ! dit enfin le juge.

La porte du greffe s'ouvrit au bout de quelques instants, et, à la stupéfaction de tout le monde, du juge, des avocats et du public, le capitaine Pierre de St-Luc, entra !

Il est plus facile de concevoir que d'exprimer ce qu'éprouva le docteur Rivard. La peau de son visage prit une teinte verdâtre, et se ratatina sous l'effet de la crispation des nerfs ; tout son corps trembla. Il eût désiré mourir : mais la main de la justice humaine devait s'appesantir encore plus rudement sur lui.

La figure du capitaine Pierre de St-Luc était calme, sérieuse et solennelle, un peu pâle par l'effet de la fatigue qu'il avait éprouvée. La multitude se recula pour lui faire un passage, et il s'avança lentement vers le banc des avocats, où M. Préau lui fit apporter une chaise.

Ceux qui ne connaissaient pas le capitaine, demandaient quel était ce personnage qui créait une si grande sensation. Ceux qui le connaissaient, répétaient son nom à haute voix. L'excitation et le tumulte étaient à leur comble ; et les huissiers ne pouvaient plus réussir à imposer le silence et à rétablir l'ordre. Le juge allait suspendre la séance, quand M. Préau fit signe de la main à la foule qu'il voulait parler.

" — Votre Honneur, dit-il et vous, messieurs, vous avez été frappés de surprise à l'apparition de M. Pierre de St-Luc, et vous aviez raison de l'être. Victime du plus diabolique et du plus inexplicable complot, on le fit passer pour noyé, et on substitua le cadavre d'un autre au sien pour tromper les yeux du public. Je dis inexplicable, car les auteurs de l'attentat paraissent avoir agi sans but et pour le seul désir de commettre un crime. Heureusement que M. de St-Luc a pu s'échapper des mains de ses meurtriers, qui maintenant sont tous... tous peut-être entre les mains de la justice. Si vous avez été réjouis, si nous sommes tous heureux de le revoir au milieu de nous, venant recueillir une fortune qui lui appartient à tant de titres, il est ici un homme qui doit être bien heureux de revoir le fils de son meilleur ami, celui qu'il aimait à l'égal de son fils comme Son Honneur, le juge vient de vous le dire ;

un homme dont la douleur avait été si grande en apprenant la mort de M. de St-Luc, qu'il avoua à Son Honneur que la vie lui était à charge ; un homme que nous avons tous vu au jour des funérailles du prétendu M. de St-Luc, baigné dans les pleurs et plongé dans la plus amère des douleurs. Cet homme, c'est M. le docteur Rivard ! M. le docteur Rivard qui semble, en ce moment, tellement affecté par le bonheur de revoir le fils de son meilleur ami, qu'il peut à peine maîtriser la violence de l'émotion que lui a causé le plaisir de revoir celui qu'il désespérait de presser jamais sur son cœur, en souvenir de M. Meunier. Un excès de joie, comme un excès de douleur, est toujours dangereux ; et ses effets sont aussi violents ! M. de St-Luc ne peut, certes, qu'être infiniment reconnaissant envers M. le docteur Rivard, pour les sentiments d'affection et de bienveillance qu'il lui a témoignés en présence de Son Honneur M. le juge ; et cela dans un moment où les paroles de M. Rivard ne pouvaient être dictées par l'intérêt, puisque M. de St-Luc était véritablement mort. Aussi m'est-il bien agréable de rendre au docteur Rivard, ce témoignage d'approbation que ses sentiments lui méritent à si juste titre. Et j'espère qu'on ne m'accusera pas d'être emporté au-delà des bornes d'une juste admiration pour ses vertus, si je saisis cette occasion de lui présenter, devant cette audience, la plus haute appréciation qu'un homme public puisse faire des qualités de M. le docteur Rivard.

M. Préau tenait à la main un papier soigneusement plié. Personne ne comprenait M. Préau et chacun cherchait à lire sur sa figure, légèrement animée, si c'était encore une sanglante ironie ou un véritable témoignage d'approbation.

" — Le docteur Rivard, continua monsieur Préau, peut prendre communication de ce document, ou, s'il l'aime mieux, le greffier en fera la lecture publiquement.

— Passez le papier au docteur Rivard, dit le juge."

M. Préau dit un mot à l'oreille d'André Lauriot, qui était derrière lui ; après quoi il lui remit le papier en lui disant, à haute voix de le porter au docteur Rivard.

Le docteur s'était levé pour recevoir le document. Le public était dans une attente fiévreuse.

Le docteur Rivard lut tout le document, sans qu'un muscle de sa figure ne trahit ce qui se passait dans son âme ; son front ne se contracta pas, sa main ne trembla pas, son œil demeura ouvert. Son corps était droit, raide, immobile. Tous ceux qui l'entouraient éprouvaient une émotion pénible et avaient pitié de cet homme, qui avait éprouvé tant d'humiliation durant la journée. Enfin le docteur Rivard voulut parler, et il ne fit entendre qu'un cri rauque ; sa tête se pencha sur sa poitrine, et il tomba, comme s'il eût été frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante !

Il venait de lire le mandat d'arrêt que le juge de paix avait lancé contre lui.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

L'EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE

Il est facile de s'imaginer le tumulte et la confusion qui suivirent l'arrestation du docteur Rivard.

Le juge fut obligé de suspendre la séance pendant dix minutes, avant de pouvoir procéder. Pierre de St-Luc pria son avocat de voir à ce que le testament fut homologué, suivant sa forme et teneur, se sentant lui-même trop affecté et trop faible, pour pouvoir supporter la fatigue et la chaleur qui régnaient dans la salle.

— Je vais m'en retourner chez Mme Regnaud, lui dit-il, me reposer quelques instants ; je vous attendrai dans une heure pour dîner avec moi ; je vous prie de voir à ce que la petite cassette de maroquin rouge à clous jaunes, que je sais être chez le docteur Rivard, soit enlevée avant que cet homme puisse la détruire. Faites-moi aussi le plaisir, en passant à la banque des Améliorations, de m'apporter le montant de ce *chèque* en billets de cent dollars ”.

Le capitaine, en arrivant chez Mme Regnaud, la prévint qu'il avait pris la liberté d'inviter M. Préau pour dîner à trois heures et demie.

— C'est bien, mon enfant, lui dit-elle avec bonté ; tu as bien fait. Veux-tu prendre une soupe, en attendant ? Tu m'as l'air fatigué.

— Je n'ai pas d'objection ; après quoi, je me jetterai sur mon lit, jusqu'à ce que M. Préau arrive.

— Comme tu voudras ”.

Le peu de temps que le capitaine dormit lui fit un grand bien. Il se baigna le visage dans de l'eau fraîche, et avait à peine réparé sa toilette, lorsqu'on vint lui annoncer que M. Préau était arrivé.

— Eh bien ! M. Préau, quelle nouvelle ? lui dit-il aussitôt qu'il l'eût rejoint au salon.

— Tout est bien. Le testament a été homologué sans la moindre difficulté. Le docteur Rivard a été transporté chez lui, sous la garde de maître Lauriot et d'un autre constable ; nous avons trouvé la petite boîte de maroquin rouge que Lauriot doit vous apporter tout à l'heure. Voici les vingt mille dollars que j'ai eus de la banque des Améliorations en billets de cent piastres, comme vous le désiriez.

— La banque n'a pas fait d'objections ?

— Pas du tout. On savait déjà votre résurrection ; et d'ailleurs, j'avais avec moi l'ordre du juge, sous le seing et sceau de la Cour des Preuves, de vous mettre en pleine et entière possession de tous les biens-meubles et immeubles, généralement quelconques, de la succession de monsieur Meunier. Voici l'ordre.

— Merci, M. Préau. Ayez maintenant la bonté de me dire combien je vous dois.

— Oh ! rien du tout, rien du tout, répondit-il en jetant, malgré lui, un coup d'œil sur la pile de billets de banque qui était sur la table. Ce n'est pas la peine, ce n'est pas la peine.

Le capitaine avait souri, en voyant la direction involontaire qu'avait pris le rayon visuel de l'avocat vers ces petits chiffons, dont la puissance magnétique exerce une si grande influence sur les destinées humaines, en dépit de la mésaventure du chameau qui se rompit l'épine dorsale en s'amusant à passer par le chas de l'aiguille ! Il savait de plus que M. Préau n'était pas riche, et d'ailleurs les avocats ne pêchent pas en général par un si grand désintéressement ; et il comprit fort bien que M. Préau préférerait laisser la chose à sa générosité, pensant bien ne rien perdre pour attendre.

— M. Préau, vous avez bien travaillé pour moi et vous méritez d'être payé ; je sais que les avocats ne travaillent pas sans cela. Peut-être préférez-vous avoir quelque autre ouvrage à faire pour moi, avant de me présenter votre mémoire ; c'est bien, j'y consens. Vous serez mon avocat ; et, pour retenue, permettez-moi de vous offrir ceci, lui dit-il en prenant dix des billets de banque ; ça ne vous empêchera pas de faire votre mémoire, que vous me présenterez tous les trois mois.

— Je vous remercie, M. de St-Luc, lui répondit M. Préau, en prenant les billets qu'il mit dans son porte-feuille, pendant que le capitaine en faisait autant des autres.

Le capitaine et M. Préau s'assirent seuls à dîner ; car Mme Regnaud et sa famille avaient, suivant leur habitude, pris leur repas à midi.

— Je vous ai prié, M. Préau, de venir dîner avec moi, lui dit le capitaine, aussitôt que la nappe eût été enlevée et le dessert servi, afin que vous m'aidiez à remplir, en ma qualité d'exécuteur testamentaire, les dernières volontés de mon bienfaiteur et père, M. Meunier. Je veux dès ce soir remettre à qui de droit les divers legs qu'il a faits et ordonnés dans son testament. Vous me donnerez votre avis et me guiderez dans l'exécution de mon devoir.

— Bien volontiers.

— Je vous retiens pour le reste de la journée.

— Je suis à vos ordres. Il serait bon que vous eussiez un notaire pour dresser les actes et quittances dont vous aurez besoin. Si vous le désirez, je vais aller en chercher un.

— Ne vous donnez pas ce trouble ; je vais envoyer Trim prier M. Magne de vouloir bien passer ici un instant.

Ils étaient encore à table, quand la négresse de la maison apporta au capitaine la petite cassette de maroquin rouge, en lui disant que le monsieur qui était venu le matin, demandait à lui parler.

— Allez dire à celui qui a apporté cette cassette de m'attendre ; et faite entrer le monsieur.

En voyant entrer Sir Arthur Gosford, le capitaine fut frappé de l'altération de ses traits, si changés depuis qu'il l'avait laissé le matin, à la porte du consulat d'Angleterre.

— Qu'avez-vous donc, sir Arthur ? vous n'êtes pas reconnaissable.

— J'ai besoin de vous voir en particulier ; j'ai un service à vous demander.

— Avec plaisir ; voulez-vous entrer dans ma chambre ? M. Préau voudra bien nous excuser quelques instants.

— Pas d'excuse, répondit l'avocat, en se levant de table ; je vais lire les journaux en attendant.

— Un grand malheur, capitaine, lui dit sir Arthur aussitôt qu'ils furent seuls, un grand malheur m'est arrivé ; Miss Sara Thornbull est disparue !

— Miss Thornbull disparue !

— Oui ! ce que je pressentais ce matin n'est que trop réel ! Elle a été enlevée par Antonio Cabrera !

— Enlevée ! par Antonio Cabrera ! Vous m'épouvantez.

— La chose n'est que trop vraie ! voici un billet que Clarisse a trouvé parmi les effets de Miss Thornbull. Son évanouissement à bord du *Zephyr*, quand elle reconnut le pirate, est maintenant expliqué.

— Pauvre jeune fille ! Et que pensez-vous faire ?

— C'est ce que je ne sais pas ; et c'est pour ça que je suis venu vous voir. Je suis au désespoir.

— Il n'y a pas de temps à perdre ; il faut courir après le ravisseur. Avez-vous quelque idée de la direction qu'il a prise ?

— Non. Seulement je sais qu'il lui donnait rendez-vous à la place Lafayette, pour avant-hier soir.

— Vous ne savez rien de plus ?

— Rien de plus !

— Ah ! j'y pense : j'ai...

Le capitaine, sans finir sa phrase, sortit précipitamment de sa chambre, alla chercher André Lauriot qui l'attendait, et rentra bientôt avec lui.

— Voici l'homme, Sir Arthur, lui dit le capitaine en lui montrant Lauriot, qui peut le mieux vous aider.

Sir Arthur examina la contenance et les traits de l'agent de police, et parut satisfait. Après lui avoir raconté ce qui était arrivé, il lui demanda ce qu'il en pensait.

— Ce que j'en pense ? répondit Lauriot ; c'est que c'est une vilaine affaire. Cabrera est un diable qu'il n'est pas aisé de prendre : d'abord il a mille endroits pour se cacher ; en second lieu, quand on a découvert sa cache, on n'est pas toujours plus avancé, il est toujours armé jusqu'aux dents.

— Ah ! reprit Sir Arthur avec animation, si nous pouvons le trouver, je réponds que nous le prendrons. Le principal, c'est de savoir où il peut être allé.

— Quant à cela, je pense que je puis vous le dire à peu près. S'il eût été seul, il serait probablement resté caché dans la ville, jusqu'à ce qu'il eût pu trouver un passage sur quelque navire allant aux Antilles ; mais comme il est avec une jeune fille qui probablement l'embarrasserait, je ne serais pas surpris qu'il cherchât à gagner la baie de Barataria, où je sais qu'il est déjà venu plusieurs fois.

— C'est ce que je crains, dit le capitaine.

— Et moi aussi, ajouta Lauriot. Une fois dans les prairies flottantes, à travers les milliers de bayous qui se croisent en tout sens dans ces fondrières, il y a vingt à parier contre un qu'on ne le découvrira pas avant qu'il ne parvienne à s'échapper sur quelque barque de pêcheurs d'huîtres, ou sur quelqu'un des sloops de pirates qui infestent en ce moment les côtes du golfe, depuis que la guerre du Texas est commencée.

— Nous n'avons pas de temps à perdre, si nous voulons le rejoindre. Je vous donne cent guinées M. Lauriot, si vous me rendez Miss Thornbull, et cinquante pour Cabrera. Partons.

— Attendez un peu, reprit le capitaine, Trim va bientôt arriver ; il connaît tous les bayous et toutes les prairies depuis l'embouchure du Mississippi jusqu'à la baie Timballier. C'était dans ces bayous qu'il se tint caché, pendant plus de dix-huit mois qu'il fut marron ; pauvre Trim ! Depuis ce temps, je ne sais combien de fois il m'a mené à la chasse, en pirogue, à travers tous ces bayous, sans jamais se tromper. — Tenez, le voilà, je viens d'entendre sa voix.

En effet, c'était Trim qui arrivait avec le notaire. Le capitaine alla au-devant de celui-ci, qu'il fit entrer dans le salon, où attendait M. Préau. Il le pria de l'y attendre quelques instants, et retourna avec Trim auprès de Sir Arthur.

— Qu'en dis-tu, Trim ? lui demanda le capitaine, après lui avoir raconté ce qui en était.

— Moué disé comme moué disé (il désignait Lauriot) ; moué sûr pirate l'été gagné prairies ; moué conné son la cache à ce pirate-là dans la baie Barataria ; moué pensé y a d'autres pirates dans la baie, et si li joigné pirates avant li l'été attrapé, adieu j'men vas ! ti jamais pu vini di tout !

— Tu connais bien la prairie, Trim ! lui demanda le capitaine.

— Oui ! oui, moué connais ben.

— Veux-tu y aller ?

— Pas tout seul, moué pas capable pour joigné li.

— Avec M. Lauriot ?

— M. Lauriot et pis moué pas capables pour attrapé l'pirate. Tenez, moué conné quéqu'un bon pour vini, li fameux ; moué vas content si li vini.

— Quel est celui-là, Trim ?

— Tom.

— Tom ! tu as raison. Eh bien ! Tom ne demandera pas mieux.

— Et moi aussi j'irai, ajouta Sir Arthur. A quatre, nous en viendrons bien à bout, si nous le rejoignons.

— Peut-être, dit André Lauriot, s'il n'a qu'une ou deux personnes avec lui ; mais s'il en avait une dizaine ?

— Eh bien ! continua Sir Arthur, prenons autant d'hommes qu'il faudra ; je paye toutes les dépenses, et la récompense par-dessus le marché.

— Je crois que c'est ce qu'il y a de plus prudent. Toi, Trim, va chercher Tom ; vous, Lauriot, choisissez de bons hommes bien armés, et venez nous rejoindre ici.

— Non, reprit Sir Arthur, qu'ils viennent me trouver à l'hôtel St-Charles, où ils m'attendent si je ne suis pas arrivé ; il faut que je conduise Clarisse chez M. le consul.

— Convenu, répondirent Lauriot et Trim, qui partirent chacun de leur côté.

— Je suis fâché, Sir Arthur, de ne pouvoir vous accompagner ; j'ai des devoirs à remplir que je ne puis remettre. Mais je vous donne trois hommes qui vous feront retrouver ce que vous avez perdu, ou bien il n'y aura pas moyen. Trim, dans les prairies, vaut à lui seul les deux autres, à cause de sa vue perçante et de son oreille si fine, outre qu'il connaît les bayous comme s'il y eût été élevé.

— Merci, merci, capitaine. Maintenant je vous quitte pour aller me préparer à une rude chasse, à ce qu'il paraît. Adieu, capitaine.

— Adieu, Sir Arthur, bon courage, et venez me voir aussitôt que vous serez de retour.

— Je n'y manquerai pas.

Le capitaine pressa la main de son ami, et ils se quittèrent, l'un pour aller faire ses préparatifs, l'autre pour aller trouver l'avocat et le notaire, qui l'attendaient dans le salon.

— Pardon, messieurs, de vous avoir fait attendre si longtemps.

— Pas du tout, M. de St-Luc, nous avons profité de votre absence pour dresser l'acte concernant le legs de madame et mademoiselle Regnaud.

— Toujours expéditif, M. Magne ! voyons, laissez-moi voir l'acte. C'est très bien, continua le capitaine après l'avoir lu, je désirerais cependant que vous y ajoutassiez : " et de tout ce qu'elle contient ".

— C'est facile ".

— C'est facile ".

Quelques instants après, Mme Regnaud, Mathilde, l'avocat, le notaire et le capitaine se rendaient à pied à la rue Bienville, où ils arrêtaient au No 7. Le gardien ouvrit la porte et ils entrèrent.

— Permettez-moi, Mme Regnaud, de vous offrir au nom d'un de vos bons amis qui n'est plus, cette maison, dont la propriété appartient à Mlle Mathilde, et dont vous avez la jouissance jusqu'à votre mort. Je vous en livre la possession. L'acte est prêt ; nous allons le signer.

Madame Regnaud et sa fille, ainsi que Pierre de St-Luc et le notaire signèrent l'acte.

— Maintenant, Mme Regnaud, vous nous ferez bien les honneurs de votre maison ? vous nous permettrez bien de vous accompagner dans la visite que vous allez en faire ?

— Sans doute, répondit Mme Regnaud les larmes aux yeux.

Pendant qu'ils visitaient les différentes chambres de cette magnifique maison, le capitaine, qui était resté en arrière avec M. Préau, mit dix mille piastres dans un vieux portefeuille qu'il avait pris sur une table, et le remettant au gardien, il lui dit de le porter à Mme Regnaud et de lui annoncer qu'il l'avait trouvé dans une armoire.

Madame Regnaud, après avoir examiné le portefeuille et découvert son contenu, le présenta au capitaine qui arrivait avec M. Préau.

— Ceci t'appartient, mon Pierre, lui dit Mme Regnaud.

— Quoi, ce vieux portefeuille tout décousu ? je ne voudrais pas y toucher.

— C'est un des portefeuilles de M. Meunier, je le connais.

— Qu'il a jeté ! je n'en veux pas, et d'ailleurs quand il serait plein d'or je n'y toucherais pas, car tout ce qui est dans cette maison vous appartient.

— Mais il y a de l'argent dans le portefeuille.

— Tant mieux !

Madame Regnaud ouvrit le portefeuille et compta dix mille dollars !

— Dix mille dollars ! s'écria le capitaine, en feignant la plus grande surprise ; mais pas si habilement que Mathilde n'aperçut un clin d'œil qu'il fit à M. Préau.

— Dix mille dollars ! s'écria le notaire.

— Ils t'appartiennent, Pierre, dit Mme Regnaud.

— S'ils m'appartiennent, dit Pierre, en prenant un air grave, je les réclame ; si au contraire ils vous appartiennent, Mme Regnaud, vous devez les garder. Voici un notaire et un avocat, qu'ils décident ; voulez-vous vous en rapporter à leur décision ?

— Je le veux bien, si tu le veux ; je sais bien qu'il te l'adjugeront, ils le doivent.

— Décidez, messieurs.

— Voyons l'acte, dit M. Préau, qui appréciait la délicatè générosité de Pierre de St-Luc ; l'acte fera foi de tout.

— Oui, voyons l'acte, dit le notaire.

Ils lurent : " Madame Regnaud aura l'usufruit " sa vie durant et mademoiselle Mathilde Regnaud " la propriété de la maison No 7, rue Bienville et " de tout ce qu'elle contient ".

— Il n'y a pas le moindre doute, dirent à la fois le notaire et l'avocat, que le portefeuille et son contenu n'appartiennent à madame Regnaud pour jouir de l'intérêt durant sa vie, et laisser le capital à Mlle Regnaud.

— C'est ce que je pense, dit le capitaine en souriant.

— Maman, dit Mathilde, je crois que c'est M. Pierre qui a mis cet argent dans le portefeuille, et nous l'a envoyé porter par le gardien.

— Il en est bien capable, s'écria Mme Regnaud, il n'en fait jamais d'autres !

— Rendez-lui le portefeuille, maman.

— Allons donc, petite pie, faut-il vous mettre un baiser sur la bouche pour la fermer ? dit le capitaine.

Mathilde courut, en riant, prendre le bras de sa mère.

— Nous avons adjugé ; notre jugement est sans appel, et la première qui répliquera sera condamnée à subir de la part de M. de St-Luc la

peine dont il vient de menacer mademoiselle Mathilde.

— Eh bien ! j'accepte le jugement pour le présent, reprit Mme Regnaud ; mais nous en reparlerons plus tard, Pierre.

— Comme vous voudrez. En attendant, excusez-nous si nous ne vous reconduisons pas chez vous ; il faut que j'aie prendre mon logement chez moi. J'ai bien des choses à faire encore ce soir. Auriez-vous la bonté de m'envoyer mes effets par Toinon ?

— Oui, mon Pierre ”.

De la rue Bienville, le capitaine se rendit, avec messieurs Magne et Préau, à la demeure de feu M. Meunier où Pierre avait décidé de faire son séjour, pendant le temps qu'il serait à la Nouvelle-Orléans. Tous les esclaves de la maison qui avaient appris que le capitaine n'était pas mort, accoururent au-devant de lui aussitôt qu'il fut entré.

“ — Comment va ? comment va ? mon piti maître ! criaient-ils les larmes aux yeux, en lui embrassant les mains et ses vêtements.

— Très bien, très bien, mes enfants, leur répondait-il, en leur donnant à chacun une poignée de mains.

Le gardien vint remettre les clefs au capitaine ; après quoi, Pierre de St-Luc fit le tour des chambres, examina les scellés, visita les écuries, remises, voûtes, caves et les dépendances. Tout était en ordre. Il congédia le gardien en lui disant de faire son compte et de revenir le lundi suivant.

“ — Maintenant, mes enfants, dit le capitaine, quand il se fut assis devant une grande table, avec le notaire et M. Préau, j'ai un devoir à remplir envers plusieurs d'entre vous de la part de votre bon maître qui fut un père pour vous durant sa vie et qui veut que vous soyez récompensés après sa mort. Avancez. Pierrot, Jacques, Henri, Paul, Clara et Céleste. Vous vous êtes toujours conduits comme de bons et fidèles serviteurs, et M. Meunier m'a chargé de veiller à ce que vous soyez tous mis en liberté, suivant les formalités de la loi. Lundi prochain à midi, vous ne serez plus esclaves ; vous n'appartiendrez plus à personne ; vous serez maîtres de vos volontés et de vos personnes ; vous pourrez aller où bon vous semblera, faire ce que bon vous vous semblera ; personne ne pourra plus vous inquiéter, si vous vous conduisez suivant la loi, paisiblement. Vous Pierrot, vous recevrez, lundi à midi, en même temps que votre acte de liberté, ces cinq cents dollars, que je remets à monsieur le notaire. Vous, Jacques, vous en recevrez autant. Vous, Henri, Paul, Clara et Céleste, vous êtes plus jeunes et plus vigoureux, vous en recevrez deux cents.

“ Voyez comme votre maître a été bon pour vous ! Il vous donne non seulement la liberté, mais il vous fournit encore les moyens de vous établir honnêtement et de gagner votre vie. Vous avez mérité ce qu'il vous donne, et je suis heureux d'être l'exécuteur de ses désirs à votre égard. Quant à moi, je vous con-

sidère comme libres dès ce moment ; vous pouvez aller où vous voudrez. Venez me donner la main.

Tous ces fidèles esclaves, au lieu de montrer l'extravagante joie à laquelle le capitaine s'attendait se jetèrent à genoux et éclatèrent en sanglots.

“ — Qu'avez-vous, mes enfants ? relevez-vous, leur dit le capitaine et qui se sentait ému ; n'êtes-vous pas contents ?

— Si, si, mon piti maître, répondit Pierrot ; nous l'étions contents, mais nous l'étions pas contents de quitter li, pour courir la ville sans savoir où l'allé. Les blancs pas voulu employé nous, parce que nous l'étions plus esclaves ; et l'esclaves pas voulu palé à nous, parce que nous l'étions plus esclaves itou. Tout l'monde abandonné si piti maître l'abandonné nous.

— C'est ça nous pensé, comme a dit Pierrot, ajoutèrent les autres.

— Vous avez raison, leur répondit le capitaine, d'un ton affectueux ; je ne vous abandonne pas, je ne vous chasse pas. Quand vous aurez besoin, je serai toujours prêt à vous aider de ma bourse et de mes conseils ; vous pouvez venir ici quand vous voudrez, ma maison vous sera toujours ouverte ; vous y trouverez toujours un lit pour vous coucher, un morceau de pain pour manger, tant que vous vous comporterez comme il faut. M. Meunier, votre maître, a voulu que vous fussiez libres après sa mort, et il serait bien fâché dans le ciel, s'il apprenait que je n'ai pas exécuté, et que vous, vous avez refusé ce qu'il avait désiré. Vous lui feriez de la peine. Vous ne voulez pas lui faire de peine, n'est-ce pas ?

— Oh non ! non, crièrent-ils tous ensemble.

— En bien ! dans ce cas-là, que voulez-vous donc ?

— Nous voulons tous rester avec vous.

— Mais mes enfants, considérez que je ne puis pas toujours rester ici. Je vais être obligé d'aller bientôt au Canada, pour des affaires importantes ; c'est un pays bien éloigné, il y fait bien froid, et je ne pourrais pas vous y amener, vous y gèleriez.

— C'est égal ; gardez-nous avec li tant que pas parti.

— Vous ne seriez pas plus avancés quand je partirais ; tandis qu'en vous plaçant maintenant, je pourrais vous être utile dans les commencements, jusqu'à ce que vous puissiez faire vos affaires seuls.

— Mais que nous va faire ? nous sé pas rien ; nous conné pas métier.

— Voulez-vous, mes enfants, que je vous fasse une proposition ?

— Oui ! oui, oui.

— Je réfléchis, en effet, que vous n'avez pas de métier et que vous pourriez bien vous trouver embarrassés de votre liberté, si vous ne trouviez pas les moyens de vivre. Voici ce que j'ai à vous proposer.

“ Vous êtes six ; en réunissant ensemble les legs que vous a faits votre bienfaiteur, vous formerez la somme de dix-huit cents dollars. Vous, Pierrot et Jacques vous connaissez la culture de la terre ; Henri et Paul sont forts et robustes. Clara et Céleste feront d'excellentes fermières. Vous êtes bons amis

et avez toujours vécu ensemble ; voulez-vous vous mettre sur une petite terre, que vous cultiverez de vos mains ? Vous aurez des vaches, vous les soignerez, vous ferez du beurre, du fromage ; vous aurez des moutons, une basse cour, vous pourrez vivre tranquilles et à l'aise.

— Oh ! oui, oui, mon bon piti maître.

— Vous, Henri et Céleste, je sais que vous vous aimez, vous vous marierez et je vous fais un présent de noces ; comme je crois que Clara ne déteste pas Paul, je leur ferai aussi un présente pareil, s'ils se marient. Qu'en dites-vous, Henri et Céleste ?

— Et toi Clara ?

— Moué sé pas.

— Toi, Paul ?

— Moué voulué bin !

— Qu'en dis-tu Clara ?

— Moué voulué bin itou !

— A la bonne heure ; je suis content que vous consentiez à vivre tous ensemble. Comme Pierrot et Jacques ont chacun cinq cents dollars et que Henri et Céleste n'auront à eux deux que quatre cents dollars, je leur donne cent dollars pour présent de noces ; et autant à Paul et Clara. Ainsi vous diviserez les profits et dépenses en quatre. Mais ce n'est pas tout. Vous n'auriez pas assez de deux mille piastres, pour acheter une terre et tout ce qui sera nécessaire à sa culture.

“ Je me propose d'acheter la terre de M. Coquintal, un excellent homme qui l'offre en vente. Elle contient deux cents arpents de bonne terre, dont la moitié est en pleine culture. D'un côté elle touche à ma plantation de la paroisse St-Charles, de l'autre elle est séparée du voisin par une petite rivière, qui l'en isole complètement. Il y a une jolie maison de campagne sur le bord du fleuve, entourée de magnifiques chênes verts, qui étendent leur ombrage devant la porte. Les écuries et remises sont en bon ordre, ainsi que les clôtures.

“ Je vous donne la jouissance de cette terre en commun, pour aussi longtemps que vous vous comporterez comme il faut.

Ces pauvres nègres ne savaient pas comment exprimer toute leur joie. Ils souriaient, tandis que des larmes de bonheur coulaient de leurs yeux.

— Avec votre argent, continua le capitaine, vous achèterez des chevaux, des bœufs, des mules et tous les instruments aratoires nécessaires.

— Ah ! s'écria Pierrot, qui avait été le cocher de M. Meunier, c'est moué qui l'auré soin des curies !

— Et moué, ajouta Jacques, veillé à culture avec Henri et Paul.

— Laissez-moi continuer, mes enfants. La récolte que vous ferez, je l'achèterai au plus haut prix du marché. Je prendrai votre coton, et ce que vous aurez de maïs à vendre, après avoir mis de côté votre provision. Si vous préférez cultiver la canne à sucre, je vous l'achèterai pour ma roulaison, excepté que vous préférassiez venir faire votre sucre à ma sucrerie ; je donnerai des ordres à cet

effet à l'économe de la plantation. Quand vous aurez besoin de quelque chose, vous vous adresserez à lui, si je n'y suis pas.

— Moué conné bien le conome, mossié Todore, il l'éte ti toujou conome ?

— Oui, Pierrot, il est toujours l'économe. Maintenant, mes enfants, continua le capitaine, allez préparer le souper, et laissez-moi avec ces messieurs.

Ces pauvres esclaves se jetèrent aux genoux de Pierre une seconde fois pour lui demander sa bénédiction.

“ — Je vous la donne, mes enfants ; que Dieu vous la donne aussi et puissiez-vous toujours la mériter !

— Il me reste encore à satisfaire quelques legs, reprit le capitaine ému jusqu'aux larmes de cette scène ; voici, M. Magne, 5,000 dollars que vous me ferez le plaisir de porter, lundi matin, à l'Asyle des Orphelins. Vous dresserez l'acte nécessaire, que vous m'apporterez avec la quittance du docteur Rivard auquel vous remettrez aussi ces trois mille dollars.

— Il est indigne de toucher à ce legs ! s'écria M. Préau avec indignation, à l'idée que ce monstre toucherait de ses mains impures l'offrande dernière d'un homme de bien.

— Non ! répondit tranquillement le capitaine, cet argent lui appartient ; c'était la volonté de mon père qu'il l'eut et il l'aura ! Mais je vous assure qu'il n'en pourra pas faire un mauvais usage. . . Vous lui porterez son argent lundi, M. Magne ! — Je ferai aussi porter à la Bibliothèque de l'État, les livres qui lui sont légués ; veuillez aussi en préparer l'acte ”.

Lorsque messieurs Magne et Préau furent partis, après le souper, le capitaine Pierre de St-Luc monta à son ancienne chambre à coucher, dans laquelle il s'enferma. Sur une table, recouverte d'un tapis vert, il y avait la petite cassette de maroquin rouge, à clous jaunes. Cette cassette renfermait des papiers de famille. Pierre allait enfin connaître ce que M. Meunier lui avait toujours caché ; il allait enfin apprendre quel était son père et sa mère, où ils étaient, ce qu'ils faisaient. Il regarda, avec des yeux qui se remplirent de larmes, cette cassette dont le contenu allait lui dévoiler tout ce que sa naissance et son enfance avaient eu de caché et de mystérieux. Il hésita à l'ouvrir, et ce qu'il avait tant désiré de connaître il tremblait maintenant de l'apprendre ; il aurait voulu n'avoir eu d'autre père que M. Meunier ! Il eut peur de n'avoir à connaître le nom de son père que pour avoir à lui reprocher son abandon. Il demeura longtemps pensif et rêveur.

Minuit sonna à l'horloge ! C'était l'heure à laquelle M. Meunier était mort. Pierre de St-Luc tressaillit.

“ — Je n'ouvrirai point cette cassette maintenant ! dit-il. Je veux encore passer cette nuit, la premier que je passe dans cette maison depuis la mort de M. Meunier, avec l'idée qu'il était mon père selon la nature, comme il l'était selon le cœur ”.

Et il se coucha, sans avoir ouvert la cassette.

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

FRAGMENTS DE MÉMOIRE DE M. MEUNIER

A mon fils,

“ Quand ces lignes, que je trace en les mouillant de mes larmes, te parviendront, je ne serai plus. La mort aura étendu son froid linceul sur mon corps inanimé ; mon front ne rougira pas en te voyant lire ce que ma bouche n'avait point osé t'apprendre.

“ Pierre, mon enfant, mon bien aimé, je suis ton père ! Permetts-moi de t'appeler de ce doux nom de fils, que mon cœur te donnait, mais que ma langue n'avait pas la force de prononcer. Je ne me sentais pas le courage et mon cœur faiblissait à l'idée que j'empoisonnerais le bonheur de ta vie, si joyeuse, si enthousiaste du présent, si confiante dans l'avenir, en t'apprenant que tu ne me devais la vie qu'à une union sacrilègement brisée presque aussitôt que formée ! Il était de mon devoir de ne pas te dévoiler, durant ma vie, l'existence de secrets que je devais ensevelir dans mon sein jusqu'à ma mort. Mais quand la mort sera venue frapper à mon chevet, alors ce secret ne sera plus le mien, il sera devenu le tien, parce qu'alors il t'imposera des devoirs à remplir, dont ton cœur seul te dictera l'étendue.

“ Pierre, mon fils Pierre, ne me maudis pas ! Ta mère, celle qui fut ma femme, vit encore... Et elle est la femme d'un autre !... Mon fils, ne juge pas ; ta mère n'est point coupable... Oh ! c'est une bien triste histoire ! ainsi que te l'apprendront ces fragments. Elle m'a cru mort, et elle a subi sa destinée ! obéissant à des ordres injustes et cruels, elle s'est laissé traîner à l'autel, comme une victime au sacrifice !... Pauvre Éléonore !... C'est moi qui étais coupable. Oh ! si tu savais tout ce que mon âme a enduré de douleurs et de tourments ; si tu savais les torrents de larmes qu'ont versés mes yeux ; si tu savais les nuits d'insomnie et d'angoisse que j'ai passées, à genoux auprès de ton berceau, tu n'aurais pas de malédiction dans ton cœur ni d'injures sur ta langue pour la mémoire de celui qui a tant souffert, parce qu'il avait tant à expier !

“ A mesure que tu grandissais, je suivais sur ta figure, dans tes manières, dans tes airs, le développement et l'expression des traits et du caractère de ta mère... Ta mère ! Pierre ; un ange de beauté, un ange de vertu, dont je ne dois prononcer le nom qu'à genoux... Ta mère ! un ange de candeur et d'innocence !... oh ! pardon ! pardon !... dont j'ai flétri la douce existence !... Mes pleurs m'aveuglent, mes sanglots me suffoquent !... Je continuerai demain. J'espère que je serai plus calme ; ma main tremblera moins !

“ En écrivant ce mémoire, je ne prétends pas me justifier, je ne veux qu'établir à tes yeux toute l'innocence et la pureté d'Éléonore... Une barrière insurmontable, sacrée, nous sépare. Toi, tu la reverras ; toi, tu pourras lui dire ce que j'ai souffert, et les larmes cruelles dont j'inondai mon

chevet, pendant de longues années. Quand ta tendresse te portait à venir me trouver à ma chambre, la nuit, alors que par mes sanglots j'attirais ton attention, je pleurais sur cette faute de mon jeune âge, qui je le sens, mine la source de ma vie et hâte mes pas vers la tombe.

“ Que mon exemple te serve de salutaire leçon. Apprends à dompter tes passions, et à étouffer dans ton cœur ces élans fougueux des sens, qui, s'ils ne sont pas réprimés, dans une nature bouillante, laissent à leur suite des souvenirs qui brûlent, des remords qui rongent, qui torturent, qui tuent !...

“ Ma mère était morte ; et mon père, Antoine Meunier, vivait pauvrement sur une petite ferme, qu'il avait dans la troisième concession de la paroisse St-Ours, dans le Bas-Canada. L'homme le plus généreux et l'un des plus respectables de la paroisse, M. de Grandpré, m'avait pris en amitié, et m'invitait souvent à manger à sa table. Trop orgueilleux pour aider mon père dans la culture de sa terre, je passais mon temps dans l'indolence et la paresse, quand je n'étais pas employé par M. de Grandpré, chez qui j'allais régulièrement dîner tous les dimanches.

“ La Saint-Martin approchait ; c'était le temps où les censitaires payaient leurs rentes au seigneur. Je m'étais fait faire des habits neufs, beaucoup trop riches pour les moyens de mon père, qui prenait sur son nécessaire pour satisfaire ma vanité.

“ Dans le temps des rentes, je restais ordinairement une quinzaine de jours chez M. de Grandpré.

“ Un jour, c'était dans l'automne de 1808. Madame Deguise vint de Sorel, où elle demeurait, faire une visite à Madame de Grandpré, amenant avec elle une jeune fille. J'étais dans l'étude de M. de Grandpré, quand la voiture arriva. Jamais je ne vis de figure aussi fraîche, aussi rose, aussi expressive que celle de cette jeune personne qui accompagnait Mme Deguise. Je me sentis tout bouleversé ; de nouveaux sentiments se réveillaient en moi ; des sensations indéfinies flottaient au-devant de mon esprit. J'avais vingt ans !

“ Le soir, au souper, je me trouvai assis à table vis-à-vis cette jeune personne. J'osai à peine lever les yeux sur elle.

“ Je ne dormis presque pas de la nuit ; et quand, vers le matin, mes sens succombèrent à la fatigue, j'eus des songes dans lesquels il me semblait voir flotter, dans des nuages de gaze, l'image de cette jeune fille.

“ Elle s'appelait Éléonore de M***. J'entendis le son de sa voix ; elle chanta, en s'accompagnant d'une guitare. Je crus entendre la voix d'un archange ! chaque note, si pure, si suave, si douce, vibrât sur les cordes de mon cœur comme une divine harmonie !...

“ Je n'avais pas encore vu de figure aussi parfaite ; jamais buste si admirablement sculpté ; jamais coupe de visage, si fine dans ses lignes, si pure dans son contour ! Ses longs cils noirs voilaient ses yeux, baissés sur sa guitare. C'était la réalité de mes rêves,

la personnification de tout ce que mon imagination ardente s'était figuré de plus aimable sous une forme humaine !

“ Je fus obligé de sortir de la salle, pour aller baigner mes tempes brûlantes dans l'eau froide de la fontaine. Je courus ensuite m'enfermer dans ma chambre.

“ Au bout de deux jours, elle partit avec sa tante, Mme Deguise. Je ne lui avais pas une seule fois adressé la parole, me contentant de la contempler avec une religieuse admiration. Plusieurs fois nos yeux s'étaient rencontrés, et à chaque fois, je ne sais comment j'ai pu ne pas défaillir, sous la violence des battements de mon cœur, qui semblait vouloir s'échapper de ma poitrine.....

“ Le 24 décembre, Éléonore et plusieurs autres jeunes filles se trouvaient réunies chez M. de Grandpré. Il y avait veillée avant d'aller à l'église entendre la messe de minuit. Il était tombé de la neige en abondance. M. de Grandpré fit atteler des chevaux sur des traînes, pour envoyer mener les jeunes filles à la messe. La neige à gros flocons tombait silencieusement. Je me trouvais dans la même traîne qu'Éléonore. Nous étions debout, obligés de nous tenir aux bâtons de la traîne pour ne pas tomber.

“ Pendant la messe, le vent s'était élevé et soufflait avec fureur, amoncelant la neige par bancs dans les chemins. Comme le temps était assez doux et que le trajet n'était pas bien considérable, personne ne s'était precautionné contre la tempête. J'avais pris néanmoins le manteau de M. de Grandpré.

“ Après la messe, je me trouvai encore dans la même traîne qu'Éléonore, Elle était trop légèrement vêtue pour l'espèce de tempête qu'il faisait alors.

“ Une sorte de grosse tête de soie noire encadrait son gentil visage. La *poudrerie*, poussée par le vent, fouettait nos figures. La traîne était pleine de personnes, les chemins étaient si remplis de neige que notre cheval n'avancait qu'avec peine. A chaque instant, par le balancement que nous donnions à la voiture en nous tenant debout, nous étions sur le point de verser. La nuit était noire ; nous pouvions à peine nous voir les uns les autres ! Éléonore se trouvait immédiatement devant moi un peu à ma droite. Elle fut obligée de se retourner pour éviter le vent et la poudrerie, qui lui coupaient la figure. Elle n'avait qu'un châle de laine ; elle avait froid. Par un des balancements de la traîne elle tendit la main pour ne pas tomber ; sa main toucha la mienne ! Je me sentis frissonner, et malgré moi je la pressai... Elle ne la retira pas. Je me baissai un peu et je lui dis, mais si bas, que j'eus de la peine à m'entendre moi-même tant j'étais ému : “ Avez-vous froid ” ! Je ne sais pas si elle me répondit, et l'enveloppai dans mon manteau que je jetai par-dessus sa tête, pour la préserver de la tempête...

“ Quand nous arrivâmes à la maison, je ne m'étais aperçu ni du temps ni de la distance !

“ Je ne pus me résoudre à rester pour prendre part au réveillon que Mme de Grandpré avait fait

préparer. Je montai à ma chambre, et je me jetai ensuite presque tout habillé sur mon lit.

“ Le lendemain, au déjeuner, je revis encore Éléonore, et, comme si nous eussions été attirés par un aimant magnétique, nos regards se rencontrèrent ! Elle était un peu pâle ; ses lèvres tremblèrent faiblement et sourirent d'un sourire si plein d'ineffable candeur, que je sentis mes sens se fondre sous l'impressions de son regard. Je ne revis plus de la journée.

“ Le jour suivant, Mme Deguise me demanda si je voulais la mener en voiture avec sa nièce, chez une de ses amies. Je les conduisis. Je retournai seul avec Éléonore chez Mme de Grandpré. Nous ne nous étions pas encore dit un mot, je ne lui avais adressé la parole qu'une fois, à notre retour de la messe de minuit. J'étais assis près d'elle dans la carriole. Mon émotion était si grande que j'avais à peine la force de tenir les rênes. Elle était encore plus émue que moi. En arrivant à la maison, je lui offris la main pour l'aider à sortir de la voiture. Son visage était blanc comme la neige ; il semblait qu'elle allait défaillir.

“ M'en voulez-vous ” ? lui dis-je d'une voix presque inaudible. Sa main trembla dans la mienne ; elle ne répondit pas, et s'élança dans la maison...

“ Elle resta jusqu'au jour de l'an chez Mme de Grandpré. Je la vis tous les jours et je lui parlai. Plusieurs fois je la promenai en voiture. J'allai la voir chez sa tante à Sorel, où elle devait passer une partie de l'hiver.

“ Notre amour s'était mutuellement développé avec une brûlante intensité. Je ne pouvais plus vivre loin d'Éléonore.

“ Mon père, trop bon, trop généreux, trop faible pour me rien refuser, vendit sa terre pour m'acheter un cheval superbe, que je lui avais demandé. Je regardais peu à la gêne à laquelle se mettait mon père, à la misère peut-être à laquelle il s'exposait pour gratifier ma folle ambition. Que m'importaient la gêne, les privations, la misère, pourvu que j'eusse mon cheval, ma carriole et mon harnais argenté, pour aller à Sorel voir Éléonore, et la promener !

“ Un jour, c'était le 6 janvier 1809, la fête des Rois, je proposai à Éléonore d'aller passer la journée à St-Ours chez Mme de Grandpré ; Mme Deguise y consentit, et je partis avec Éléonore. Le temps avait été très doux, depuis le jour de Noël ; les glaces du St-Laurent n'étaient point encore arrêtées ; mais celles de la rivière Richelieu étaient solides et les chemins superbes sur la rivière. Ce n'était qu'une glace vive. Mon beau cheval, de pure race canadienne, plein de feu et d'action, secouait d'impatience son épaisse et flottante crinière onduleuse ; ses naseaux rouges lançaient une vapeur bleue, qui tranchait sur le banc mat de la neige. Le ciel était couvert de nuages vaporeux. Le temps était doux et serein.

“ Oh ! comme mon cœur palpitait de bonheur d'avoir mon Éléonore à mes côtés, chaudement enveloppée dans une belle robe de buffle toute

neuve ! Je fis claquer mon fouet avec orgueil ! Oh ! comme il était beau mon cheval tout noir, sur le dos duquel reluisait son harnais argenté. Retenu par son mors, il frémissait sous les rênes et dansait, en agitant la bande de petites clochettes attachée à son poitrail. Il y avait une foule de voitures qui se promenaient sur la glace. Les jeunes gens couraient leurs chevaux fringants : d'autres s'en allaient du même côté que nous. Personne ne paraissait craindre la glace, et je m'y embarquai. Je lançai mon cheval à son grand trot, et bientôt j'eus dépassé toutes les voitures.

— Nous arrivâmes chez Mme de Grandpré, au moment où l'on se mettait à table pour dîner. Après les vêpres, je voulus ramener Éléonore à Sorel, où sa tante lui avait fait promettre de retourner ce jour-là. Mme de Grandpré insista pour que nous restassions, pour tirer le gâteau des Rois, au souper.

— Il fera beau clair-de-lune, nous dit-elle, vous partirez après la fête. Il faut que vous assistiez au couronnement du roi et de plus je veux envoyer un morceau de gâteau à Mme Deguise.

— Il devait y avoir une réunion ce soir-là chez Mme de Grandpré. Tous les amis avaient été invités, pour tirer le gâteau des Rois. Éléonore accepta ; sa volonté était la mienne ; nous restâmes.

— Dix heures sonnaient, mon cheval était attelé et attendait à la porte.

— Vous feriez mieux de rester jusqu'à demain matin, nous dit Mme de Grandpré.

— Oh ! non, merci, répondit Éléonore ; ma tante nous attend absolument ce soir.

— Combien pensez-vous mettre de temps à vous rendre ?

— Une heure, répondis-je en flattant orgueilleusement la tête de mon cheval, que je tenais par la bride ! Les chemins sont très beaux sur la glace.

— Je vous conseillerais de passer par terre. Je crains que la glace ne soit pas sûre. Les eaux montent, nous pourrions bien avoir une débâcle, nous dit M. de Grandpré en regardant la lune dont le disque était plongé dans une espèce de brume.

— Il n'y a pas de danger, lui répondis-je, dans moins d'une heure nous serons à Sorel.

— Je vous le souhaite. Adieu.

— Je m'étais moqué du conseil que la prudence de M. de Grandpré nous avait donné. Hélas ! j'eus bientôt occasion de m'en repentir.

— En embarquant sur la glace, je m'aperçus que l'eau était montée de plus d'un pied. Sur le milieu de la rivière elle était vive et unie comme un miroir ; je me glorifiais d'avoir choisi cette route. J'étais heureux, mon cœur palpitait auprès d'Éléonore. J'étais fier de mener un si beau cheval, dont l'allure si dégagée et si rapide nous entraînait avec la vélocité du vent, vers la demeure de ma bien aimée. Hélas ! je devais bientôt me repentir de n'avoir pas pris le chemin de terre, moins beau mais plus sûr. Un bruit sourd se fit entendre le long du rivage, comme si c'eût été l'effort que faisait l'eau pour rompre la

glace ; j'écoutai avec terreur. Bientôt ce bruit sourd fut suivi, à quelque distance derrière nous, par un éclat clair, net, sec comme le bruit d'un bâton qui se rompt subitement. C'était la glace qui, cédant à la crue constante des eaux, s'était rompue d'un travers à l'autre de la rivière. Je tournai la bride à mon cheval et le lançai, au grand galop, vers la côte. La glace craquait horriblement dans toutes les directions ! C'était une débâcle du Richelieu. Déjà la côte se dessinait, blanche et droite devant mes yeux à quelques arpents en avant ; mais, oh désespoir ! la galce s'était détachée du rivage, une mare longue, large, profonde, nous en séparait tout le long de la côte. Le morceau de glace, sur lequel nous nous trouvions, descendait, emporté par un courant furieux. Mon cheval, effrayé par le craquement des glaces, le bouillonnement de l'eau et les cris que je poussais, pour appeler au secours, courait à l'épouvante, les oreilles couchées dans les crins.

— J'étais debout dans la voiture, tenant les rênes dans mes deux mains et mon fouet entre mes dents. Emporté comme une poussière, je suivis pendant quelques minutes la lisère du banc de glace, espérant trouver quelque chance de sauter sur le rivage. Espoir inutile : quand notre immense glaçon touchait aux glaces du rivage le choc était terrible ; de larges blocs s'en détachaient et, après avoir tournoyé sur eux-mêmes, s'enfonçaient sous l'eau pour ne plus reparaitre.

— Je ne voyais plus de chance de salut que sur la rive opposée ; j'y dirigeai mon cheval, que je sanglai de coups de fouet pour précipiter sa course déjà si furieuse. Je sentis la voiture comme emportée dans l'espace... Nous venions de sauter, sans y toucher, par-dessus une crevasse de deux pieds de largeur ! Je fermai les yeux un instant ; puis je les portai sur mon Éléonore, qui s'était couvert la tête de la robe de buffie, pour ne pas voir. A l'autre côté, même désappointement, mêmes difficultés, même barrière de glaçons cassés, brisés, broyés, se choquant, tourbillonnant dans les remous, plongeant, reparaisant pour replonger encore et s'enfoncer dans ces gouffres d'eau et d'écume.

— Il n'y avait pas de chances sur cette rive ; je résolu de retourner vers l'autre. La lune sortait en ce moment de dessous un nuage ; je vis le village de Sorel, et je reconnus la flèche de l'église à la réflexion de la lune sur son clocher en ferblanc. Il n'y avait plus à hésiter ; nous descendions avec une effroyable rapidité. Si je voulais arriver avant d'avoir dépassé les maisons, il me fallait encore pousser mon cheval à toute vitesse. Noble animal, il était tout couvert d'écume ; il n'avait pas encore fléchi une seule fois malgré la course désordonnée qu'il venait de faire ! Je lui donnai encore du fouet ; il bondit, et la tête baissée, il courut, dévorant les distances. Nous avions encore à franchir la même crevasse, que nous avions déjà si heureusement sautée... Mon cheval aurait-il la même vigueur ? La crevasse se serait-elle élargie ?...

“ Déjà il me semble l'entrevoir. Elle est affreusement agrandie ! Poussés en sens contraire par des courants opposés, les deux bancs de glaces se sont éloignés !... Je saisis Éléonore dans mes bras... Il était temps... Le cheval, aveuglé par sa course effrénée, fit un bond prodigieux et alla plonger la tête la première, au milieu de l'onde, qui se referma sur lui. En sautant sur la glace avec Éléonore dans mes bras, mes pieds s'étaient embarrassés dans la peau de buffle, et je tombai mais heureusement sans accident. Ce qui avait failli nous occasionner une chute dangereuse fut peut-être ce qui nous sauva. Après avoir déposé Éléonore dans un lieu sûr, et l'avoir enveloppé dans la robe de buffle, j'allai sur le bord de l'eau jeter un dernier coup d'œil sur mon cheval. Je ne vis rien. Je crus que les eaux l'avaient englouti avec la voiture. Je lui donnai un soupir. Mais bientôt j'entendis le son des clochettes et l'écho des pas d'un cheval qui fuyait vers le rivage, — c'était le mien. Le noble animal était parvenu à monter sur la glace ; son instinct le guidait vers le rivage, et la peur l'emportait sur l'aile des vents.

“ La tête en feu et le désespoir au cœur, je retournai à mon Éléonore, mon ange, ma bien-aimée, ma vie ! Je ne savais plus que faire ; je ne voyais plus d'espoir, il ne nous restait plus qu'à attendre le jour.

— Faut-il donc mourir ? dit-elle avec une navrante expression de douleur. Passer la nuit ici ?

“ Sans lui répondre, j'ôtai mon capot, mon gilet, mes gants, et je me mis à courir, pour chercher, encore une fois, si nous ne pourrions pas trouver un passage. Notre banc de glace, rongé par les chocs des autres glaçons et rompu en divers endroits, n'offrait plus qu'une superficie de quelques arpents carrés. J'en fis tout le tour, mesurant les distances et calculant nos chances avec un froid désespoir. Nous commençâmes à sentir l'influence des eaux turbulentes du St-Laurent, qui nous emportaient vers le lac St-Pierre, où nous serions broyés sans ressources. Ruisselant de sueur, malgré la pluie fine et glacée qui commençait à tomber, les yeux gonflés par la fatigue et l'épuisement, les oreilles me tintaient, les altères des tempes battaient à se rompre ; c'est ainsi que j'arrivai, trempé par la pluie, essoufflé, haletant, auprès de celle pour laquelle j'aurais vingt fois donné ma vie, et que je n'avais plus d'espoir de pouvoir sauver.

“ Je me revêtis de mes hardes et m'assis sur la glace, à quelque distance d'Éléonore. Il n'y avait plus qu'à mourir, et je me mis à pleurer comme un enfant ! Soit qu'elle ne m'eut pas entendu arriver, soit qu'elle se fut évanouie, enveloppée par-dessus la tête dans la robe de buffle, elle ne fit pas un mouvement. Au bout de quelque temps cependant, elle souleva la peau, me regarda sans dire un mot, comme si elle eut pressenti, à ma contenance morne et abattue, qu'il ne nous restait plus qu'à mourir.

— Vous pleurez ! me dit-elle enfin avec son angélique voix, si douce.

— Oui, parce que je ne puis vous sauver, lui répondis-je avec une agonisante expression de désespoir.

— Plus d'espoir !

— Plus rien !...

— Eh bien ! dit-elle, avec une énergie dans sa voix qui me surprit, s'il faut mourir, mourons ensemble !

“ Et se levant, elle vint s'asseoir près de moi. A la pluie fine avait succédé une neige épaisse et molle, qui tombait en larges flocons.

“ Une espèce de torpeur morale et d'anéantissement physique avait succédé à l'énergie que j'avais déployée tant que j'eus quelque espoir ; j'en fus brusquement tiré par un bruit, qui me parut étrange et que je ne distinguai pas bien d'abord. J'écoutai. C'était les hennissements d'un cheval à une distance peu éloignée. Je courus voir ce que c'était. La neige qui tombait toujours large, épaisse, silencieuse, m'empêchait de distinguer ; mais je crus reconnaître mon cheval. Je l'appelai par son nom. Le noble animal se mit à hennir. Oh ! comme mon cœur palpita. La glace sur laquelle je me trouvais descendait toujours, et le pauvre animal suivait en marchant sur la lisière du glaçon opposé, qui parraissait arrêté ; j'entendais le bruit de ses fers. Je me serais jeté à la nage, si j'eusse su nager, avec Éléonore dans mes bras. J'appelai encore mon cheval le caressant de la voix. J'entendis comme un corps qui plongeait, et bientôt je pus distinguer une masse noire qui luttait contre les flots. C'était lui, mon cheval ! Il essaya de monter sur la glace où j'étais. Ses pieds glissaient, et l'impétuosité avec laquelle nous étions emportés ne lui permettait pas de se soutenir. Je l'aidai de tous mes efforts mais en vain ; il n'avait plus ni harnais, ni bride, probablement que le tout avait été brisé(1) ! Une idée du ciel vint frapper mon esprit : — Je courus à Éléonore, je la pris dans mes bras ; je mis une main sur la tête de mon cheval ; qui cherchait toujours à monter sur la glace, et m'élançai sur son dos. Le cheval enfonça par dessus la tête ; nous bûmes de l'eau.

“ D'une main je tenais ma bien-aimée, ferme sur le dos du cheval, devant moi ; et de l'autre je me cramponnais à la crinière du courageux animal, qui se mit à nager vers la glace opposée. En arrivant de l'autre côté, il essaya encore de monter sur la glace, mais le poids qu'il portait gênait ses mouvements ; j'aidai Éléonore à y sauter, et je sauta après elle. Je sentais que la glace était solide et ne remuait pas ; j'offris au ciel à genoux, une prière de reconnaissance.

“ Après Dieu, c'était à mon cheval que je devais la vie. La pauvre bête, le front tourné contre le

(1) On trouve des extraits extraordinaires de sagacité et d'attachement de la part du cheval. — En 1787, un cosaque, en traversant le Don, tomba dans une mare d'eau. Son cheval parvint à s'échapper, mais le malheureux cosaque allait misérablement périr, quand son cheval le saisit avec ses dents par son manteau, et le sortit de l'eau. LANGELAIS, Vol. I, page 390.

courant qui l'entraînait, luttait avec une incroyable vigueur contre la fureur des flots. Il fit un prodigieux effort ; il sortit presque tout son corps de l'eau ; ses deux pieds de devant sur la glace, il cherchait à se cramponner avec ses fers.— Je m'élançai pour l'aider en le saisissant à la crinière ! Oh ! malheur, le pied me glissa et j'allai me heurter contre son front. Le choc m'empêcha de tomber à l'eau, mais lui fit perdre prise. Il fit un plongeon et au moment où il reparaisait sur l'onde, un glaçon le frappa à la tête. Il lâcha un gémissement si plaintif que j'en frissonnai ; il tourna la tête de mon côté, comme s'il eut voulu implorer mon secours, puis elle s'affaissa sous l'eau ; sa crinière flotta un instant, et il s'enfonça sous la glace pour ne plus reparaitre ! Je versai une larme sur sa mort ! Pauvre animal, si fidèle !

“ Éléonore qui avait vu la lutte désespérée de la noble bête et sa fin si triste, pleurait aussi. Cependant nous n'étions pas encore sauvés ; nos vêtements étaient imbibés ; tout le corps d'Éléonore tremblait, ses dents claquaient ! Je lui passai une main sous le bras et je la fis courir dans la direction du rivage, pour la réchauffer. Elle était si faible, qu'elle n'avait pas la force de se supporter. Je l'obligeai de marcher, malgré sa faiblesse, dans la crainte que le froid ne s'emparât de ses membres. Enfin ! oh bonheur ! nous atteignions le rivage ! Il y avait une maison auprès. Tout le monde était couché. Je frappe avec violence et on vient nous ouvrir.— Ces bons habitants, en apprenant ce qui nous était arrivé nous firent boire un verre de rhum, mêlé de sucre et d'eau chaude. Éléonore fut couchée dans des couvertes. Quant à moi, après avoir changé de vêtements, je me jetai tout habillé sur le plancher près du poêle.

“ Aux premières lueurs de l'aurore, je me fis conduire au village ; et, aussitôt que je pus me présenter, je me rendis chez Mme Deguise. Je lui racontai tout ce qui nous était arrivé. Elle fit atteler sa voiture et se hâta d'aller trouver sa chère Éléonore après m'avoir chaleureusement exprimé toute sa reconnaissance dans les termes les plus affectueux.

“ Dans l'après-midi je retournai chez Mme Deguise pour avoir des nouvelles d'Éléonore. Elle était couchée et bien malade. J'y retournai le soir. Elle n'était pas mieux. J'y retournai encore le lendemain ; je voulais la voir, quand ce n'eusse été qu'un instant ; lui dire un mot, quand ce n'eût été qu'un seul.

“ Mme Deguise m'attendait dans le salon, où la servante me fit entrer. Elle me tendit la main avec bonté et me fit asseoir près d'elle. Nous restâmes quelques instants sans prononcer une seule parole. Je tremblais d'apprendre quelque fâcheuse nouvelle, je tenais mes yeux baissés sur le tapis, n'osant les lever sur Mme Deguise ; elle contemplait mes traits bouleversés. Je sentais qu'elle m'examinait sans que je la regardasse, j'étais embarrassé ; non que j'eusse aucun reproche à me faire ; au contraire, ma conduite vis-à-vis d'Éléonore avait toujours été respectueuse et réservée. J'aimais trop véritablement Éléonore, j'attachais trop d'importance à son estime pour ne pas avoir essayé de la mériter. Le véritable amour

est toujours timide vis-à-vis de celle qui en est l'objet, quelque violent qu'il soit dans le cœur de celui qui le ressent. Mon amour pour la nièce me rendait timide vis-à-vis de la tante, et c'est cette timidité qui causait mon embarras.

— Vous êtes bien changé, me dit-elle d'une voix pleine de bienveillance ; êtes-vous malade ?

“ Les larmes, malgré moi, me montèrent aux yeux à l'accent affectueux de sa voix ; je me sentais entraîné à lui faire l'aveu de mon amour pour sa nièce. Je me contins cependant, et je lui dis en m'efforçant de donner à mes paroles un air d'indifférence, que trahissaient mon émotion et la pâleur de mon visage.

— Oh ! non, madame ; je suis bien, mais j'étais inquiet pour mademoiselle de M***.

— Vous lui portez donc un grand intérêt ? me dit-elle, en approchant sa chaise de la mienne.

“ Je levai mes yeux sur sa figure, et je surpris ou crus surprendre un sourire expirant sur ses lèvres. Un rayon d'espoir et de bonheur illumina mon âme.

— Oh ! je l'aime, je l'aime, lui dis-je. Je sens que je ne puis vivre sans elle. Je n'ai pas dormi depuis qu'elle est malade ; et je mourrais, si sa maladie s'aggravait.— Oh ! dites, dites-moi comment elle se trouve ce matin.

— Tranquillisez-vous, M. Meunier, elle est bien mieux ce matin. Elle a eu un peu de fièvre cette nuit, mais ça ne sera rien. Elle pourra se lever cette après-midi. Venez et vous la verrez.

“ Je me détournai pour essuyer une larme de joie ; Mme Deguise me vit, et me prenant la main dans les siennes, me dit :

— Mon cher M. Alphonse, je vous estime et vous aime, parce que vous êtes un excellent jeune homme. Madame de Grandpré m'a parlé bien avantageusement de vous ; mais si vous voulez m'en croire, vous renoncerez à un amour inutile, qui ne vous causera que du chagrin, à vous et à Éléonore. Son père ne consentira jamais à vous la donner en mariage.

“ Si l'on eût versé du plomb fondu sur mon cœur, on n'en eût pas arrêté plus vite les pulsations ; je me sentis chanceler, et j'eus besoin de m'appuyer sur un des bras du fauteuil dans lequel était assise Mme Deguise. Je ne pus trouver une parole pour répondre, et au bout de quelques minutes je me levai pour partir. L'excellente tante d'Éléonore eut pitié du misérable état dans lequel elle me vit.

— Ne vous effrayez pas, me dit-elle, en laissant échapper un soupir du fond de son cœur, je parerai à Éléonore, et nous verrons ce qu'il y aura à faire. Adieu, venez vers sept heures ce soir.

“ A sept heures, j'allai chez Mme Deguise, Éléonore était à demi couchée sur un sofa, encore faible et souffrante. Mme Deguise était occupée dans la cuisine. Au bout d'un quart d'heure, quand elle vint nous rejoindre dans le salon, Éléonore et moi nous nous jetâmes à ses genoux, la priant de vouloir se joindre à nous pour tâcher de fléchir M. de M***. Éléonore et moi nous nous jurâmes un amour éternel. Mme Deguise pleurait ; oh ! l'excellente femme ! . . .

“ Quelques jours après, la rage et le désespoir au cœur, je quittais la maison de M. de M***, aux genoux duquel j'avais été demander sa fille en mariage. Il m'avait reçu avec une dédaigneuse hauteur, se moquant de ma présomption à moi le fils d'un roturier ! oh ! comme si toute la noblesse du cœur s'était réfugiée dans la poitrine des seigneurs ! La menace sur le front et l'injure sur les lèvres, il m'avait ignominieusement chassé de sa maison !

“ Je retournai chez Mme Deguise ; Éléonore m'attendait avec une fiévreuse impatience. Elle lut sur ma figure le résultat de ma démarche auprès de son père.

— Qu'allons-nous faire, me dit-elle ?

— Ce que vous voudrez, lui répondis-je.

— Je vous suivrai partout où vous voudrez, continua-t-elle en me tendant la main.

— Marions-nous secrètement, lui dis-je en la pressant sur mon cœur.

“ Mme Deguise, qui avait assisté à cette scène et qui sentait dans son cœur tout ce que nous éprouvions, nous conseilla de modérer notre douleur et notre impatience.

— Je verrai M. de M***, nous dit elle ; je lui parlerai. Attendez encore quelques années, vous êtes jeunes tous deux. Le temps change bien des choses. Vous voulez faire une folie, impossible d'ailleurs ; car aucun prêtre ne voudrait vous marier sans le consentement de vos parents, étant tous deux mineurs.

— Si nous ne trouvons pas de prêtre qui veuille nous marier, repris-je presque sans savoir ce que je disais, nous nous ferons marier par un ministre.

— Absurbe ! absurbe ! répondit Mme Deguise, il vous faudrait une licence.

— Eh bien, nous irons nous marier dans les États

— Plus absurde encore

— Qu'allons nous donc faire ? nous écriâmes-nous en nous jetant aux pieds de Mme Deguise. Nous ne pouvons vivre l'un sans l'autre

— Attendez, attendez ; un an, deux ans, trois ans s'il le faut

— Et si mon père, reprit Éléonore en sanglotant, voulait me forcer d'en épouser un autre ? vous le connaissez ma tante sa volonté inflexible ne saurait se soumettre aux désirs des autres, il ne peut souffrir chez qui que ce soit une opinion différente de la sienne, encore bien moins chez sa fille

“ Je frémis en entendant Éléonore prononcer ces paroles, dont je ne compris que trop bien la vérité. Mme Deguise se mit à réfléchir. Nous la supplîâmes les mains jointes, de nous servir de mère.

— Mes pauvres enfants, que voulez-vous que je fasse ? Tout ce que je puis, c'est d'écrire à M. de Grandpré et le prier de parler à M. de M***, qui est son ami. Je lui parlera aussi. Il ne faut pas désespérer tout à fait ; je l'attends demain. Quant à vous, mon cher monsieur Meunier, retournez chez vous au plus tôt. Ne venez pas ici avant que je vous fasse

savoir de mes nouvelles ; je vous en ferai parvenir bientôt.

“ Les paroles de Madame Deguise nous laissaient encore un espoir ; et quand je quittai Éléonore j'étais plus tranquille.

“ Je fus un grand mois, sans recevoir aucune nouvelle. J'attendis encore deux semaines ; enfin n'en pouvant plus d'impatience et d'inquiétude, je me rendis à Sorel.

“ Éléonore n'était plus chez Mme Deguise ; elle était retournée chez son père. J'appris dans le village qu'il avait résolu de lui faire épouser le docteur G***, jeune médecin de la ville de Montréal, qui l'avait demandée en mariage. Je résolus de voir secrètement Éléonore, et je profitai d'un voyage que son père fit quelques jours après, pour la faire consentir à me suivre dans l'état de Vermont, où un ministre protestant de St-Albans nous maria, sans aucune difficulté. Le surlendemain je la ramenai à Sorel, où son père n'était pas encore revenu.

“ J'étais coupable ; je fus la cause de cette faute qui devait avoir pour nous deux de si tristes résultats.

— Pauvre enfant n'ayant point subi la douce influence des conseils d'une mère qu'elle avait perdue dans son bas âge ; n'ayant pour la guider que la volonté d'un père, qui l'aimait et voulait son bien sans doute, mais qui ne savait point parler au cœur de sa fille, elle accepta ma proposition autant peut-être pour échapper au mariage que lui destinait son père, que par amour pour moi.

“ Nous étions mariés. Au bout de trois jours il fallut nous séparer ; son père devait arriver dans le cours de la journée.

“ Il avait été convenu, entre Éléonore et moi, qu'elle m'écrirait à St-Ours ; et au cas où son père serait inflexible, que j'irais dans les États-Unis, gagner quel qu'argent.

“ Le père d'Éléonore fut inflexible, il lui défendit de parler de moi. Elle n'avait pas osé lui déclarer notre mariage.— Ainsi, je me décidai à quitter le pays.

“ Trois ans après, au retour d'un long et pénible voyage que je fis, à bord d'un vaisseau baleinier, dans la mer Pacifique, je revins à Boston, le cœur plein de joie et d'espérances. Par mon économie, mon travail, ma persévérance, j'avais réussi à amasser une somme de cinq cents piastres. Oh ! comme je saluai, avec des palpitations d'ivresse et de bonheur, le pavillon anglais qui flottait à l'artimon d'un trois mâts, qui sortait du port de Boston. Je croyais voir un navire venant de Montréal, comme on en voit quelquefois passer à Sorel. . . Sorel ! mon pays, mon Canada, ma terre promise !

“ Je ne resta à Boston que le temps nécessaire pour régler mes comptes avec les armateurs ; et dès le lendemain j'étais en route pour le Canada.

“ Madame Deguise était morte, laissant une petite rente à ta mère qui demeurait dans le village de Sorel, en pension chez de braves ouvriers. Son père l'avait chassée de chez lui, quand il apprit son mariage. Tu étais né, mon fils !

“ Je restai deux mois à Sorel. Au bout de ce temps

je reçus une lettre de l'un des armateurs pour le compte duquel j'avais fait le voyage de la pêche à la baleine. Il m'offrait du service comme second, à bord d'un navire qu'il expédierait au Cap de Bonne-Espérance, avec part dans les profits.

“ L'offre était avantageuse, j'étais pauvre ; le voyage ne pouvait durer que huit mois, tout au plus ; j'acceptai. Ta mère ne pouvait supporter l'idée de me voir partir. Nous eussions bien voulu faire célébrer notre mariage devant l'église, mais le curé exigeait le consentement de M. de M*** qui s'y refusait obstinément. Il fut donc convenu que nous attendrions l'âge de majorité de ma chère Éléonore et mon retour.

“ Hélas nous ne devons plus nous revoir

“ Les premiers jours de notre voyage furent assez beaux, mais le deuxième jour un vent du nord-nord-est s'éleva avec violence. Nous eûmes une tempête qui dura deux jours. Le navire qui était vieux, faisait eau en plusieurs endroits. Les pompes ne suffisaient pas ; il fallut se décider à quitter le navire. Par malheur il ne restait plus que la petite chaloupe, la grande ayant été enlevée durant la tempête. On tira au sort pour savoir quels seraient les dix qui s'y embarqueraient. Deux de mes camarades et moi furent désignés comme devant rester sur le navire, qui ne pouvait tarder à s'enfoncer.

“ Cependant, malgré notre effroyable position, nous ne perdîmes pas courage ni tout espoir. Nous fîmes un petit radeau, que nous attachâmes solidement attaché avec des cordages.

“ A peine nous étions-nous éloignés de quelques arpents du navire, que nous le vîmes plonger en avant, puis se relever lentement ; un instant après, le pont, cédant à la pression de l'eau, se rompit avec un bruit sourd, une masse d'eau jaillit comme une trombe, toute la mâture du navire trembla, puis il s'enfonça dans les abîmes pour ne plus reparaitre.

“ Toute la nuit suivante nous fûmes ballotés au gré des vagues ; notre petite voile blanche suffisait à peine pour nous diriger.

“ Vers deux heures de l'après-midi, nous crûmes distinguer un navire dans le lointain. C'en était un en effet ; c'était un brick anglais qui faisait route pour Calcutta. Il nous avait aperçus, et nous recueillit à bord.

“ Je m'étais rendu utile dans le voyage. Le capitaine me proposa de me charger d'une pacotille qu'il voulait envoyer à Canton. J'achetai à Calcutta plusieurs caisses d'opium. Mon voyage à Canton fut heureux. Je vendis avec profit la pacotille que m'avait confiée le capitaine, ainsi que mon opium. Revenu à Calcutta j'y trouvai mon capitaine auquel je rendis compte de mes transactions. Il frêta une barque qu'il expédia à Manille ; je m'embarquai comme subrécargue, avec un joli assortiment de marchandises que j'avais acheté pour mon compte. Je fus heureux ; et après avoir vendu ce que j'avais emporté, je pris à Manille passage sur un trois-mâts Américain qui retournait à Boston, où j'arrivai, juste dix-huit mois après mon départ.

“ Les armateurs, chez lesquels je me rendis en débarquant, me croyaient mort depuis longtemps. Ils n'avaient jamais entendu parler ni de mes compagnons laissés sur le navire, ni de moi, depuis notre naufrage.

“ Ceux qui avaient quitté le navire naufragé dans la chaloupe furent recueillis par un des vaisseaux de la compagnie des Indes qui retournait en Angleterre ; d'où ils revinrent à Boston rendre compte aux armateurs de ce qui leur était arrivé.

“ Ma femme avait appris mon naufrage. La nouvelle s'en répandit à Sorel et dans la paroisse de St-Ours, avec celle de ma mort. Mon pauvre vieux père ne put supporter ce choc ; il était malade et cette funeste nouvelle hâta sa mort qui arriva quelques mois après.

“ Pendant douze mois, Éléonore fut inconsolable. Elle fit une grave maladie, qui la conduisit à deux doigts de la tombe.

“ Son père, profitant des terreurs de la mort, et de l'affaissement physique et moral de ma pauvre femme — ah ! c'est la dernière fois que je dois l'appeler ainsi, — lui persuada que notre mariage était nul ; que de continuer dans cet état, c'était un crime, un sacrilège ! . . . Ma bonne et sainte Éléonore je te pardonne ! . . . Tu me croyais mort. Tu oubliais notre mariage ! . . . Pour rentrer dans les bonnes grâces de ton père, tu consentis à prendre pour époux un homme de son choix . . . Ah ! je sais les pleurs que tes yeux ont versés ! . . . Assez, assez ! n'en parlons plus.

“ Pierre, mon bon fils Pierre, tu la reverras . . . ta mère.”

La lecture du mémoire de M. Meunier, dont nous venons de donner quelques fragments, occupa Pierre de St-Luc une partie de la matinée, et fit une profonde impression sur son esprit. La première partie du mémoire, écrite aux jours de jeunesse de M. Meunier, avait fait place dans la seconde, à des réflexions plus sérieuses et plus solennelles. Cette seconde partie avait été commencée quelque temps après la mort de la seconde femme de M. Meunier, et terminée quelques semaines seulement avant l'époque où commence cette histoire. Nous faisons, pour le présent, grâce au lecteur de cette seconde partie, nous réservant, si les circonstances le requièrent, le droit d'en citer plus tard quelques extraits.

A mesure que Pierre de St-Luc, auquel nous conservons ce nom, avançait dans la lecture du mémoire, il lui avait semblé entendre une voix de l'autre monde, lui parlant par d'au-delà de la tombe, et dont les paroles lui arrivaient, après s'être épurées au tamis du linceul mortuaire ; d'abord un peu indistinctes, puis peu à peu plus graves, plus profondes, plus solennelles. Absorbé dans un saint recueillement, son âme avait, si je puis m'exprimer ainsi, spiritualisé les paroles de son père, ils dépouillant de tout ce que la plume leur avait empreint de faiblesse humaine, pour n'y voir que l'expression d'une pensée divine, qui lui donnait, dans son père, **une grande leçon** et lui offrait un grand enseignement.

Pierre de St-Luc ne discuta pas les actions de l'homme ; il ne vit qu'un père ! Dans Éléonore de M***, il ne jugea pas la femme... Cette femme, c'était sa mère ! Un fils ne juge pas sa mère !... Ce serait un blasphème !

Son esprit ne s'arrêta pas un seul instant à questionner la suffisance des motifs qui avaient porté son père à lui cacher sa naissance et son nom : il avait voulu ainsi ; cela suffisait. Peut-être quelqu'un pourrait-il être à cet endroit un peu plus difficile que Pierre de St-Luc, et ne pas trouver les raisons du père Meunier suffisantes ; cependant quand on vient à considérer l'extrême jeunesse de Pierre, au moment où M. Meunier le fit venir à la Nouvelle-Orléans ; quand on considère qu'il aurait fallu dire à cet enfant : " que sa mère était la femme d'un autre ", on conviendra peut-être qu'il pouvait répugner à l'homme d'ouvrir ainsi une plaie si profondément douloureuse. Plus le père tarda à s'ouvrir à son fils plus il lui devint difficile de le faire. Plus tard, M. Meunier contracta un second mariage, alors il lui devenait impossible d'avouer l'existence d'une première femme, sans s'exposer aux conséquences pénales du crime de bigamie. Ce qu'il avait de mieux à faire, après avoir fait mal, c'était de se taire ; et il se tut.

Pierre de St-Luc, associant dans sa pensée l'image de son père et celle de sa mère, demeura longtemps plongé dans de profondes réflexions ; puis il plia avec soin le mémoire qu'il replaça dans la cassette, d'où il tira les lettres de sa mère. Il les prit dans ses mains ; et après en avoir examiné les cachets, il les baisa avec respect les unes après les autres, et les remit à leur place après les avoir lues.

Il était près de onze heures, quand Pierre de St-Luc se fit servir son déjeuner, qu'il prit sans dire un mot, et sans faire une seule question aux nombreux esclaves de la maison, qui venaient lui appor-

ter les uns un bouquet de violettes les autres une corbeille de fruits ou toute autre chose que ces bons serviteurs croyaient pouvoir lui faire plaisir.

" — Où est Pierrot ? demanda-t-il aussitôt qu'il eut fini son déjeuner. "

— Li l'été courri voir c'te jiment savage du laquelle tout l'imonde parlé tant ! répondit le vieux Jacques qui arrivait de la cuisine.

Pierre fit un léger mouvement d'impatience qu'il réprima presque aussitôt.

" — Eh bien, Jacques, tu vas venir avec moi. Et il prit son chapeau et sortit avec le vieil esclave, qui le conduisit à l'endroit du cimetière où avait été enterré M. Meunier "

Agenouillé sur la tombe de son père, la tête nue et baissée sur sa poitrine, il demeura longtemps dans cette position, sans que les allées et venues continues des curieux et des visiteurs le dérangassent un seul instant de sa profonde rêverie, et de la religieuse offrande que lui dictait sa piété filiale.

Quand il retourna à son logis, il donna l'ordre de dire " qu'il n'était à la maison pour personne " ; se soustrayant ainsi à toutes les visites, qui ne cessèrent de lui arriver tout le reste de la journée. Il était devenu tout d'un coup le héros de la Nouvelle-Orléans ; et c'était à qui irait lui en faire le compliment. Quelques-uns par amitié, plusieurs par devoir et le plus grand nombre par curiosité, comme toujours.

Il passa une partie de la nuit à écrire à chacun des gérants de ses diverses habitations, de lui envoyer au plus tôt un état des différentes fermes, du nombre et de la conduite des nègres, et du montant de boucauts de sucre et de barils de mélasse disponibles, leur annonçant en même temps sa prochaine visite. Il écrivit aussi à tous les agents et courtiers de feu M. Meunier, les priant de venir le voir au plus tôt pour régler leurs comptes.



LA SURVIVANCE FRANCO-CANADIENNE.

Famille de M. Archelas Boulet et Mme Boulet (née Clara Potvin) de Saint-Eustache, Manitoba.